

# 1 Présentation du groupe

**Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 4 mai 2016, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :**

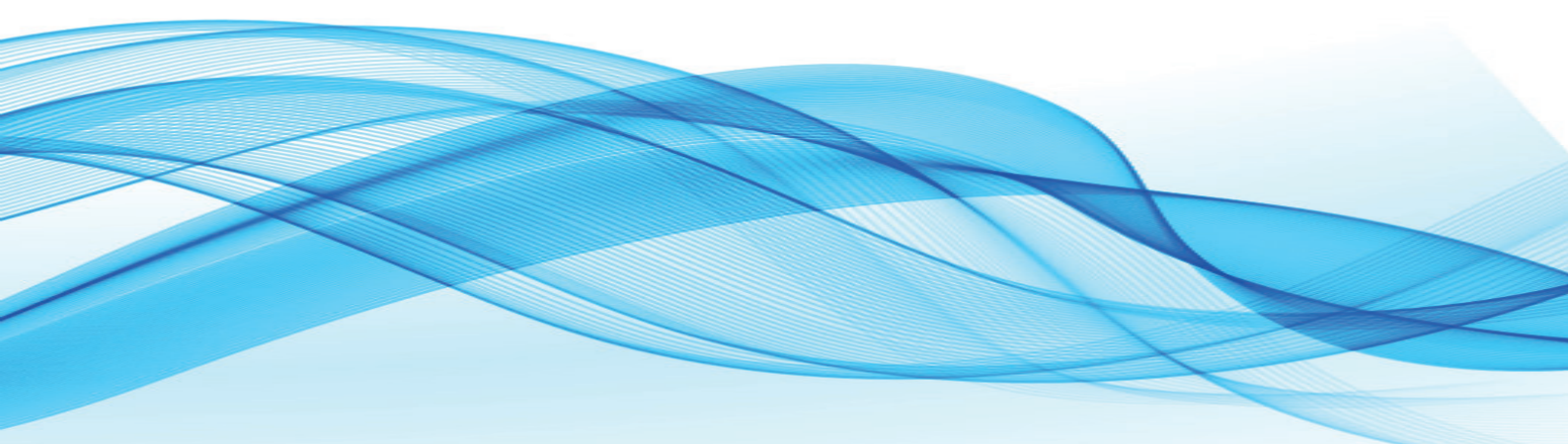
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2013-2014 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 Juin 2015 sous le n° D. 15-0573
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2012-2013 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 Juin 2014 sous le n° D. 14-0648
- Le rapport financier semestriel de l'exercice 2015-2016, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers.





## Sommaire

- 1** Présentation du groupe ..... P 4 à 17
    - Profil ..... P 2
    - Mot des dirigeants..... P 4 à 5
    - Historique / chiffres clés ..... P 6 à 7
    - Positionnement et métiers ..... P 8 à 11
    - Le réseau numéro 1 en france ..... P 12 à 13
    - Un marché durablement porteur ..... P 14 à 15
    - Le carnet de l'actionnaire ..... P 16 à 17
  - 2** Rapport d'activité ..... P 18 à 54
  - 3** Comptes consolidés ..... P 55 à 93
  - 4** Comptes sociaux ..... P 94 à 121
  - 5** Informations juridiques et sociales .... P 122 à 147
  - 6** Tableau de bord de l'actionnaire ..... P 148 à 153
  - 7** Assemblée Générale ..... P 154 à 161
  - 8** Tableau de concordance..... P 162 à 165
- 

# 1 Présentation du groupe

## → MOT DES DIRIGEANTS



### *Comment s'est déroulé l'exercice 2014-2015 ?*

**GB :** L'exercice a été un nouvel exercice de croissance pour notre Groupe. Nous avons maintenu une excellente dynamique avec une hausse de notre activité de 12,5% dont 10,3% en organique. Notre croissance est extrêmement régulière depuis quelques années. Nous avons notamment démontré notre capacité à coupler une croissance interne forte grâce à notre positionnement de multi spécialiste et grâce à notre organisation commerciale qui nous permettent aujourd'hui de gagner des parts de marché.

**VB :** Je soulignerais également que cette croissance organique reste forte alors même que notre volume d'activité augmente, ce qui la rend plus difficile. Ce qui est à noter également c'est que toutes nos activités sont en croissance aussi bien dans nos pôles spécialisés collectivités et prestations de services qu'au sein de notre réseau d'agences. Pour amplifier notre croissance, nous sommes, de plus, toujours prêts à saisir des opportunités de croissance externe, soit pour renforcer nos positions, soit pour enrichir notre offre.

### *Pouvez-vous justement revenir sur les croissances externes de l'exercice ?*

**VB :** 2014-2015 a été en effet un exercice intense avec 5 opérations réalisées. Nous avons tout d'abord renforcé notre offre en Collectivités en adressant désormais les acteurs en Belgique suite à l'acquisition de Dyna Médical puis proposant à nos clients collectivités la fourniture de solutions pour la prévention d'escarre, une spécialisation apportée par le rachat de S'Care Assistance.

**GB :** En parallèle, nous avons intégré une nouvelle offre de prestations de services à fort potentiel autour de la gestion de la cicatrisation, un marché à fort potentiel. Nous avons également renforcé nos parts de marché avec l'acquisition de portefeuilles de clients en stomathérapie et en Respiratoire. Au global, ces opérations représentent un chiffre d'affaires additionnel de près de 10 M€ en année pleine.



## **Vous poursuivez également le développement des franchises ?**

**GB :** Le développement se poursuit selon le plan de marche prévu. Nous avons concrétisé 9 nouvelles implantations cette année un peu partout en France et même dans les Dom-Tom avec une ouverture à Pointe-à-Pitre. Conformément à notre stratégie, nous avons également transformé trois magasins en propre en franchises. Pour être complet, nous avons également cédé 2 franchises qui ne nous donnaient pas entière satisfaction.

**VB :** Au final notre réseau de franchises est aujourd'hui composé de 33 franchises. Nous sommes à mi-chemin par rapport à notre objectif d'une soixantaine de franchises à terme. Notre modèle de franchise est aujourd'hui éprouvé et viable et continue d'attirer de nouveaux candidats. Au-delà des redevances, l'activité des franchises est de plus en plus contributive financièrement notamment en nous apportant des volumes supplémentaires qui nous permettent d'obtenir de meilleures conditions d'achat auprès de nos fournisseurs. Tout ceci impacte favorablement nos marges.

## **Quelle a été la performance du Groupe sur le plan des résultats ?**

**VB :** Nous avons à nouveau confirmé notre dynamique de croissance vertueuse avec une amélioration de notre rentabilité opérationnelle. Celle-ci atteint 7,4% sur l'exercice soit une progression de 0,5 point par rapport à l'exercice précédent. C'est une très belle performance qui repose à la fois sur la progression de notre marge brute mais aussi sur l'effet de levier de la croissance sur une structure de coûts bien maîtrisée.

**GB :** Nous sommes aujourd'hui à un bon niveau de rentabilité qui nous permet générer du cash-flow et de continuer à financer notre croissance. Rappelons qu'une grande partie de nos investissements est liée à l'achat de matériels que nous allons louer ensuite à nos clients. Il est important de pouvoir financer en grande partie ces investissements par notre propre rentabilité. Quant à la croissance externe, nous la finançons aujourd'hui par endettement bancaire.

## **Vous avez choisi de rentrer dans le sponsoring sportif, en l'occurrence la voile, pour quelle raison ?**

**GB :** Précisons en préambule que c'est un arbitrage au sein de notre budget marketing, il n'y a pas d'inflation à attendre de ce côté-là. Nous réduisons notamment les coûts catalogues et nous réinvestissons ce budget sur du sponsoring voile puisque nous nous sommes engagés avec le skipper Kito de Pavant sur ses prochaines courses.

**VB :** C'est un investissement stratégique qui va bien au-delà du seul effet d'une visibilité médiatique accrue et du renforcement de notre marque. Nous lançons sur chaque événement des études médicales autour du sommeil, de la nutrition ou encore de la cicatrisation, dont nous partageons ensuite les résultats avec la sphère médicale très intéressée par ce type d'études. Nous renforçons ainsi nos liens et nous pérennisons nos relations avec les prescripteurs.

## **Quels sont les objectifs pour 2015-2016 ?**

**GB :** Nous avons l'ambition de poursuivre activement notre développement et de générer à nouveau encore sur cet exercice une croissance globale de l'ordre de 10%, ce qui nous rapprochera du cap des 200 M€ de chiffre d'affaires. Pour cela, nous allons continuer notamment de porter nos efforts sur le Maintien à Domicile avec le renforcement de notre force commerciale dédiée aux agences, avec le développement de nos services en HAD et enfin en avec la poursuite de notre pénétration auprès des établissements de santé en France et en Belgique.

**VB :** Nous sommes également ambitieux sur nos deux autres métiers de prestations de services avec par exemple l'ouverture d'un nouveau pôle spécialisé dans le Nord-Est pour répondre efficacement à la demande. Nous allons nous donner les moyens d'accélérer le développement de nos nouvelles offres en stomathérapie ou en cicatrisation. L'année sera consacrée également à l'amélioration de nos process internes pour être encore plus efficient. Plus que jamais, nous sommes convaincus que notre positionnement de multi-spécialiste unique sur le marché est un modèle gagnant pour aujourd'hui et demain...

## Historique

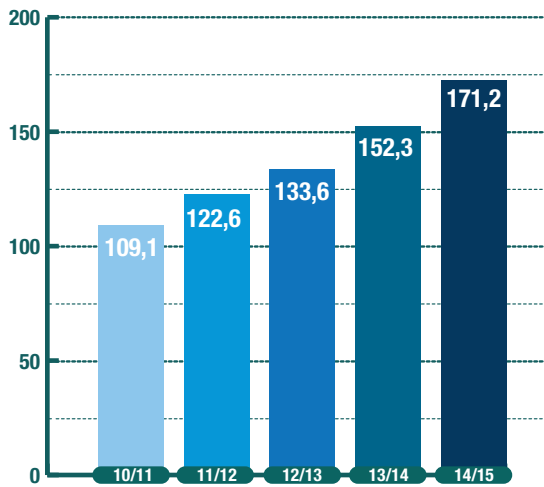
La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation. Il est l'un des tous premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.

- **1977** Création de la société
- **1983** Création de l'agence d'Alès.
- **1987** Création de l'agence d'Avignon.
- **1988** Création de l'agence de Valence.
- **1989** Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active, Création de l'agence de Montpellier.
- **1993** Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne. Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire.
- **1995** Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne.
- **1997** Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société L'homme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise.  
Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai.
- **1998** Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux. Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris.
- **1999** Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet  
Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.
- **2000** Rachat du fond de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen. Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune).
- **2001** Création de l'agence d'Orléans.
- **2002** Création de l'agence de Bayonne.
- **2003** Création de l'agence de Grenoble.
- **2004** Création de l'agence d'Annecy, de Mulhouse, de La Roche sur Yon, de Périgueux.
- **2005** Création des agences de Troyes, de Strasbourg, de Reims et de Besançon.
- **2006** Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.
- **2007** Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.
- **2008** Création des agences de Metz, Orange, Mâcon, Bourges et Le Havre. Ouverture de la plate-forme de stockage Sud à Gallargues. Lancement du concept de franchises à Nevers, Bourgoin-Jallieu, Rochefort.
- **2009** 5 agences créées au Havre, à Angers, à Evry, à Limoges et à Poitiers. 8 nouvelles franchises à Argenteuil, Château Thierry, Villefranche, Auch, Brive, Saint Omer, Cambrai et Vienne
- **2010** Acquisition de la société Medikea MP, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'auto-sondage urinaire.
- **2011** Acquisition des sociétés A à Z Santé (Respiratoire) et AB2M, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'urologie
- **2012** Prise de contrôle à 100% dans la SARL MEDAVI NORD
- **2013** Acquisition de la société Dorge Medic, spécialisée en Maintien à Domicile et en orthopédie en Belgique. Acquisition de la société DOM'Air Santé spécialisée en Assistance Respiratoire
- **2014** Acquisition de la société S'care Assistance, spécialisée dans les solutions de prévention et traitement des escarres en collectivités. Acquisition de la société Dyna Medical en Belgique.
- **2015** Acquisition des sociétés CICA + et Cicadum, spécialisées respectivement dans les domaines de la cicatrization et de la stomathérapie

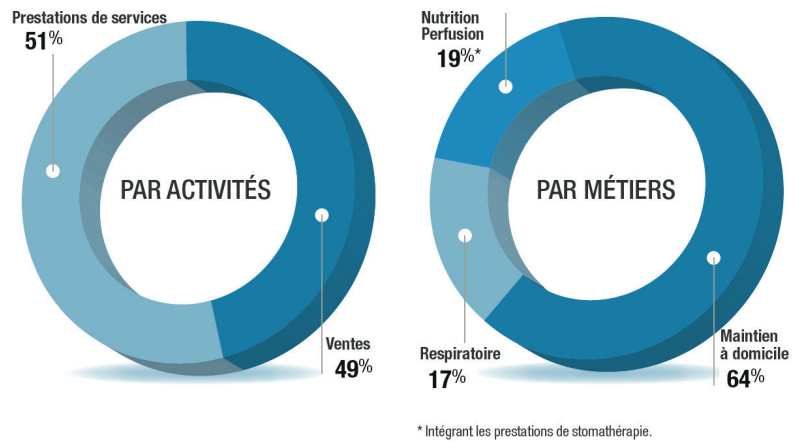


## CHIFFRES CLÉS

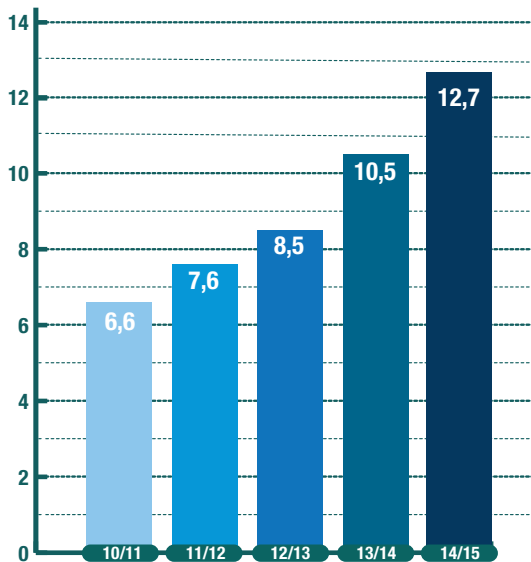
Evolution du CA (en M€)



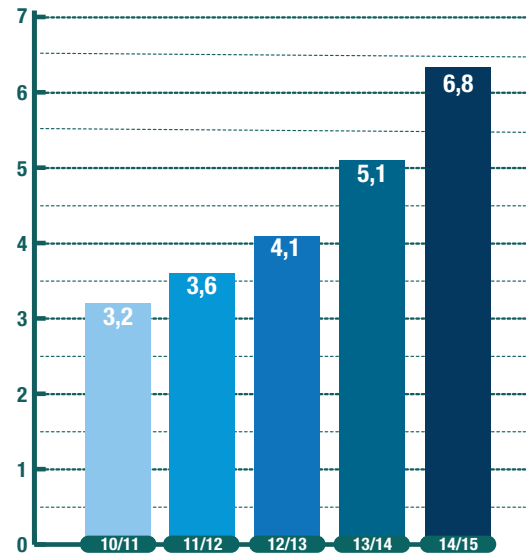
Répartition du chiffre d'affaires 2014-2015



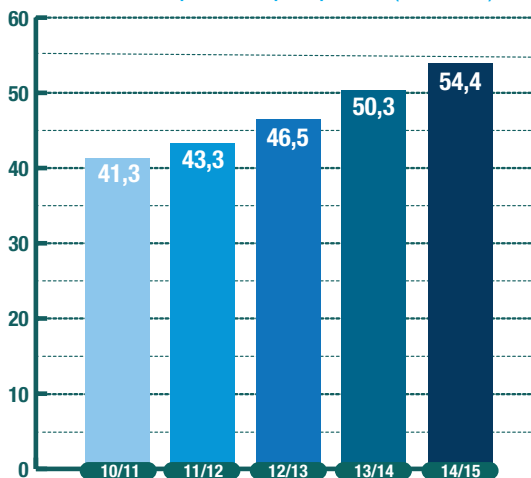
Evolution du résultat opérationnel courant (en M€)



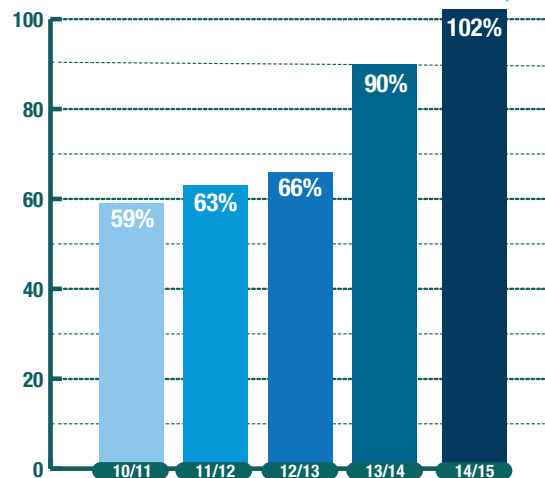
Evolution du résultat net part de groupe (en M€)



Evolution des capitaux propres (en M€)



Evolution du taux d'endettement net (en M€)



Le but principal de l'inclusion dans un prospectus d'informations financières historiques sélectionnées est de résumer les informations essentielles tirées des données financières historiques de l'émetteur, pour chacun des exercices couverts par ces données historiques ainsi que pour toute période comptable intermédiaire.

## POSITIONNEMENT ET METIERS

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide, Le Confort Médical est à la fois un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé et un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers...).

Bastide, Le Confort Médical est le premier acteur en matière de vente et de prestations de santé auprès des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le Groupe a opté pour la prise en charge globale des patients, se positionnant historiquement sur les 3 principaux marchés de l'assistance du soin à domicile avec une offre large et complète de produits et services dans :

- le **Maintien A Domicile (vente - location)**,
- l'**Assistance Respiratoire**,
- la **Nutrition-Perfusion et la stomathérapie**

### **Le Maintien A Domicile (MAD) (64% du CA)**

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, proposée directement à la vente ou à la location

### ■ 1 - Prestations de santé à domicile

Dans le cadre de ses prestations de services, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

**Bastide le Confort Médical**, gère, au 31 décembre 2015, près de 35 000 lits en location.

### ■ 2 - Vente

4 grandes familles de produits sont proposées à la vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :

#### Les produits d'aide à la mobilité

Bastide, Le Confort Médical dispose d'une large gamme de fauteuils roulants. Qu'ils soient standards, légers, ultra-légers, sportifs ou confortables, ils sont adaptés à différents types de besoins et disponibles dans nos magasins.

#### Les produits anti-escarres

Premier prestataire français à développer une aussi large gamme de supports et de produits anti-escarres (de la prévention au traitement des escarres), le groupe propose des coussins, des matelas, adaptés à chaque niveau de risque du patient. Les pansements hydrocolloïdes et hydrocellulaires, ainsi que la nutrition hyperprotéinée, complètent la gamme de produits.

#### Les produits d'incontinence

L'incontinence touche un grand nombre de personnes. Bastide, Le Confort Médical offre une gamme complète de produits apportant la réponse la mieux adaptée à chaque situation.

#### Les produits d'hygiène et de confort

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, Bastide, Le Confort Médical a sélectionné toute une gamme de produits : fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également (directement aux particuliers ou aux professionnels de santé) toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie de nos clients.



## Des produits à marque propre à forte valeur ajoutée...

Depuis quelques années, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, qui s'appuie sur une grande connaissance « terrain » des usages et des besoins de ses clients.

En collaboration avec des industriels de premier plan, le groupe a développé une série de marques en propre associées à une gamme de produits qui garantit au patient de disposer d'un produit de qualité à un prix compétitif.

Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 34,7 M€ en 2014-2015, représentant plus de 32 % du chiffre d'affaires Maintien à Domicile du Groupe.

Le portefeuille des produits en marques propres proposé par le Groupe sont :



**Domitec**  
pour les fauteuils releveurs

**ConfortMed**  
pour les produits de confort (oreillers anatomiques, produits d'escarres...)



**TEC**  
pour tous les appareils d'autodiagnostic (tensiomètre,...)

**Méditec**

pour les produits d'aide technique à la personne (fauteuils roulants,...)

# 1 Présentation du groupe

## L'assistance respiratoire (17% du CA)

Dans un marché en croissance régulière, le groupe Bastide a développé une offre de prestations de services performante qui s'adresse à 3 grandes familles et qui vise à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus. Plus de 26 000 patients sont aujourd'hui clients de Bastide en Assistance Respiratoire.

### ■ 1 - L'oxygénothérapie

#### Le groupe propose:

- Des Concentrateurs d'oxygène en poste fixe ou portables.
- Des réservoirs d'Oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent, de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).

### ■ 2 - La ventilation non invasive pour des patients insuffisants respiratoires.

Bastide fournit des appareils de ventilation de faible encombrement, de faible sonorisation et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.

### ■ 3- La Pression Positive Continue pour les patients atteints d'un syndrome d'apnée obstructive du sommeil.

Cette pathologie concerne 6 à 7% de la population Française (plus de 4 millions de personnes) et entraîne des risques de morbidité corrigés par l'appareillage et le suivi régulier des patients. Les pharmaciens participent aux côtés de nos techniciens respiratoires et de nos délégués au bon appareillage des patients.

## La nutrition perfusion (19% du CA)

La division Nutrition Perfusion concerne des malades atteints de:

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- soins palliatifs (morphine),

- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

De plus en plus de patients atteints de pathologies lourdes souhaitent un traitement ambulatoire. La miniaturisation des dispositifs médicaux associée à leur fiabilité, la compétence de nos équipes comprenant des infirmières et des diététiciennes, assurent la confiance des patients et des professionnels dans nos interventions.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que des pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse seringues.

La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulinodépendant est assurée par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens, dans le but d'apporter aux prescripteurs et aux patients une prestation de grande qualité.

## La stomathérapie-urologie et la cicatrisation (5% du CA)

La stomathérapie-urologie regroupent l'ensemble des solutions (formation du patient, fourniture de matériel d'appareillage) apportées aux personnes ayant besoin d'une « stomie » (déviation chirurgicale des voies digestives ou urinaires naturelles lorsque celles-ci ne peuvent plus remplir leur rôle, suite à un traitement ou à une maladie).

Le groupe met à disposition de ses clients des infirmières et des diététiciens 24h sur 24.

Le patient peut ainsi retrouver rapidement son autonomie et reprendre une vie sociale et professionnelle normale

La cicatrisation est un nouveau métier du groupe Bastide propose une prestation dédiée à la prise en charge des plaies aiguës et chroniques à domicile. Le groupe Bastide prend toute sa place dans la chaîne de valeur en assurant la sécurisation de la délivrance produit et le respect strict de la prescription et du protocole établis par les prescripteurs.

Le Groupe s'assure également de l'organisation de la bonne continuité des soins à domicile directement en rapport avec l'infirmière libérale au travers d'une observance et d'un suivi de l'évolution des plaies à domicile. Le groupe Bastide propose également un suivi diététique gratuit à domicile, grâce ses équipes diététiciennes qui interviennent à domicile afin d'évaluer les besoins patient et de s'assurer que les apports protéiques et caloriques sont suffisants.



## NOS ENGAGEMENTS DE QUALITÉ



Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion menée par l'ensemble de nos collaborateurs dans le cadre d'une démarche de qualité (certification ISO 9002).

Notre objectif est d'apporter au-delà des équipements médicaux et techniques, tous les services d'assistance aux personnes appareillées, dans les plus brefs délais :

- 1. Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national.**
- 2. Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais du matériel de location.**
- 3. La mise en place de matériel de secours lors de certaines installations respiratoires.**
- 4. La formation des patients à l'utilisation du matériel par du personnel qualifié.**
- 5. Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement.**
- 6. Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7.**
- 7. Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux.**
- 8. Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.**
- 9. Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins.**
- 10. La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.**
- 11. Le nettoyage et désinfection systématique du matériel mis à disposition.**
- 12. La garantie satisfait ou remboursé sur les produits vendus en magasin et non remboursés par la sécurité sociale.**

## UNE COUVERTURE NATIONALE COMPLÈTE

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide a fait le choix depuis son origine d'être présent sur l'ensemble du territoire, permettant au groupe de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients.

Ce développement unique dans le secteur, constitue une protection vis-à-vis des concurrents et permet le développement d'une notoriété grandissante. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketings sur une zone de chalandise de plus en plus élevée.

Démarré originellement dans le Sud-Est de la France, près des racines de la société situées à Nîmes, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest au travers notamment d'acquisitions.

Le groupe aujourd'hui se déploie sur les axes suivants :

### Réseau de magasins en propre

Le groupe Bastide le Confort Médical dispose désormais d'un réseau de 70 implantations en propre en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 habitants. Le groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes, disposant de places de parking suffisantes.

Les magasins sont aujourd'hui spécialisés dans la vente ou la location de matériel de maintien à domicile. Les activités Respiratoire, Nutrition-Perfusion et de maintien à Domicile pour les collectivités ont été progressivement transférées dans les pôles spécialisés.

Le réseau de magasin est soutenu par une quinzaine de commerciaux qui appuient chacun 4 à 5 magasins.

### Pôles de services spécialisés

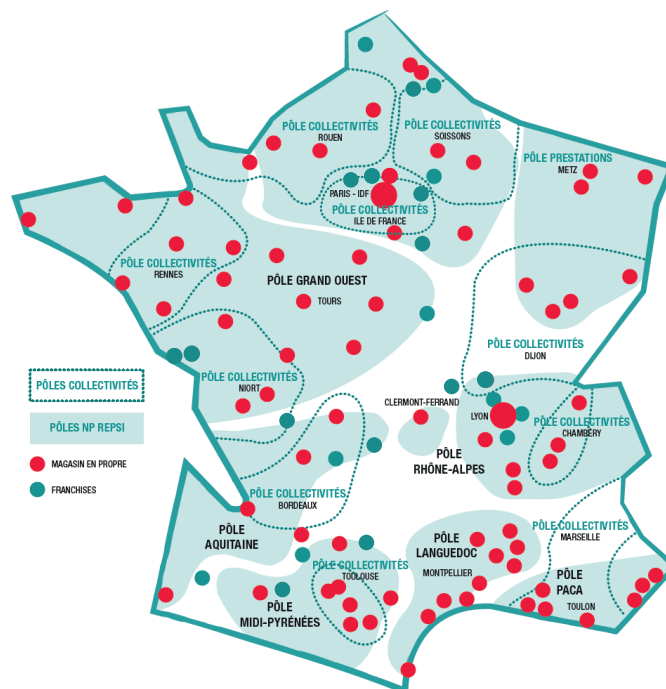
Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs la société a mis en place des Pôles d'Activités spécialisés : Collectivités, Respiratoire, Nutrition et Perfusion qui s'inscrivent en complément du réseau d'agences

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des dispositifs et des prescripteurs. Les pôles apportent également une meilleure gestion du personnel et une meilleure traçabilité du matériel.

Le groupe dispose ainsi aujourd'hui de 10 pôles géographiques spécialisés en Collectivités. Bastide est aujourd'hui le partenaire numéro 1 des EHPAD, en fournissant et délivrant des prestations de

services dans près de 20 000 établissements. Cette couverture complète permet au groupe d'aujourd'hui d'accompagner les grands comptes spécialisés dans les établissements de santé pour personnes dépendantes dans leur développement géographique

Le groupe dispose par ailleurs de 9 pôles spécialisés en Respiratoire et Nutrition-Perfusion. Ce positionnement de spécialiste, reconnu par les prescripteurs, permet aujourd'hui au groupe de gagner des parts de marché sur ces segments en forte expansion de la prise en charge à domicile. Un dixième pôle devrait s'ouvrir au cours de l'exercice dans le Nord-Ouest.





## Les franchises, vecteur stratégique du maillage territorial

Bastide Le Confort Médical développe un réseau de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du groupe afin d'assurer un maillage complet du territoire. Elles sont principalement dédiées au développement de l'activité Maintien à Domicile.

Le groupe s'appuie sur 29 franchises aujourd'hui. L'ambition est de renforcer ce réseau d'une quarantaine de franchises au cours des prochaines années, la moitié proviendra du transfert d'agences aujourd'hui en propre qui n'ont pas atteint une taille suffisante et l'autre moitié de nouvelles implantations. Le Groupe prévoit ainsi d'atteindre une soixantaine d'implantations dans les années qui viennent.



Bourgoin



Villefranche



Boulogne

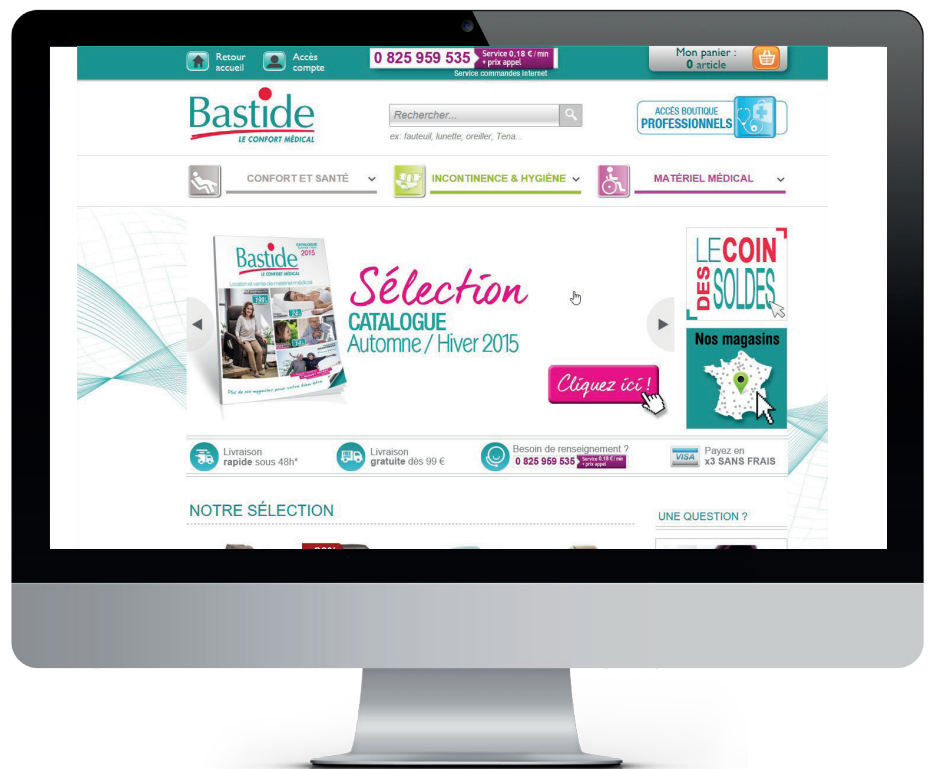
## Un approvisionnement en matériel centralisé

Le groupe alimente ses différents réseaux à partir de ses plates-formes de stockage situées à Gallargues, entre Nîmes et Montpellier pour toute la région Sud, à Dol de Bretagne pour la région Nord.

Le groupe dont les volumes d'achat progressent chaque année, est particulièrement attentif à la bonne gestion de ses stocks et au suivi du matériel.

## Le commerce électronique : potentiel de croissance à long terme

Bastide le Confort Médical dispose d'un site de e-commerce adressant l'ensemble de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou collectivités. Le groupe fidélise ainsi une partie de sa clientèle mettant à son service son savoir-faire logistique.



Estimant ce marché pas encore totalement mature, le groupe n'a pas lancé dans ce domaine de lourds investissements publicitaires.

## UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT D'UNE BONNE VISIBILITÉ

L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

Le vieillissement progressif de la population induit des dépenses médicales liées à la dépendance de plus en plus importante au cours des prochaines années, nécessitant une maîtrise des coûts dans ce domaine

L'économie des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement.

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) comme Bastide le Confort Medical assurent la fourniture aux patients dépendants des services nécessaires pour leur prise en charge à domicile. Ces services ou prestations accompagnent la mise à disposition de technologies qui facilitent la mise en œuvre de traitements ambulatoires et des équipements destinés au maintien à domicile des patients.

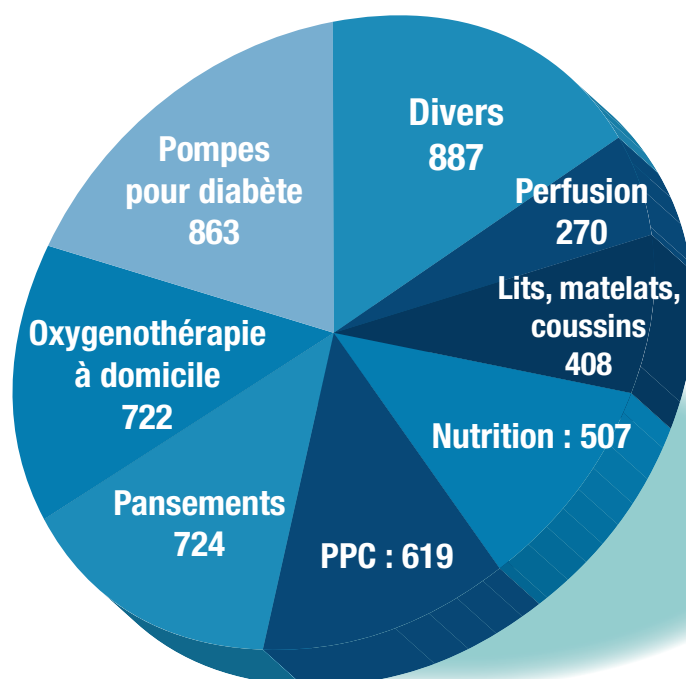
Ces technologies et prestations associées sont majoritairement délivrées au patient sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie sur la base des tarifs de responsabilité définis par la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

### Une demande de plus en plus forte

Le montant des produits et prestations remboursés au titre de la LPPR a atteint 8,4 milliards d'euros en 2014 (source CEPS) soit une croissance de 5,1% par rapport à 2013, dans la lignée de l'année précédente.

L'activité développée par le Groupe Bastide se concentre essentiellement sur le titre 1 qui regroupe les appareils, produits et prestations visant à la prise en charge à domicile (appareil respiratoire, maintien et domicile et nutrition, pansements) et sur le titre 4 (fauteuils roulants,...) de la LPPR qui représentent des montants remboursable respectivement de 5,0 milliards d'euros (+5,4%) et 126,6 millions d'euros (+2,4%).

### Répartition en M€ du titre 1 de la LPPR en 2013



Les secteurs les plus en croissance en volume sont les dépenses liées aux articles de pansements (+53 M€) et aux prestations respiratoire que ce soit l'Oxygénothérapie (+9M€) ou les traitements de l'apnée du sommeil (+52 M€).

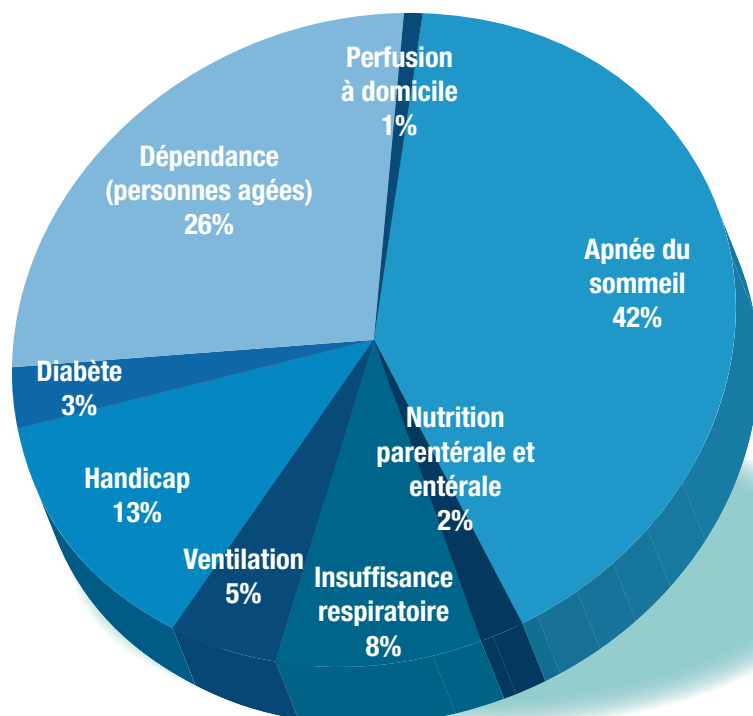
### Près de 1,5 millions de personnes ont recours aux prestataires de services à domicile

Au total, on estime qu' 1 500 000 personnes ont recours aux prestations et dispositifs médicaux dont les 613 000 patients en PPC (Apnée du sommeil).

## Répartition des patients par pathologies

L'assistance respiratoire est en forte croissance. Ces prestations ont concerné plus de 800 000 patients en 2014 (+9% par rapport à 2011), dont 613 000 sont concernés par les prestations de traitement de l'apnée du sommeil (Pression Positive Continue). On rappelle que l'apnée du sommeil touche plus de 4 millions de personnes en France et il est démontré que son non-traitement est un facteur aggravant de somnolence, d'hypertension, d'AVC, d'infarctus, de diabète et de maladies cardiovasculaires...

Source : Prestations des services d'aide à domicile

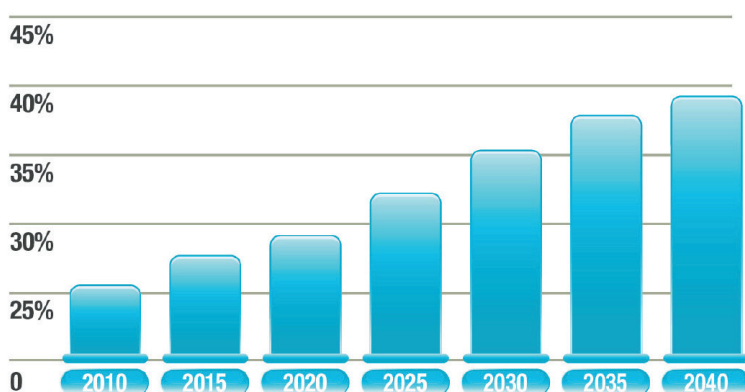


## Des facteurs durables de croissance

Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population et le manque de financement ainsi que le coût et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2.5 entre 2000 et 2040.

## Evolution de la part des 65 ans dans la population globale en France



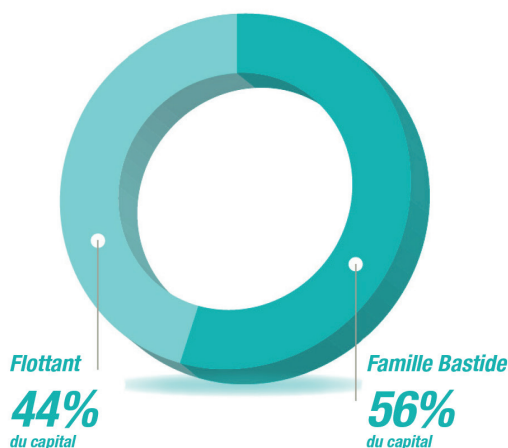
Les personnes dépendantes de plus de 60 ans sont au nombre de plus de 800 000 actuellement. Plus de deux personnes dépendantes sur 3 sont des femmes. En 2040, la France comptera 1,2 millions de personnes âgées dépendantes, soit 43% de plus qu'en 2000. Pour les hommes comme pour les femmes, la prévalence reste faible jusqu'à 75 ans, puis augmente rapidement avec l'âge. L'augmentation de la prévalence est plus forte chez les femmes qui, à partir de 80 ans, sont plus souvent dépendantes que les hommes.



# 1 Présentation du groupe

## ■ LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

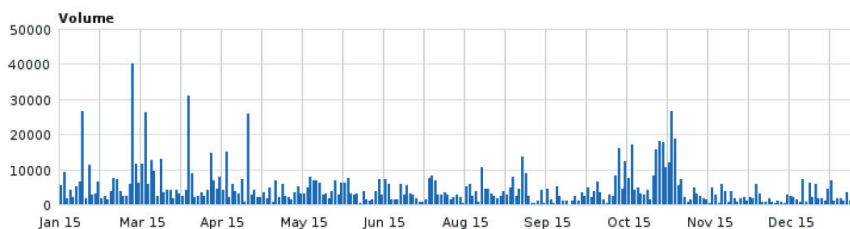
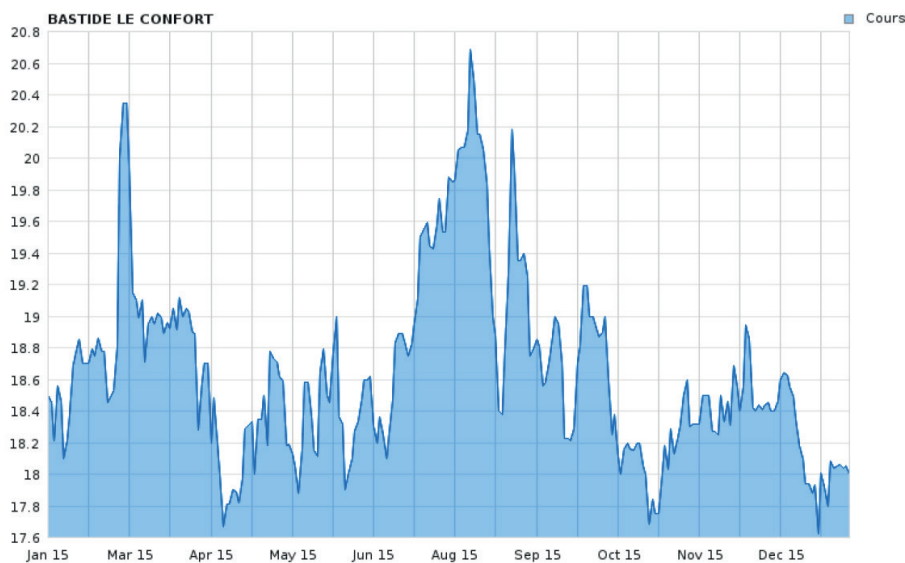
### ■ L'actionnariat



### ■ Dividendes en hausse de 14 % en 2014-2015

Confiant dans ses perspectives, le groupe Bastide a procédé au versement d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2014-2015 à comparer à 0,22 € lors de l'exercice précédent.

### ■ Évolution du cours de bourse sur un an



## ■ Informations boursières

Code Isin : FR0000035370 (BLC)

Nyse Euronext Compartiment C

Indices CAC HEALTH CARE - CAC MID & SMALL- CAC SMALL

INDICE PEA-PME 150

## ■ Nombre de titres: 7 340 580

Sociétés de bourses qui suivent notre titre

Gilbert Dupont - Oddo Midcap - Portzamparc

## ■ Une politique active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, déposé comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes financiers.

## ■ Calendrier de communication

|                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Chiffre d'affaires du 1er trimestre  | Publié le 12/11/2015                 |
| Chiffre d'affaires du 2ème trimestre | Publié le 12/03/2016                 |
| Résultats semestriels                | Publié le 08/03/2016                 |
| Chiffre d'affaires du 3ème trimestre | Entre le 01/05/2016 et le 15/05/2016 |
| Chiffre d'affaires du 4ème trimestre | Entre le 15/08/16 et le 31/08/16     |
| Résultats annuels                    | Entre le 15/09/16 et le 15/10/16     |

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

## ■ Contacts actionnaires

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social : Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

## ■ Responsable de l'information financière

Vincent Bastide / Olivier Jourdanney

Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 - Fax : +33 (0)4 66 38 68 20

## CHAPITRE 2 : RAPPORT DE GESTION

# I - Activité et résultat de l'exercice écoulé

## ■ 1.1 - Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des trois derniers exercices comme suit :

125 441 550 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2013,  
140 878 252 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2014,  
154 109 290 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2015,

soit une augmentation de 9.39% sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement à 12 842 441 € contre 11 739 854 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

L'activité de location a progressé de 12.83%, l'activité de vente de 6.02 %. La location représente 51.07 % du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 48.93 %.

L'activité tiers payant représente 43.40 % du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 56.60 %.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,10 % pour l'exercice clos le 30 juin 2014 à 65.42 % pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le résultat d'exploitation est en progression, il était de 4 516 692 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014, il est de 5 450 183 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

La charge financière hors dotation est en hausse de 47.84 % passant de 937 311 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014 à 1 385 681 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Les produits financiers s'élèvent à 863 281 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un déficit de 6 319 €.

Aucune participation n'est due au titre de cet exercice.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 154 573 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 1 041 659 € pour l'exercice contre 855 083 € pour l'exercice précédent, c'est un bénéfice net de 3 810 340 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2015, contre 4 685 966 € pour l'exercice précédent.

Le CICE intégré dans les comptes de l'exercice s'élève à la somme de 1 446 994 euros contre 1 101 208 euros sur l'exercice précédent.

Le CICE a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

## ■ 1.2 - Situation de la SASU CONFORTIS :

La S.A. Bastide le Confort Médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'établit à 3 544 343 € H.T.

Il est constitué par :

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| La location gérance pour            | 3 444 999 € H.T. |
| Location du local commercial (Caen) | 99 344 € HT.     |

Pour rappel, voici le chiffre d'affaires des trois derniers exercices

- 3 809 477 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2012.
- 4 270 228 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2013,
- 3 542 797 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2014,

Les facturations de location gérance et de prestations inter-groupe s'élèvent à 3 444 999 € H.T. sur cet exercice. Ce chiffre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les ventes sont nulles. Pour l'exercice précédent, les ventes de marchandises s'étaient élevées à 38 854 € H.T., le tout à l'exportation.



Son résultat d'exploitation était de 3 405 047 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014, il atteint 3 483 631 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Les charges financières sont nulles pour l'exercice clos au 30 juin 2015. Elles étaient nulles pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est constaté un résultat déficitaire de 12 888 €.

Cette filiale a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2015 un bénéfice net de 2 316 651€, contre 2 258 042 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le confort médical.

La société est propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1.070 m2 sur un terrain de 2.689 m2. Ce local est donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

### ■ 1.3 - Situation de la SASU BASTIDE FRANCHISE

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Son chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 726 597 € HT contre 481 430 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 56 509 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015 contre un bénéfice de 166 987 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 18 031 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 38 478 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015 contre un bénéfice de 99 167 € pour l'exercice précédent.

La franchise de Lannion (Côte d'Armor) a ouvert en juillet 2014, Marcq en Bareuil (Nord) en novembre 2014, Saint Malo (Ile et Vilaine) en janvier 2015, Haguenau (Haut Rhin) en février 2015, celle de La Rochelle (Charente maritime) en juin 2015, toutes selon le modèle dit maintien à domicile.

La franchise de Saint-Lô (Manche) a ouvert en septembre 2014, celle de Versailles (Yvelines) en octobre 2014, celle de Pointe à Pitre (Antilles) en décembre 2014, celle de Saint-Quentin (Aisne) en juin 2015, toutes selon le modèle agence.

L'agence de Roanne (Loire) est passée du concept maintien à domicile au concept agence en juillet 2014 et celle de Montargis (Loiret) en février 2015.

La filiale MEDAVINORD exploitant l'agence de Cambrai (Nord) a été cédée en septembre 2014.

L'agence de Montélimar (Drôme) du réseau intégrée a été cédée en franchise en décembre 2014.

L'agence du réseau intégré de Vannes (Morbihan) a été cédée en franchise en juillet 2015.

La franchise de St Nazaire (Loire Atlantique) sous le concept maintien à domicile a ouvert en octobre 2015.

L'agence de Marcq en Baroeul a ouvert sous le concept agence en septembre 2015 après avoir ouvert sous le concept maintien à domicile.

Il est à noter que la franchise de Biganos (Gironde) a quitté le réseau en juillet 2014 et Auch (Gers) en août 2014.

La franchise de Thonon les Bains (Haute-Savoie) a ouvert en juillet 2015 selon le modèle maintien à domicile.

### ■ 1.4 – Situation de la SAS MEDIKEA

Elle est filiale à 100% de la SA Bastide le confort médical.

Cette société a développé son activité, à travers sa filiale détenue à 100%, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE qui dispose d'une agence à Toulouse.

Ce partenariat vise à renforcer les activités du groupe dans le domaine de la stomathérapie en région Midi Pyrénées.

Le groupe Bastide poursuit par ailleurs le développement de cette activité au niveau national.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 045 203 € H.T.

Il est constitué par :

- Les prestations de services 1 045 203 € H.T.

Son résultat d'exploitation est de 80 936 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat financier s'élève à 482 153 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 8 058 €.

Cette filiale a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2015 un bénéfice de 528 176 €.

Sa filiale détenue à 100%, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires pour cet exercice de 4 100 512 € HT.

Le résultat d'exploitation est de 317 259 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 106 283 € pour l'exercice, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE a réalisé un résultat bénéficiaire de 225 619 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

## ■ 1.5 – Situation de la SASU A à Z SANTE

Intégrée au Groupe depuis l'exercice clos au 30 juin 2011, cette société a développé son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire et dispose d'une agence à Dunkerque (Nord).

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 578 025 € H.T. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

Pour rappel, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice précédent était de 1 631 089 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de 261 643 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat financier s'élève à 954 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 12 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 81 984 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 180 602 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

## ■ 1.6 - Situation de la SARL AB2M

La société Bastide le confort médical a pris une participation dans cette société en date du 07 octobre 2011 portant sur 51,33 % du capital social.

Cette société, basée en Ile de France, a pour activité la prestation de services liée à la stomathérapie.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 2 805 558 € HT contre 2 560 590 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de cet exercice est de 437 411 € HT contre 365 790 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -1 481 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 2 077 € contre un déficit de 432 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 144 106 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 289 748 € contre 245 183 € pour l'exercice précédent.

## ■ 1.7 - Situation de la SASU AERODOM

La société AERODOM a été créée en février 2011.

Son capital social est détenu en totalité par Bastide le confort médical.

Cette société est susceptible d'accueillir à terme de nouvelles activités créées par le Groupe Bastide le confort médical. Elle n'a pas, pour le moment, développé d'activité en propre.

Son chiffre d'affaires est donc nul au 30 juin 2015.

Le résultat d'exploitation est de – 3 019 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

L'exercice se solde par un déficit de 3 019 € au 30 juin 2015.

## ■ 1.8 - SAS DIABSANTE

Filiale détenue à 60% par la SAS AERODOM, la SAS DIABSANTE a été créée afin de prendre en charge les patients diabétiques.

L'activité a été déployée principalement à partir de la fin de l'exercice.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires pour cet exercice de 682 414 € HT.

Le résultat d'exploitation est de 73 712 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, la SAS DIABSANTE a réalisé un résultat bénéficiaire de 73 702 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

## ■ 1.9 - Situation de la SASU SB Formation

La société SB FORMATION a été créée en février 2012.

Son capital social est détenu en totalité par Bastide le confort médical.

Cette société est destinée à dispenser de la formation interne et externe.

Son chiffre d'affaires est de 86 150 € HT au 30 juin 2015.

Le résultat d'exploitation est de 30 315 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 10 105 €, l'exercice se solde par un bénéfice de 20 210 € au 30 juin 2015.

## ■ 1.11 – Situation de la SARL DOM'AIR

La société DOM'AIR a fait l'objet d'une prise de participation en

janvier 2013. Son capital est détenue intégralement par la SA Bastide le confort médical.

Cette société développe l'activité de produits de santé et de prestations de services dans le secteur de l'assistance respiratoire à domicile dans la région bordelaise et aquitaine.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 428 245 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de – 220 856 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat financier s'élève à – 1 144 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un déficit de 5 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de 222 006 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

## ■ 1.12 - Situation de la SARL TARA SANTE

Fin juillet 2013, la Société a pris une participation majoritaire dans le capital de la société TARA SANTE basée à Neuilly sur Seine (Ile de France). Le Groupe a ensuite progressivement augmenté sa participation de sorte à la porter à 91,01%.

Cette société, créée en 2010, est actuellement en phase de développement d'un dossier médical nomade partagé à destination des professionnels de santé (Dossier E-Toile).

En parallèle, elle proposera la commercialisation de services associés en matière de facturation, administration et formation, ventes en ligne.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 34 170 € H.T pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat d'exploitation est de – 258 105 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat financier s'élève à – 2 014 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de – 11 139 €.

Au total pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de 271 259 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.



### ■ 1.13 - Situation de la société de droit Belge DORGE MEDIC

La société Bastide le confort médical a pris une participation dans cette société en juillet 2014 portant sur 99,99 % du capital social.

La société Dorge Medic est spécialisée dans la vente et la location de matériels et de produits médicaux pour le maintien à domicile (MAD) et l'orthopédie, auprès principalement d'une clientèle de particuliers ou de maisons de repos.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 2 687 571 € H.T pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat d'exploitation est de 177 324 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le résultat financier s'élève à - 9 892 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat de 163 432 €.

Au total pour l'exercice, c'est un résultat excédentaire de 187 927 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015, contre un résultat de 132 889 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

### ■ 1.14 - Situation de la SAS S'CARE ASSISTANCE

Bastide le confort médical a acquis en juillet 2014 la majorité du capital social de la société S'CARE ASSISTANCE. Cette société implantée à NIMES développe une activité de prestation de services dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des escarres.

Cette acquisition vise à renforcer la position de la société sur le territoire et dans cette spécialité.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 432 172 € contre 2 286 229 € lors de l'exercice précédent, soit une variation de 6.39%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 221 305 € contre 2 221 108 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 236 937 € contre 72 173 € lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 3 484 € (contre - 2 511 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 233 453 € contre 69 662 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de 19 171 € contre - 630 € pour l'exercice précédent.
- De la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 11 205 € contre 2 888 € pour l'exercice précédent.
- D'un impôt sur les sociétés de 49 164 € contre 3 250 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 192 256 € contre un bénéfice de 62 894 € au titre de l'exercice précédent.

### ■ 1.15 - Situation de la SPRL DYNA MEDICAL

Bastide le confort médical a acquis fin décembre 2014 99,99 % du capital social de la société DYNA MEDICAL SPLR.

Cette société de droit belge exerce son activité en Belgique et principalement dans le domaine du maintien à domicile, notamment l'aide à domicile, la vente de produits de soins pour l'incontinence.

Cette opération permettra à la SA Bastide le confort médical de renforcer son implantation en Belgique, notamment en région bruxelloise et en Wallonie.

La société a clôturé son exercice le 30 juin 2015 avec un chiffre d'affaires de 4 495 290 €, un bénéfice d'exploitation de 146 553 € et un bénéfice net de 40 556 €. Lors du précédent exercice clos le 30 juin 2014 son C.A. s'était établi à 3 889 695 €, pour un bénéfice d'exploitation de 128 462 € et un résultat net de 38 772 €.

Les capitaux propres de cette société ressortent à 112 603 € au 30 juin 2015 contre 72 036 € lors de la précédente clôture.

## ■ 1.16 – Situation de la SAS CICA PLUS

Bastide le confort médical a acquis en avril 2015 la totalité du capital social de la société CICA PLUS.

Cette société est spécialisée dans le domaine de la cicatrisation et le traitement des plaies.

Son métier est l'accompagnement des infirmiers libéraux dans la prise en charge des patients, les conseiller, les former et leur fournir le matériel nécessaire aux traitements des patients.

Cette opération permet au Groupe Bastide de développer le métier de la cicatrisation au sein de la division Stomathérapie, grâce à la mutualisation des équipes commerciales, la présence dans les réseaux d'EHPAD ainsi que le partenariat avec l'HAD de Lyon que CICA+ a déjà développé.

La société a clos son premier exercice social d'une durée de 13 mois au 31 décembre 2014. Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 476 006 € pour un montant de charges d'exploitation qui se sont élevées à 490 995 €. Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 14 051 €. Compte tenu d'un résultat financier négatif de 1010 €, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -15 062 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 1 170 € et d'un impôt sur les sociétés de 152 €, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de 13 740 €.

## ■ 1.17 - Situation de la S.C.I. Bastide 2:

Cette société créée le 1er Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le confort médical.

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social

de cette société.

Le loyer s'élève à 149 239 € HTVA pour l'année 2014, et l'exercice se solde par un bénéfice de 95 569 €.

La SCI BASTIDE 2 a décidé de lever l'option du contrat de crédit-bail en vue d'acquérir un terrain et un bâtiment situé à Caissargues (Gard) qui accueille une partie du siège social de la société.

Elle est devenue propriétaire de ce bien immobilier depuis le 30 décembre 2009.

Ce local était précédemment donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical et ce bail commercial s'est poursuivi.

## ■ 1.18 - Situation de la S.C.I. Bastide 3 :

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société et 20% en nue propriété.

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide le confort médical.

Le loyer s'élève à 111 152 € HTVA pour l'année 2014, et l'exercice se solde par un bénéfice de 74 760 €.

## ■ 1.19 – Situation de la S.C.I. Bastide 4

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Cette société créée le 28 juillet 2004 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Nîmes, accueillant l'agence nîmoise de la SA Bastide le confort médical.

Le loyer s'élève à 166 547 € HTVA pour l'année 2014, et l'exercice se solde par un bénéfice de 35 827 €.

## ■ 1.20 - Situation de la S.C.I. Basque

La S.A. Bastide le confort médical détient 30% du capital social de cette société.

Cette société a pour objet la location d'un bâtiment commercial situé à Macon, au 117 route de Lyon.

Le loyer s'élève à 44 540 € pour l'année 2014, et l'exercice se solde par un déficit de 3 753 €.

## ■ 1.21 - Comptes consolidés de la SA Bastide le confort médical :

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues est exposé de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 133 614 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2013,
- 152 131 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2014,
- 171 167 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2015,

Soit une progression de 12,5% par rapport au précédent exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 64.52 % pour l'exercice clos le 30 juin 2014 à 64.81 % pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 12 659 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2015 contre 10 540 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Le coût de l'endettement financier brut passe de (1 700) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2014 à (1 968) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 3 885 k€, il ressort un bénéfice net de 7 000 k€ (dont 6 800 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2015 contre 5 224 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

# II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Le groupe a poursuivi sa croissance externe

En juillet 2014, Bastide le confort médical a acquis la majorité du capital social de la société S'CARE ASSISTANCE. Cette société implantée à NIMES développe une activité de prestation de services dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des escarres.

Cette acquisition vise à renforcer la position de la société sur le territoire et dans cette spécialité.

Fin décembre 2014, la SA Bastide le confort médical a acquis la SPRL DYNA MEDICAL, société de droit belge. Cette société fournit des établissements de santé en dispositifs médicaux.

En avril 2015, la SA Bastide le confort médical a acquis la SAS CICA+, société exerçant son activité dans le domaine de la plaie et cicatrisation.

En juin 2015, la SA Bastide le confort médical a acquis la branche d'activité d'assistance respiratoire de la SARL BAB. Cette activité est exercée en région Rhône alpes et Aquitaine.

Le chiffre d'affaires annuel du groupe s'élève à 172.2 M€, soit une progression dynamique de 12,5%, en ligne avec nos objectifs de croissance. En organique, la croissance ressort à + 10,30% un niveau soutenu qui témoigne du positionnement du groupe sur des marchés porteurs et du succès de la mise en place des pôles d'expertise métiers (Collectivités, Nutrition Perfusion – Respiratoire).

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés.

Les nouvelles franchises sont présentées en point 1.3



## III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

### ■ 3.1 - le réseau

Le Groupe entend poursuivre le développement et la croissance connus au cours de l'exercice clos.

Concernant le réseau de Franchise, des dossiers de candidatures, selon les deux concepts, sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de nouveaux sites en franchise au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016.

Depuis la fin de l'exercice, de nouvelles franchises ont ouvert, elles sont présentées au paragraphe 1.3 du présent rapport.

### ■ 3.2 - L'activité

Le groupe Bastide poursuit sa stratégie de croissance, conforté par les gains de parts de marché enregistrés sur l'ensemble de ses métiers.

Le groupe entend également poursuivre en parallèle sa stratégie d'acquisitions ciblées lui permettant, soit de renforcer ses positions sur ses métiers historiques, soit de se développer sur des métiers complémentaires.

En ce sens et afin d'accroître son développement, le Groupe Bastide a acquis une participation majoritaire dans le capital social de la SARL CICADUM en juillet 2015.

Cette société exerce son activité principalement dans le domaine de la prestation de service à caractère de santé dans le domaine de la cicatrisation, de la stomathérapie et la fourniture de produits d'incontinence. Son activité s'exerce à Rouen et dans sa proche région.

Cette opération permettra à la SA Bastide le confort médical de renforcer son activité dans le domaine de la cicatrisation, stomathérapie et l'incontinence.

Les priorités de la société sur l'exercice ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 restent la poursuite de l'amélioration de la prise en charge de nos patients, notamment par la création des pôles techniques de Prestations et de pôles Collectivités, tout en maintenant un objectif de croissance de rentabilité.

### ■ 3.3 : Résultat semestriel 2015-2016

| En K€                         | 2014-2015 | 2015-2016 | Variation |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires            | 83 858    | 95 073    | +13,4%    |
| Résultat opérationnel courant | 6 283     | 7 117     | +13,3%    |
| Marge opérationnelle courante | 7,5%      | 7,5%      |           |
| Résultat opérationnel         | 6 602     | 7 147     | +8,3%     |
| Résultat net part de groupe   | 3 738     | 3 645     | -2,5%     |
| Marge nette                   | 4,5%      | 3,9%      |           |

Au cours du premier semestre 2015-2016, le Groupe Bastide a confirmé sa dynamique de croissance en réalisant un chiffre d'affaires de 95,1 M€, en hausse de +13,4%, dont +9,2% en organique. Toutes les activités du Groupe sont en croissance. Le Maintien à Domicile (MAD) a contribué pour 61,4 M€ (+14,7%), le Respiratoire pour 15,8 M€ (soit +6,3%) et la Nutrition-Perfusion pour 17,9 M€ (+15,6%).

Durant cet exercice, le Groupe a poursuivi activement le développement de son réseau de franchises, qui est désormais composé de 36 implantations au 31 décembre 2015. Le réseau d'agences en propre s'élève quant à lui à 63 magasins au 30 décembre 2015, ce qui porte à près de 100 le nombre d'implantations sous enseigne Bastide en France.

## **Hausse du résultat opérationnel courant de 13,3%**

Le résultat opérationnel courant a progressé au même rythme que le chiffre d'affaires avec une hausse de +13,3% à 7,1 M€. La marge opérationnelle courante se maintient ainsi à 7,5% du chiffre d'affaires.

Cette performance est conforme aux objectifs du Groupe, qui a accru comme prévu ses investissements commerciaux, notamment au niveau de sa force de vente dédiée aux magasins en propre. Le bon contrôle des charges externes a permis de compenser une légère érosion de la marge brute directement liée à l'augmentation de la part des ventes dans le chiffre d'affaires global (52% sur ce semestre contre 48% au 1er semestre 2014-2015).

Le résultat opérationnel est en progression de +8,3% ne bénéficiant pas cette année de produits exceptionnels, contrairement à l'an dernier. Le résultat net est en léger recul, intégrant une hausse du poids des frais financiers (-1,1 M€ contre -0,8 M€) et de l'impôt (-2,3 M€ contre -2,0 M€).

## **Réduction de l'endettement net**

Les flux de trésorerie générés par l'activité ont atteint 18,0 M€, en hausse de +75%, bénéficiant d'une progression de la capacité d'autofinancement (CAF) et d'une amélioration du Besoin de Fonds de Roulement suite aux actions menées par le management.

Ces flux de trésorerie autofinancent largement les investissements de la période qui s'élèvent à 10,5 M€. Le Groupe a également procédé sur la période au paiement du dividende pour 1,8 M€.

La dette nette ressort au 31 décembre 2015 à 52,6 M€ en baisse de près de 3 M€ par rapport au 30 juin 2015, pour des capitaux propres qui progressent à 55,9 M€. Le Groupe dispose ainsi d'une structure de bilan équilibrée et saine, avec un ratio « Dettes Nettes /EBITDA» très largement inférieur à 2.

## **Perspectives : poursuite de la croissance**

En s'appuyant sur son positionnement de multi-spécialiste qui lui permet d'être présent sur tous les segments porteurs du marché, Bastide Le Confort Médical entend poursuivre sa croissance globale autour de 10% avec l'objectif de maintenir son niveau de rentabilité opérationnelle courante.

Par ailleurs, l'année civile 2016 sera marquée par l'ouverture d'une quinzaine de nouvelles franchises dont 4 issues des magasins en propre. Le Groupe est ainsi parfaitement en ligne avec son plan de développement qui vise 60 franchises à horizon 2017.

Le Groupe annonce avoir pris également en février une participation de 26% dans le capital de la société Ulimed, spécialisée dans la stomathérapie, avec une option pour acquérir 100% du capital dans un horizon de 2 ans. Ulimed réalise un chiffre d'affaires d'environ 8 M€ et sera consolidée par mise en équivalence.

Bastide annonce également être en négociation avancée avec une société, spécialisée dans la fourniture de dispositifs médicaux pour les collectivités, qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 10 M€. Cette opération permettrait au Groupe de se déployer dans un pays limitrophe de la France, à l'image de l'implantation réalisée avec succès en Belgique.

## IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE ECOULE (article L225-209 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'annulation des actions acquises ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2014, il avait été voté que le prix d'achat ne devait pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Aucun minimum n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015 sont explicitées ci-dessous.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la société détenait 37 431 titres soit 0,51 % du capital social.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, la société a acheté 158.320 actions au cours moyen de 17,22 euros et a vendu 159.874 actions au cours moyen de 17,15 euros.

Au 30 juin 2015, la société détenait 31.639 actions, soit 0,49 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.



## V - TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau des résultats financiers vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

| NATURE DES INDICATIONS  | Exercice au<br>30/06/11 | Exercice au<br>30/06/12 | Exercice au<br>30/06/13 | Exercice au<br>30/06/14 | Exercice au<br>30/06/15 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>  |                         |                         |                         |                         |                         |
| Capital social  | 3 303 261               | 3 303 261               | 3 303 261               | 3 303 261               | 3 303 261               |
| Nombre des actions ordinaires existantes  | 7 340 580               | 7 340 580               | 7 340 580               | 7 340 580               | 7 340 580               |
| Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes                                    |                         |                         | /                       | /                       | /                       |
| Nombre maximal d'actions futures à créer  | 0                       | 0                       | 0                       | 0                       | 0                       |
| - par conversion d'obligation   |                         |                         |                         |                         |                         |
| - par exercice de droits de souscription  | 0                       | 0                       | 0                       | 0                       | 0                       |
| <b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>   |                         |                         |                         |                         |                         |
| Chiffre d'affaires hors - taxes   | 106 167 841             | 115 425 133             | 125 441 550             | 140 878 252             | 154 109 290             |
| Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions                              | 15 925 301              | 13 787 636              | 15 808 428              | 22.665.396              | 20 518 403              |
| Impôts sur les bénéfices  | 539 759                 | 444 355                 | 530 870                 | 855 083                 | 1 041 659               |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice   | 0                       | 0                       | 0                       | 0                       | 0                       |
| Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions                             | 6 453 846               | 3 161 303               | 3 542 522               | 4 685 966               | 3 810 340               |
| Résultat distribué  | 1 101 087               | 1 247 899               | 1 394 710               | 1 614 928               | 1 835 145               |
| <b>III RESULTAT PAR ACTION</b>  |                         |                         |                         |                         |                         |
| Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions                       | 2.17                    | 1.83                    | 2.08                    | 2,97                    | 2,65                    |
| Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions                             | 0.88                    | 0.43                    | 0.48                    | 0,64                    | 0,52                    |
| Dividende attribué à chaque action  | 0.15                    | 0.17                    | 0.19                    | 0.22                    | 0.25                    |
| <b>IV PERSONNEL</b>   |                         |                         |                         |                         |                         |
| Effectif moyen des salariés pendant l'exercice  | 831                     | 888                     | 994                     | 1 079                   | 1 265                   |
| Montant de la masse salariale de l'exercice   | 20 317 049              | 22 175 248              | 24 965 872              | 27 252 266              | 30 909 394              |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) | 7 090 065               | 7 861 143               | 8 445 168               | 8 739 916               | 9 463 181               |

## VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice, soit 3 810 340 €, de la manière suivante :

- 1.975.195 € en autres réserves
- la somme de 1.835.145 € à titre de distribution de dividende, soit 0,25 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., que la société a distribué :

- un dividende de 1.247.898,60 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012,
- un dividende de 1.394.710,20 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013,

un dividende de 1.614.927,60 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014,

Ces dividendes sont éligibles à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

## VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT:

### ■ 7.1 - Investissements:

|   | Augmentation acquisition créations | Augmentation par fusion | Diminutions par cession |
|---|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Frais d'établissement de recherche & développement    |                                    |                         |                         |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles         | 1 150 869                          |                         | 45 186                  |
| Terrains  |                                    |                         |                         |
| Installations générales agencements des constructions | 3 181 640                          |                         | 415 591                 |
| Installations techniques, matériels et outillages     | 18 566 406                         |                         | 2 909 633               |
| Autres immobilisations corporelles                    |                                    |                         |                         |
| Matériels de transport                                | 0                                  |                         | 0                       |
| Matériels de bureau & informatique                    | 552 356                            |                         | 43 163                  |
| Immobilisations corporelles en cours                  | 769 862                            |                         | 1 851 743               |
| Autres participations                                 | 3 243 335                          |                         | 2 287                   |
| Autres titres immobilisés                             | 5 711                              |                         | 66 160                  |
| Prêts et autres immobilisations financières           | 3 561 481                          |                         | 3 734 392               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>31 031 664</b>                  | <b>0</b>                | <b>9 068 158</b>        |

## ■ 7.2 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de ses activités de vente et de location de matériel médical.

## VIII - ENDETTEMENT

### ■ 8.1- les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 110 %, compte tenu d'un montant de capitaux propres de 48 307 K€ et d'un montant d'endettement net (hors Crédit-bail ) de 53.029 K€.

### ■ 8.2 - les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 102 % compte tenu d'un montant de capitaux propres de 54 436 K€ et d'un montant d'endettement net de 55 573 K€.

## IX – INFORMATIONS RELATIVES AU DELAI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce issues de la Loi n°2008-776 du 04 août 2008, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs.

Un comparatif entre cet exercice et l'exercice précédent est présenté.

Voici la décomposition du solde des dettes fournisseurs (inclus dettes effet à payer) au 30 juin 2015.

| Échéances | Dettes 30 juin 2015 | Dettes 30 juin 2014 |
|-----------|---------------------|---------------------|
| 0 A 30J.  | 12 524 130 €        | 10.903.983 €        |
| 31 A 60J. | 7 083 932 €         | 7.055.117 €         |
| A + 61J.  | 3 740 428 €         | 4.735.224€          |
| TOTAL     | 23 348 490 €        | 22.694.924 €        |



## X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société Bastide le Confort Médical a pris des participations ou contrôles au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

La société Bastide le confort médical a pris le contrôle majoritaire de la SAS S'CARE ASSISTANCE en juillet 2014.

Elle a également pris le contrôle total de la SPRL DYNA MEDICAL fin décembre 2014 et de SARL CICAPLUS en avril 2015.

Ces points sont explicités au II du présent rapport « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos »

## XI - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES:

La Société est majoritairement contrôlée par la SIB qui regroupe les participations de l'ensemble des membres de la famille Bastide.

|                   | Actions | Droits de Votes |
|-------------------|---------|-----------------|
| Plus de 90 %      | X       | X               |
| de 66.66 % à 90 % | X       | X               |
| de 50% à 66.66 %  | X       | SIB             |
| de 33.33 à 50%    | SIB     | X               |
| de 25 à 33.33 %   | X       | X               |
| de 20 à 25 %      | X       | X               |
| de 15 à 20 %      | X       | X               |
| de 10 à 15 %      | X       | X               |
| de 5 à 10 %       | X       | X               |

LAZARD FRERES GESTION SAS a franchi le seuil à la baisse des 5% du capital au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015.

## XII – LES MANDATAIRES SOCIAUX :

### ■ 12.1 - Modalités de l'exercice de la Direction Générale

La direction Générale est exercée par le Président du conseil d'administration, en la personne de Monsieur Guy BASTIDE.

La direction Générale est assistée d'un directeur général délégué.

Un second directeur Général délégué a été nommé le 1<sup>er</sup> juillet 2015 afin d'assister le Directeur Général et le Directeur Général Délégué pour les sujets d'ordre administratifs et financiers.

## ■ 12.2 - Liste des mandats :

| Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat  | Fonctions et mandats exercés dans le groupe  | Autres mandats et fonctions exercés hors groupe   |
|--|--|---|
| <p><b>Guy BASTIDE</b><br/>12/2009 - 12/2015</p> <p>Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général. de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS BASTIDE FRANCHISE</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CONFORTIS</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS MEDIKEA</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS A à Z SANTE</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS AERODOM</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS SB FORMATION</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SA Dorge MEDIC</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CICA PLUS</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS S'CARE ASSISTANCE</li> </ul> | <p>Gérant de la :<br/>SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la SCI BASTIDE</p> <p>12/2014 – 06/2020<br/>Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SCI BASTIDE 2</li> <li>• SCI BASTIDE 3</li> <li>• SCI BASTIDE 4</li> </ul> <p>Président de la SAS BASTIDE FINANCIERE</p> |

| Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat   | Fonctions et mandats exercés dans le groupe  | Autres mandats et fonctions exercés hors groupe  |
|---|--|--|
| <p><b>Brigitte BASTIDE</b><br/>12/2009 – 12/2015</p> <p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bastide, Le Confort Médical SA</li> </ul> |  | <p>12/2014 – 06/2020</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p> <p>Gérant de la SCI ENTREPOTS CHAINE SOLEIL</p>   |
| <p><b>Vincent BASTIDE</b><br/>12/2009 – 12/2015</p> <p>Administrateur de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bastide, Le Confort Médical SA</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical</li> <li>• SAS MEDIKEA Directeur Général</li> <li>• SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE : Directeur Général</li> <li>• SARL DOM'AIR : gérant</li> <li>• SA DORGE MEDIC : administrateur</li> <li>• SARL TARA SANTE : gérant</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical cogérante de la SPRL DYNA MEDICAL</li> <li>• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CICA PLUS</li> </ul> | <p>SCI BASTIDE 1 : gérant</p> <p>SCI BASTIDE VILLABE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE ORANGE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CAEN : gérant</p> <p>SCI TOULOUSE HARMONIES : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE SOISSONS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE RODEZ : gérant</p> <p>SCI BASTIDE VALENCE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant</p> <p>SCI BASTIDE GARONS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE ARLES : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CLERMONT-FERRAND : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MAUGIUO : gérant</p> <p>SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président</p> <p>SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE FENOUILLET : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MONTPELLIER GAROSUD : gérant</p> <p>SAS INVESTISSEMENT et DEVELOPPEMENT : Président</p> <p>12/2012 – 06/2016</p> <p>Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Présidence du Directoire</p> <p>Directeur Général de la SAS FINANCIERE BASTIDE</p> |



Date de 1<sup>ère</sup> nomination  
et échéance du mandatFonctions et mandats  
exercés dans le groupeAutres mandats et fonctions  
exercés hors groupe**Philippe BASTIDE**

12/2009 – 12/2015

Administrateur de :

- Bastide, Le Confort Médical SA

Directeur commercial AMGEN

**Emmanuel ROMIEU**

08/2014 – 06/2020

Administrateur de :

- Bastide, Le Confort Médical SA

Néant

12/2014 – 06/2020

Membre du Conseil de Surveillance de  
Société d'Investissement Bastide SA**Olivier PELLENC**

08/2014 – 12/2020

Administrateur de :

- Bastide, Le Confort Médical SA

Néant

12/2014 – 06/2020

Membre du Conseil de Surveillance de  
Société d'Investissement Bastide SA**12.3 - Rémunération des mandataires**

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

| Salaires bruts annuels<br>2014/2015 en euros | Total   | fixe    | variable | avantage | Attribution<br>de titres | Jetons de<br>présence | Autres<br>Mandats<br>Groupe* |
|--|---------|---------|----------|----------|--------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Guy Bastide                                  | 115 200 | 115 200 | 0        | 0        | X                        | X                     | X                            |
| Vincent Bastide                              | 239 218 | 128 400 | 74 335   | 483      | X                        | X                     | 36 000                       |
| Brigitte Bastide                             | X       | X       | X        | X        | X                        | X                     | X                            |
| Philippe Bastide                             | X       | X       | X        | X        | X                        | X                     | X                            |

\*Rémunérations supportées directement par la ou les sociétés dans la(les)quelle(s) le mandat est exercé.

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

## ■ 12.4 - Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

Aucune opération n'a eu lieu au cours de cet exercice.

## XIII - ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2015 est de 22.738 actions soit 0,31 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3% du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2013.

## XIV - INFORMATIONS SOCIALES:

Ces informations sont explicitées au chapitre XVII - Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable.

## XV - NATURE ET FACTEURS DE RISQUES

Ces informations sont explicitées dans la partie 5 - Informations juridiques et sociales.

## XVI - INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

# XVII - RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l'exercice précédent.

## Partie sur la responsabilité environnementale

### ■ Politique générale

#### ► **L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.**

La société exerce une activité de vente et location de dispositifs médicaux. A ce titre, elle n'exerce pas d'activité industrielle.

Elle s'approvisionne et se fournit auprès de fabricants.

Elle ne détient aucun site de production mais uniquement des locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou des agences ouvertes au public.

Toutefois, même si l'activité de la société Bastide le Confort Médical, a peu d'impact sur l'environnement, le Groupe est soucieux de ce sujet, comme le démontrent les formations dispensées aux salariés (par exemple l'éco conduite/sécurité).

#### ► **Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

Compte tenu de la nature de l'activité qui n'est ni industrielle, ni de production, une formation en matière de protection de l'environnement s'avère sans objet.

Toutefois, la société, utilisant une flotte de véhicules dans le cadre de son activité de prestataire de service a mis en place, des formations d'éco conduite/sécurité afin de réduire la consommation de gasoil.

#### ► **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**



Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

Les installations classées existantes donnent lieu à simple déclaration et sont sans impact significatifs sur l'environnement

► **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

## ■ Pollution et gestion des déchets

► **Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

► **Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Le Groupe assume la gestion de ses déchets domestiques.

Les déchets liés à l'activité sont principalement composés des emballages de gros appareillages (cartons...). Sur les sites le nécessitant, la société a conclu des contrats avec des prestataires qui collectent régulièrement les déchets domestiques. Ces déchets sont déposés dans des containers.

La société peut être amenée à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites du groupe concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique font l'objet d'une élimination ou recyclage conformément aux prescriptions des fabricants.

De par l'impact faible du Groupe sur cette thématique, les quantités de déchets générées ne font pas l'objet d'un suivi pour le moment

► **La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité hormis la présence de cuves à oxygène sur certains sites respectant les prescriptions d'installations classées IPC N°1220.

## ■ Utilisation durable des ressources

► **La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

N'ayant que des besoins domestiques, cette information a été considérée comme non significative compte tenu de la nature de l'activité. La consommation d'eau est en effet relative à des besoins domestiques (sanitaires).

► **La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

► **La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

La société consomme diverses énergies dans le cadre de son activité :

- électricité,
- gaz (consommation exclusivement domestique très peu significative au regard du Groupe),
- et de gasoil

La consommation d'électricité consiste en des besoins normaux pour l'activité administrative et opérationnelle, qui s'exerce dans ses locaux. Ces besoins sont des besoins courants qualifiés de domestiques.

Les besoins en énergie concernent l'éclairage des locaux, le chauffage/climatisation, les matériels informatiques. Cette consommation dépend des locaux qui en sont équipés.

La société reste vigilante sur sa consommation d'énergie et veille par exemple à ne pas laisser éclairer inutilement ses locaux ou équipements de bureaux.

De surcroît, comme évoqué ci-dessus, la société a mis en place des formations d'éco conduite afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La consommation électrique a été collectée sur le groupe Bastide le Confort Médical.

La société a recours à deux fournisseurs d'électricité. La consommation d'électricité a été estimée par retour aux factures pour l'un des fournisseurs et par collecte d'un tableau recensant l'exhaustivité de la consommation pour l'autre fournisseur. En cas de données manquantes, des extrapolations ont été réalisées.

La consommation électrique a ainsi été calculée à 3.367.951 kWh pour l'exercice 30 juin 2015.

Quant à la consommation de carburant, elle a été appréhendée pour le Groupe grâce aux relevés de consommation provenant du principal fournisseur (représentant plus de 80 % des achats). En cas de données manquantes, des extrapolations ont été réalisées. Les consommations de Tara Santé ne sont pas disponibles (inclues dans les charges) et n'ont pas pu être comptabilisées. Néanmoins, l'effectif n'est pas significatif.

Pour le carburant, la société possédant une flotte de véhicules d'environ 715 véhicules, la consommation groupe est de 2.233.104 litres de gasoil.

La société met en place des formations d'éco-conduite pour faire baisser la consommation moyenne

## ► L'utilisation des sols

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

## ■ Changement climatique

### ► Les rejets de gaz à effet de serre

Ce point est traité ci-dessus (par exemple éco conduite).

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte concernent

- le carburant consommé par la flotte de véhicules (émissions directes),

- ainsi que la consommation d'électricité (émissions indirectes).

La table utilisée est issue de l'ADEME version 7.1.

S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif. Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 7270 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Pour information, la méthodologie de calcul de la consommation électrique a été affinée au 30 juin 2015.

### ► L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Comme évoqué précédemment, la société a mis en place des formations d'éco-conduite pour réduire son impact environnemental.

Le changement climatique n'a pas d'impact sur l'activité du groupe.

## ■ Protection de la biodiversité

### ► Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

## Partie sur la responsabilité sociale

L'effectif total du **Groupe BASTIDE** s'élève à **1 358 salariés**.

Les contrats considérés pour l'ensemble des indicateurs RH : CDI, CDD, contrats pro et alternants, hors stagiaires.

Les sociétés dont le personnel est géré au sein du Siège Social du Groupe BASTIDE (via le SIRH) représente 1323 salariés et concerne les sociétés : Bastide Le Confort Médical; AAZ ; Bastide Franchise ; SIB ; DOM AIR ; Centre de Stomathérapie ; Médikéa et

Diab Santé.

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent exclusivement les sociétés gérées par le Siège Social via le SIRH (sauf mention contraire).

Enfin, il n'y a que peu de comparabilité entre 2013-14 et 2014-15, du fait de l'évolution du périmètre, de la modification de certaines méthodes de calcul (absences) et de la fiabilisation des données par rapport à N-1.

## ■ Salaire moyen

|                            | 2013/2014 | 2014/2015 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Salaire moyen brut mensuel | 2 138 €   | 2 209 €   |

## ■ Emploi :

- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

### ▶ Répartition des effectifs par sexe au 30 juin 2015

|              |     |
|--------------|-----|
| Hommes.....  | 668 |
| Femmes ..... | 655 |

### ▶ Répartition géographique des effectifs au 30 juin 2015

|                   |     |
|-------------------|-----|
| SUD EST .....     | 269 |
| SUD OUEST.....    | 353 |
| NORD EST.....     | 160 |
| NORD OUEST.....   | 180 |
| IDF.....          | 137 |
| SIEGE SOCIAL..... | 224 |

### ▶ Répartition par âge au 30 juin 2015

|                     |     |
|---------------------|-----|
| < à 21 ans.....     | 12  |
| 21 à 25 ans.....    | 145 |
| 26 à 30 ans.....    | 300 |
| 31 à 35 ans.....    | 329 |
| 36 à 40 ans.....    | 194 |
| 41 à 45 ans.....    | 158 |
| 46 à 50 ans.....    | 110 |
| 51 à 55 ans.....    | 44  |
| 56 ans et plus..... | 31  |

### ▶ Mouvements de personnel

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Nombre d'embauches.....      | 579 |
| Nombre de licenciements..... | 58  |

## ■ Organisation du travail :

### ▶ l'organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures. 93% de notre effectif total travaille à temps complet.

Nos agences sont ouvertes 6 jours sur 7 entre 9h et 19h avec une fermeture entre 12h et 14h. Cependant, l'ensemble de nos collaborateurs travaillant en agences bénéficient de deux jours de repos hebdomadaires.

Nos pôles de prestations techniques ou collectivités fonctionnent 5 jours sur 7.

Personne n'occupe d'emploi avec horaires alternants ou de nuit. Par contre, certains de nos collaborateurs effectuent des astreintes en raison de la nature de notre activité et des nécessités de services au patient. La programmation des astreintes est effectuée au moins 30 jours à l'avance. Chaque période d'astreinte est d'une semaine s'étendant généralement du vendredi 19h au vendredi suivant 19h.

Pour certains services, la réduction du temps de travail à 35 heures a pris la forme de l'octroi de jours de repos dits « jours ARTT ».



- 217 jours pour les cadres avec jours d'ARTT (nombre différent selon les années)
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

## ■ Relations sociales :

### ► l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

L'entreprise rencontre les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

### ► le bilan des accords collectifs

Le 28 novembre 2014, la société BLCM a signé un accord d'intéressement qui annule et remplace l'accord signé le 22 décembre 2011.

Le 26 mai 2015, la société BLCM a signé un avenant à l'accord d'intéressement du 28 novembre 2014.

Aucune participation n'est due au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015

## ■ Santé et sécurité :

### ► Les conditions de santé et de sécurité au travail.

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place cette année également une politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite de véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

### ► Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette rubrique est sans objet car aucun accord de cette nature n'a été conclu.

### ► l'absentéisme.

- Nombre de jours d'absence.....14 753

Les jours d'absence sont comptabilisés en jours ouvrés et limités aux catégories suivantes : Maladie + Accident de Travail + accident de trajet + maladie professionnelle + maternité + grossesse patho + paternité + absence injustifiée

- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité au sein de BASTIDE LCM :

**Le nombre d'accident de travail avec arrêt** est de 64 (contre 73 jours au 30 juin 2014), ce qui correspond à 1 940 journées d'arrêt de travail (contre 3 954 jours l'an passé).

**Le taux de Fréquence** est de 30,93, contre 38,48 au 30 juin 2014.

**Le taux de Gravité** est de 0,94, contre 2,26 au 30 juin 2014.

La Société souhaite s'engager dans une démarche globale de prévention des risques afin de prévenir ses collaborateurs des risques professionnels et des accidents de travail.

Il est précisé que :

Accidents de travail et Taux de Fréquence : incluant les accidents de trajet domicile-travail mais limités aux accidents AVEC arrêt

- Taux de gravité : comptabilisé en jours ouvrés
- le taux de fréquence des accidents de travail = nombre d'accident de travail x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées
- le taux de gravité des Accidents de travail = nombre de journée perdues (arrêt AT et AJ) x 1000 / nombre d'heures travaillées

La société Bastide le confort médical ne recense aucune maladie professionnelle à ce jour.

Ce rapport fait état des mesures et projets amorcés sur la thématique

de l'accidentologie, voire conclus sur la période 2014-2015

## ■ Programme de formation en cours :

**1/ Formation à l'éco-conduite :** Initialement démarré sur les exercices précédents et notamment celui de 2014-2015, le groupe BASTIDE a décidé de poursuivre son programme de formation, sur l'exercice 2015-2016, à destination des salariés utilisant quotidiennement un véhicule utilitaire dans le cadre de l'exercice quotidien de leur fonction. Cette action, à travers un enseignement théorique et pratique, a vocation à **sensibiliser les collaborateurs vis-à-vis des bienfaits de l'éco-conduite** tout en les accompagnants sur des actions de conduite, par des exercices concrets. La population concernée est celle des agents et technicien d'installation. Plus de 200 collaborateurs ont déjà été formés. Cette action de formation pourrait être étendue, à terme, vers tous types de fonctions et de véhicules, y compris les véhicules légers.

**2/ Projet :** mise en place d'un **programme de prévention**. Il s'agit d'élargir l'action de formation vers un programme personnalisé tenant compte de l'accidentologie du groupe BASTIDE.

Le moyen d'agir sur la fréquence consiste à engager une démarche de Prévention du Risque Routier, à travers la diffusion de présentations personnalisées des résultats pour les entités les plus sinistrées. Cette action pourrait se décliner de la manière suivante :

- Présentation des résultats
- Analyse de l'ensemble de la sinistralité de Bastide,
- Sur la base de l'analyse de la sinistralité, identification des 30 entités les plus sinistrées sur la période d'étude,
- Réalisation de 30 présentations Powerpoint à destination des responsables d'agence concernés pour présentation à leur équipe, des indicateurs clés tels que :
  - Fréquences,
  - Typologie,
  - Responsabilité

## ■ Formation :

Ce rapport fait état des mesures et projets amorcés sur cette thématique, voire conclus sur la période 2014-2015.

Élément clé dans le parcours professionnel de l'ensemble des collaborateurs du groupe BASTIDE, la formation constitue un des leviers essentiels de notre politique de gestion des ressources humaines et du positionnement commercial et technique sur les différents marchés du groupe.

- Elle permet de **renforcer le professionnalisme** par **l'adaptation constante des compétences** en liaison avec l'évolution des métiers et des activités, dans un environnement exigeant ;
- Elle permet également d'**apporter les compétences requises** au développement de la **capacité d'innovation, notamment dans le service** ; élément indispensable pour accroître la performance dans un environnement économique concurrentiel
- Elle répond par ailleurs aux aspirations de la plupart des collaborateurs à un parcours professionnel que la direction du groupe BASTIDE souhaite le plus enrichissant possible.

La volonté du groupe BASTIDE, à travers ce nouvel engagement dans les projets de formation pour les 3 prochaines années, est de promouvoir une véritable politique groupe. Celle-ci doit permettre de valoriser chacune des activités tout en offrant une cohérence, entre chaque société et chaque activité, et dans l'optique du développement des savoir-faire des salariés.

Les 3 axes prioritaires de la politique de formation commune à l'échelle du groupe, pour la période à venir, figurent ci-après.

## Axe 1 : Professionnalisation

**Objectif :** Professionnaliser les compétences et les interventions par l'accès à la formation pour l'ensemble des salariés du groupe.

Cet axe marque la volonté de la société de favoriser le

développement des métiers et savoir-faire en tenant compte des évolutions techniques, des nouvelles pratiques et des référentiels spécifiques du groupe. Ces sont, pour l'essentiel, des formations sur les acquisitions des compétences fondamentales du métier.

**Exemples :**

- Formation pathologies
- Formation annuelle Insulinothérapie
- Maintenance Préventive Oxygène
- Formation ventilation Niveau 2
- Maintien à domicile théorique et pratique

## Axe 2 : Management

**Objectif :** Approfondir les pratiques managériales pour garantir le bon niveau d'intervention de l'ensemble de l'encadrement

### ■ 1 - Gestion des équipes

La croissance des sociétés du groupe BASTIDE a pour conséquence l'accroissement des équipes et un des enjeux fondamentaux réside dans la capacité à dynamiser l'action des collaborateurs au quotidien et ce, dans le respect des valeurs du groupe.

Les dimensions requises de chaque manager vont bien au-delà des connaissances techniques. L'enjeu est de **savoir analyser leur environnement, décrypter leur propre style de management et identifier ce qu'ils doivent développer et les méthodes pour y arriver.**

La formation développée en 2014 a permis à un premier niveau de managers de s'approprier ces premiers fondamentaux. Le groupe BASTIDE souhaite poursuivre progressivement ce premier élan vers les collaborateurs en situation de management

**Exemples:**

- ✓ Assumer son rôle de manager
- ✓ Orienter l'action de son équipe
- ✓ Agir efficacement sur les motivations individuelles
- ✓ Conduire les entretiens individuels de management

### ■ 2 - Risques psychosociaux

Par ailleurs, diverses enquêtes montrent que le stress au travail devient un problème prégnant susceptible d'altérer la santé des personnes mais également d'impacter la performance des entreprises.

Au-delà des situations de stress, on évoque de plus en plus **les risques psychosociaux**. Ce concept englobe tous les contextes de travail qui conduisent à des formes variées de manifestations individuelles et collectives de mal-être et/ou à des pathologies physiques ou psychiques.

L'organisation du groupe BASTIDE a récemment connu des situations laissant transparaître des fragilités sur ces sujets.

De plus, l'actualité jurisprudentielle montre que la direction doit se saisir du sujet, non seulement pour connaître et comprendre les grandes lignes règlementaires, mais aussi pour anticiper d'un éventuel danger et mettre en place des actions de prévention.

La formation qui sera déployée, à travers cet axe, doit permettre :

- ✓ De mieux connaître la nature de ces risques,
- ✓ D'alerter sur le rôle des acteurs
- ✓ De déterminer les conditions nécessaires à la réussite d'une démarche de prévention.

La formation sera déployée, à compter du mois d'octobre 2015. Elle touche l'ensemble des acteurs, cadres ou non cadres, en situation de management, soit plus de 220 collaborateurs.

## Axe 3 : Service

**Objectif :** Accélérer l'approche « services » vis-à-vis de nos interlocuteurs externes.

Le fort développement du groupe BASTIDE prend son essence notamment dans sa capacité à proposer une offre de qualité et de proximité.

Le Groupe se positionne ainsi comme un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé ainsi qu'un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile tout comme aux professionnels de santé. Cela impose une approche plus orientée vers la compréhension des besoins des interlocuteurs.

C'est pourquoi, le groupe BASTIDE estime pertinent de **renforcer**



**le développement personnel** des collaborateurs en contact avec le public externe. Que celui-ci soit issu du monde médical, gestionnaire d'un établissement de santé ou simple patient, l'action doit être orientée vers la relation de proximité et donc d'écoute de chacun.

Cela nécessite aussi de mieux se connaître, travailler ses qualités relationnelles et améliorer sa communication afin de **développer son efficacité professionnelle**.

## Objectifs :

- ✓ Améliorer ses rapports avec les autres et développer son sens du contact,
- ✓ Mieux se connaître pour comprendre et s'adapter aux autres dans la vie professionnelle,
- ✓ Développer son assertivité et son leadership,
- ✓ Mieux négocier,
- ✓ Répondre simplement aux attentes exprimées ou devancer celles qui pourraient renforcer notre lien avec notre interlocuteur,

### ► Les politiques mises en œuvre en matière de formation.

L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne et en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur (FORCO) afin d'obtenir des financements complémentaires.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

### ► Le nombre total d'heures de formation

Nombre d'heures de formation :

- 12 215 heures au 30 juin 2015,
- 8 216 heures au 30 juin 2014

### ► Egalité de traitement :

L'effectif féminin de la société représente 49 % au 30 juin 2015.

### ► Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'emploi de salariés hommes et femmes au sein du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL constitue un atout important en termes de cohésion.

La Direction du Groupe BASTIDE, attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a toujours œuvré dans ce sens afin de garantir l'effectivité de ce principe au sein du Groupe.

A ce titre, le Groupe BASTIDE a souhaité marquer une nouvelle fois son attachement à ce principe et plus largement au principe général figurant à l'article L. 1132-1 du Code du travail prohibant toute forme de discrimination.

Dans cette perspective, le groupe a mis en place un plan sur l'égalité professionnelle hommes / femmes qui a pour objet de promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression ou, à défaut, la réduction des inégalités constatées.

L'objet de ce plan est de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein du Groupe BASTIDE en fixant des objectifs de progression et en déterminant des actions permettant d'atteindre ces objectifs en y associant des indicateurs chiffrés permettant d'évaluer l'effet des actions mises en œuvre.

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

Un plan d'action portant sur l'égalité hommes/femmes a d'ailleurs été signé le 30 avril 2015. Au travers de ce plan, il a été convenu que les objectifs d'égalité et les actions permettant de les atteindre porteraient sur les domaines suivants :

- L'embauche

- La formation
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale : le congé maternité
- La rémunération effective.

## Le plan d'action porte sur 4 domaines :

### ■ 1 - L'embauche

Les conditions d'accès aux emplois de l'entreprise doivent **contribuer au développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise**. Ces conditions d'accès respectent et promeuvent l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes. Elles concourent, aux différents niveaux de qualification, au développement de la mixité dans les métiers.

### ■ 2 - La formation

La formation est un outil majeur du maintien et du développement des compétences. Le Groupe BASTIDE applique une politique de formation exempte de discrimination. Les femmes, comme les hommes, doivent **avoir accès dans les mêmes conditions à la formation qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel et quel que soit leur âge**.

Par ailleurs, si un besoin est identifié, la société BASTIDE s'engage à proposer aux salariés de retour de congé de maternité, d'adoption ou de congé parental d'éducation, des **actions de formation ou de remise à niveau adaptées afin de faciliter la reprise d'activité professionnelle**.

### ■ 3 - L'articulation entre activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale

Le Groupe BASTIDE s'engage à ce que le congé maternité de la

salariée ne puisse constituer un frein à l'évolution de sa carrière.

Les absences liées au congé de maternité, d'adoption ou de paternité ne doivent en effet ne pas avoir d'incidence sur les évolutions professionnelle et salariale. Si un changement provisoire d'affectation lié à l'état de grossesse, demandé par le médecin du travail, s'avère nécessaire, il donne lieu au **maintien de la qualification antérieure ainsi que des droits afférents à cette qualification, et ce jusqu'au retour dans l'emploi initial**.

Afin de faciliter le retour à l'emploi des salariés absents, pour exercer leur parentalité, l'entreprise recherche les modalités pratiques susceptibles de permettre le **maintien du lien professionnel du salarié avec l'entreprise durant son congé, tel que l'envoi des informations générales adressées à l'ensemble des salariés**.

### ■ 4 - La rémunération effective

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL rappelle le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même niveau de compétence, de qualification, de résultats. Ce domaine d'action constitue l'un des fondements de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL s'engage à garantir un niveau de salaire à l'embauche équivalent entre les femmes et les hommes, fondé uniquement sur leur niveau de formation, d'expérience professionnelles et d'adaptation au poste proposé.

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est également attaché à ce que l'évolution des rémunérations soit équivalente qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme.

#### ► les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur 7 de nos établissements. Pour ces sites, nous employons soit du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons des contrats avec des entreprises adaptées ou des services d'aide par le travail.

#### ► la politique de lutte contre les discriminations ;

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'ethnie, les

opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble de nos établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

**Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :**

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
  - à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
  - à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
  - à l'abolition effective du travail des enfants ;
- Le groupe n'est pas soumis à ces risques de manière significative de par son implantation limitée à la France.

## Partie sur l'information relative aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

### Impact territorial, économique et social:

#### ► en matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, la société a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

#### ► sur les populations riveraines ou locales

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

Par son activité d'assistance dans le domaine de la prestation de

santé, le Groupe peut aider à favoriser l'autonomie et au mieux vivre des personnes.

### Relations avec les parties prenantes :

Les parties prenantes sont : les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

- les conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

- les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

### Sous-traitance et fournisseurs :

- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La société Bastide le Confort Médical est soucieuse dans le choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Il n'est pas formalisé, à ce jour, de charte pour le choix des fournisseurs.

Le recours à des sous-traitants pour le cœur de métier du groupe Bastide le confort médical n'est pas significatif.

- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.



## Loyauté des pratiques :

- les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE).

La société met en place des procédures afin de veiller que les produits délivrés et prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire. Par exemple, la société a mis en place des « livret patient » expliquant à celui-ci comment bien utiliser le dispositif médical lors de son traitement

## Autres

- les actions engagées, en faveur des droits de l'homme

La société veille au respect de ces principes.

# Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

1/ Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre juillet et octobre 2015 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

2/ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre XVII « Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement Durable » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

### 3/ Informations sociales :

- Informations quantitatives : Effectif total et répartition par sexe, âge et zone géographique ; Nombre d'embauches ; Nombre de licenciements ; Nombre d'heures de formation ; Nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt ; Taux de fréquence des accidents de travail et de trajet avec arrêt ; Taux de gravité des accidents de travail et de trajet ; Nombre de jours d'absence.
- Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail ; Les politiques mises en œuvre en matière de formation.

### Informations environnementales :

- Informations quantitatives : Consommation d'électricité ; Consommation de carburant de la flotte de véhicules ; Emissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'électricité et de carburant.

### Informations sociétales :

- Informations qualitatives : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.



- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités<sup>4</sup> que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 93% des effectifs et entre 90 % et 95% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 23 octobre 2015

### ■ KPMG S.A.

Didier Redon Associé

### ■ KPMG S.A.

Philippe Arnaud Associé

**Département Développement  
Durable & Changement Climatique**

---

4 / Bastide Le Confort Médical S.A.

# DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

## I - MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première de ce rapport notamment au Chapitre 1.

## II – EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET PROPOSITIONS DE RENOUELEMENT

Les mandats des administrateurs Guy BASTIDE, Brigitte BASTIDE, Philippe BASTIDE et Vincent BASTIDE arrivent à expiration;

Le Président propose à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE et Monsieur Philippe BASTIDE pour une durée de six ans qui expirera en 2021, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Le Président propose en outre à l'Assemblée Générale de nommer, selon les mêmes conditions et sur la même durée de mandat un administrateur indépendant : il s'agit de Monsieur Jean-Noël CABANIS ayant une forte expérience dans notre domaine d'activité.

## III – EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PROPOSITION DE RENOUELEMENT

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire le cabinet KPMG SA, représenté par Monsieur Didier REDON (ayant son siège social au Parc Eureka - 251 rue Euclide - CS 79516 - 34960 Montpellier CEDEX) arrive à expiration lors de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, cabinet SALUSTRO REYDEL représenté par Monsieur Thierry BOREL, dont le siège social est : Belvédère, 1, cours de Valmy CS 50034 92923 Paris la défense Cedex France arrive également à expiration lors de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Il est proposé à l'Assemblée générale le renouvellement de mandat du commissaire aux comptes titulaire et suppléant pour une durée de six exercices.

Ces mandats expireront lors de l'approbation des comptes clos au 30 juin 2021.

## IV - ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Il est rappelé que le conseil d'administration a été autorisé par vote de l'assemblée générale du 29 novembre 2013 de permettre au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires de la société dans les conditions prévues par la loi.

L'autorisation octroyée au Conseil d'Administration l'est dans les conditions suivantes :

- le pourcentage du capital social pouvant être attribué dans le cadre de cette autorisation ne sera pas supérieur à 10 % ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- les bénéficiaires devront s'engager et respecter cet engagement de conserver les actions ainsi attribuées pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ;
- l'autorisation sollicitée sera donnée pour une période de trente-huit mois.

Il appartient au Conseil d'Administration de déterminer librement l'identité du bénéficiaire ou des bénéficiaires des attributions et de fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ; plus généralement il appartient au Conseil d'Administration d'assurer la mise en œuvre de la présente autorisation dans le respect des limites dont elle est assortie.

Conformément à la réglementation l'Assemblée générale sera chaque année informée par le Conseil d'Administration des

opérations qui auront été réalisées en vertu de cette autorisation.

Cette information figure en III de la présente partie du rapport de gestion.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à encourager et fidéliser la Direction générale et l'encadrement de notre entreprise, nous estimons qu'il est de l'intérêt de notre société d'octroyer l'autorisation sollicitée par le Conseil d'Administration.

## V - SITUATION SUR LES ATTRIBUTIONS

### GRATUITES D' ACTIONS AUTORISEES

L'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011, avait autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent (10 %) du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

Sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011, le Conseil d'Administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires,

des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

- Le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatifs à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la huitième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 09 décembre 2011. Cette autorisation a été utilisée et a été renouvelée par l'assemblée Générale du 29 novembre 2013.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration, avait décidé le 29 septembre 2014 après d'une attribution gratuite d'actions

à Madame Carole LAROUZIERE, responsable des ressources humaines, 1.630 titres

à Madame Marie Thérèse SWATEK, responsable Services Exploitation et Commercial, 1.630 titres,



à Monsieur Gilles SIGRE, responsable du service marketing, 701 titres,

à Madame Elvire LEYNINGER, responsable administration des agences, 701 titres,

à Monsieur Emmanuel ROMIEU, responsable informatique, 701 titres,

à Monsieur Olivier PELLENC, responsable du service juridique, 701 titres,

à Monsieur Jean-Daniel REZZA, responsable du service comptable, 701 titres,

à la valeur boursière unitaire de 14,95 €

Il est précisé que ces attributions sont notamment subordonnées à des périodes d'acquisition et de conservation, et des conditions de présence continue au sein du Groupe et de fonction.

Comme indiqué précédemment, l'Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2013, a autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, dans les mêmes termes que celles du 09 décembre 2011. Pour mémoire, elle est d'une durée de trente mois à compter du 29 novembre 2013 (soit jusqu'en janvier 2017).

## VI- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

## VII - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-22-1, L 225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé listées ci-après

- Bail commercial avec la SCI Bastide Mauguio
- Bail commercial avec la SCI Bastide Arles
- Bail commercial avec la SCI Bastide Toulouse
- Approbation d'une convention réglementée portant sur un contrat de réservation concernant un local commercial situé à Clermont Ferrand,
- Approbation d'un avenant à la convention réglementée visée par l'article L225-38 du code de commerce avec la SA Société d'Investissement Bastide

Ainsi que ceux et celles conclus au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Dans le cadre de l'ordonnance du 31 juillet 2014 n°2014-863 visant à renforcer les droits d'information de l'actionnaire, prévoit que le présent rapport mentionne, sauf lorsqu'elles portent sur de opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Le Conseil indique qu'il n'a pas été conclu de conventions de cette nature.

## VIII - DELEGATION DE COMPETENCE CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT IMMEDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL AVEC MAINTIEN ET SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

La Direction générale et votre Conseil d'Administration ont souhaité pouvoir disposer des moyens de mettre en œuvre une politique d'investissement et le cas échéant de croissance externe en fonction des nécessités ou des opportunités qui pourront se présenter.

Dans cette perspective, le Conseil d'Administration sollicite une autorisation lui permettant de décider à sa convenance une augmentation de capital dont il propose de fixer à 2.000.000 € le montant maximum, cette augmentation de capital serait susceptible d'être réalisée en une ou plusieurs fois ; en outre, et compte tenu de la diversité des situations qui pourront se présenter, le Conseil d'Administration sollicite une délégation de compétences aussi large que possible tout en restant naturellement strictement conforme aux limites légales. De plus, dans un souci d'efficacité, le Conseil d'Administration sollicite une faculté de subdélégation au bénéfice de son Président en application des dispositions visées à l'article L 225-129-4 a) du Code de Commerce.

Ainsi, si vous adoptez la proposition du Conseil d'Administration celui-ci pourra procéder dans un délai maximal de vingt-six mois et pour un montant de 2.000.000 € au maximum à une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription à réaliser par l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la société, assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions, ainsi que de toute valeur mobilière de quelque nature que ce soit y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux mais à l'exclusion d'actions de préférence, et donnant accès immédiatement ou à terme à tout moment ou à date fixe à une quotité du capital social de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière.

Il est précisé que l'Assemblée Générale sera invitée à voter sur deux résolutions distinctes l'une avec maintien préférentiel du droit de souscription et l'autre sans droit préférentiel de souscription

L'autorisation que nous sollicitons expirera le 27 janvier 2018 ; elle se substitue à l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale réunie le 29 novembre 2013 et qui faisait l'objet de la treizième résolution.

## IX - Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription

Nous devons également vous préciser que ce projet d'augmentation de capital, conformément à la loi du 19 février 2001 qui a modifié sur ce point l'article L 3332-18 et s. du Code du Travail doit être accompagné d'un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne puisque le législateur a voulu favoriser par ce dispositif un actionariat salarié géré collectivement.

Le texte des projets de résolutions comporte donc une résolution conférant au Conseil d'Administration une autorisation de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de procéder à cette augmentation de capital.

Il est demandé à l'assemblée générale de

- déléguer au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet, sur ses seules délibérations, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérents d'un plan épargne d'entreprise de la Société ;
- supprimer en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription, tant à titre réductible qu'à titre irréductible, attribué aux actionnaires par les dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, pour les actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;

- fixer à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette délégation qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature ;
  - limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation ;
  - décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
  - fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
  - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Il est demandé également à l'Assemblée Générale de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre le projet de délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

Le texte des projets de résolutions comporte donc une résolution conférant au Conseil d'Administration une autorisation de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de procéder à cette augmentation de capital.

## TABLEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATION CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### AUGMENTATION DE CAPITAL

| Date de l'assemblée | Durée   | Date d'expiration | Montant     | Usage   |
|---------------------|---------|-------------------|-------------|---|
| 29 novembre 2013    | 26 mois | 29 janvier 2016   | 2.000.000 € | Il n'a pas été fait usage de cette délégation |

### RACHAT D'ACTIONS

| Date de l'assemblée | Durée   | Date d'expiration | Montant                | Usage                                   |
|---------------------|---------|-------------------|------------------------|---|
| 29 novembre 2014    | 18 mois | 29 mars 2016      | 10 % du capital social | Il est fait usage de cette autorisation |

### ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

| Date de l'assemblée | Durée   | Date d'expiration | Montant                | Usage                                   |
|---------------------|---------|-------------------|------------------------|---|
| 29 novembre 2013    | 38 mois | 29 janvier 2017   | 10 % du capital social | Il est fait usage de cette autorisation |



## CHAPITRE 3 : COMPTES CONSOLIDÉS

## Etats financiers consolidés au 30 juin 2015

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Etat de la situation financière consolidée  | 55 |
| Compte de résultat consolidé  | 56 |
| Etat consolidé du résultat global   | 57 |
| Etat consolidé des flux de trésorerie   | 58 |
| Etat de variation des capitaux propres  | 59 |
| Notes annexes   | 60 |
| 1. Principes et méthodes comptables   | 60 |
| 2. Recours à des appréciations de la direction dans l'application des normes comptables du groupe | 69 |
| 3. Evènements significatifs   | 70 |
| 4. Goodwill   | 71 |
| 5. Autres actifs incorporels  | 74 |
| 6. Actifs corporels   | 75 |
| 7. Actifs financiers  | 75 |
| 8. Actifs courants  | 76 |
| 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive                                  | 77 |
| 10. Capitaux propres  | 77 |
| 11. Provisions  | 78 |
| 12. Dettes financières courantes et non courantes   | 79 |
| 13. Passifs courants  | 81 |
| 14. Besoin en fonds de roulement  | 81 |
| 15. Instruments dérivés   | 81 |
| 16. Produits  | 82 |
| 17. Coûts de l'endettement financier net  | 83 |
| 18. Autres produits et charges financiers   | 83 |
| 19. Impôts sur le résultat  | 83 |
| 20. Information par secteur opérationnel  | 84 |
| 21. Résultats nets par action   | 85 |
| 22. Engagements hors bilan et suretés réelles   | 85 |
| 23. Gestion des risques financiers  | 85 |
| 24. Actifs et passifs éventuels   | 86 |
| 25. Opérations avec les parties liées   | 87 |
| 26. Rémunération des mandataires sociaux  | 87 |
| 27. Effectifs du groupe   | 88 |
| 28. Evènements postérieurs à la clôture   | 88 |
| 29. Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés                             | 88 |
| 30. Honoraires des contrôleurs légaux   | 90 |

## I - Etat de la situation financière consolidée

| ACTIF (en milliers d'euros)  | Notes     | 30/06/2015     | 30/06/2014     |
|--|-----------|----------------|----------------|
| Goodwill   | 4         | 21 903         | 17 757         |
| Autres actifs incorporels  | 5         | 3 811          | 3 376          |
| Actifs corporels   | 6         | 65 585         | 57 335         |
| Autres actifs financiers non courants  | 7         | 2 986          | 2 965          |
| Impôts différés actifs   | 19        | 0              | 0              |
| <b>Actifs non courants</b>   |           | <b>94 285</b>  | <b>81 433</b>  |
| Stocks et en cours   | 8         | 18 987         | 17 126         |
| Clients et comptes rattachés   | 8         | 30 828         | 25 557         |
| Autres créances  | 8         | 8 871          | 7 972          |
| Autres actifs courants   | 8         | 2 127          | 1 824          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 9         | 4 681          | 3 385          |
| <b>Actifs courants</b>   |           | <b>65 494</b>  | <b>55 864</b>  |
| <b>Total Actif</b>   |           | <b>159 779</b> | <b>137 297</b> |
| PASSIF (en milliers d'euros)   | Notes     | 30/06/2015     | 30/06/2014     |
| Capital  |           | 3 303          | 3 303          |
| Primes liées au capital  |           | 9 336          | 9 336          |
| Titres d'autocontrôle  |           | - 299          | - 340          |
| Autres réserves  |           | 0              | 0              |
| Résultats accumulés  |           | 41 289         | 37 924         |
| <b>Total des capitaux propres attribuables à la société mère</b>                             | <b>10</b> | <b>53 629</b>  | <b>50 223</b>  |
| <b>Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b> | <b>10</b> | <b>821</b>     | <b>97</b>      |
| <b>Capitaux propres</b>  | <b>10</b> | <b>54 450</b>  | <b>50 320</b>  |
| Emprunts et dettes financières non courants  | 12        | 37 950         | 31 542         |
| Provisions non courantes   | 11        | 254            | 194            |
| Impôts différés passifs  | 19        | 165            | 337            |
| <b>Passifs non courants</b>  |           | <b>38 369</b>  | <b>32 073</b>  |
| Emprunts et concours bancaires courants  | 12        | 22 304         | 17 055         |
| Provisions courantes   | 11        | 863            | 761            |
| Fournisseurs et comptes rattachés  | 13        | 27 557         | 25 203         |
| Autres passifs courants  | 13        | 16 236         | 11 885         |
| <b>Passifs courants</b>  |           | <b>66 960</b>  | <b>54 904</b>  |
| <b>Total des Passifs et des Capitaux Propres</b>   |           | <b>159 779</b> | <b>137 297</b> |

## II - Compte de résultat consolidé

| en milliers d'euros   | Notes | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires  | 16    | 171 167         | 152 131         |
| Autres produits de l'activité   | 16    | 0               | 151             |
| Achats consommés  |       | - 60 232        | - 53 973        |
| Charges externes  |       | - 34 207        | - 31 739        |
| Charges de personnel  |       | - 44 385        | - 38 041        |
| Impôts et taxes   |       | - 1 516         | - 1 401         |
| Dotations aux amortissements  |       | - 18 824        | - 15 796        |
| Dotations aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges                      |       | - 289           | - 489           |
| Autres produits d'exploitation  |       | 1 180           | 639             |
| Autres charges d'exploitation   |       | - 235           | - 942           |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>  |       | <b>12 659</b>   | <b>10 540</b>   |
| Autres produits opérationnels   |       | 703             | 0               |
| Autres charges opérationnelles  |       | - 565           | 0               |
| <b>Résultat opérationnel</b>  |       | <b>12 797</b>   | <b>10 540</b>   |
| Quote-part de résultat net des co-entreprises   |       | 0               | 0               |
| Quote-part de résultat net des entreprises associées  |       | 0               | 0               |
| <b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b> |       | <b>12 797</b>   | <b>10 540</b>   |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie   |       | 0               | 0               |
| Coût de l'endettement financier brut  |       | - 1 968         | - 1 700         |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>  | 17    | <b>- 1 968</b>  | <b>- 1 700</b>  |
| Autres produits et charges financiers   | 18    | 56              | - 292           |
| Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence                                  |       | 0               | 0               |
| <b>Résultat avant impôt</b>   |       | <b>10 885</b>   | <b>8 548</b>    |
| Impôt sur le résultat   | 19    | - 3 885         | - 3 324         |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>   |       | <b>7 000</b>    | <b>5 224</b>    |
| Résultat net des activités non poursuivies  |       | 0               | 0               |
| <b>Résultat net</b>   |       | <b>7 000</b>    | <b>5 224</b>    |
| Part des propriétaires de la société mère   |       | 6 800           | 5 115           |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle  |       | 200             | 109             |
| <b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action</b>                     |       |                 |                 |
| Non dilué (en euros) (*)  | 21    | 0,95            | 0,71            |
| Dilué (en euros) (**)   | 21    | 0,95            | 0,71            |
| (*)calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :                     |       | 7 340 580       | 7 340 580       |
| (**)calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :       |       | 7 340 580       | 7 340 580       |



## III - Etat consolidé du résultat global

| en milliers d'euros   | Notes | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé de la période                                      |       | 7 000           | 5 224           |
| Ecart actuariels sur engagements de retraite                              | 11    | - 4             | 0               |
| Impôts  |       | 1               | 0               |
| Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat net        |       | - 3             | 0               |
| Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente        |       | 0               | 0               |
| Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture        |       | 0               | 0               |
| Ecart de conversion   |       | 0               | 0               |
| Impôts  |       | 0               | 0               |
| Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net            |       | 0               | 0               |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>                       |       | <b>- 3</b>      | <b>0</b>        |
| <b>Résultat global de la période</b>                                      |       | <b>6 997</b>    | <b>5 224</b>    |
| Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère          |       | 6 797           | 5 115           |
| Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle |       | 200             | 109             |

## IV - Etat consolidé des flux de trésorerie

| en milliers d'euros   | Notes | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé  |       | 7 000           | 5 224           |
| Elimination des amortissements et provisions                      |       | 17 024          | 14 674          |
| Elimination des résultats de cessions d'immobilisations           |       | - 201           | 14              |
| Elimination des variations des impôts différés                    |       | 118             | - 157           |
| Elimination du retraitement des locations-financement             |       | 1 916           | 1 789           |
| Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés |       | 11              | 112             |
| Dividendes reçus sur titres non consolidés                        |       | - 61            | 0               |
| Capacité d'autofinancement  |       | 25 807          | 21 656          |
| Variation du besoin en fonds de roulement                         | 14    | - 3 562         | - 3 454         |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles             |       | 22 245          | 18 202          |
| Incidence des variations de périmètre                             |       | - 2 945         | - 3 795         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles        |       | - 25 748        | - 25 219        |
| Acquisition d'actifs financiers                                   |       | - 275           | - 403           |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles            |       | 688             | 186             |
| Cession d'actifs financiers                                       |       | 29              | 0               |
| Variation des prêts et avances consentis                          |       | 273             | - 209           |
| Dividendes reçus sur titres non consolidés                        |       | 61              | 0               |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement            |       | - 27 917        | - 29 440        |
| Augmentation de capital   |       |                 |                 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres                     |       | - 20            | 277             |
| Emission d'emprunts   |       | 23 536          | 23 004          |
| Remboursement d'emprunts  |       | - 14 518        | - 11 497        |
| Dividendes versés   |       | - 1 615         | - 1 494         |
| Redevances de locations financement versées                       |       | - 1 883         | - 1 758         |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement              |       | 5 500           | 8 532           |
| Variation de la trésorerie  |       | - 172           | - 2 706         |
| Trésorerie d'ouverture  |       | - 334           | 2 372           |
| Trésorerie de clôture   |       | - 506           | - 334           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                           | 9     | 4 681           | 3 385           |
| Trésorerie passive  | 9     | - 5 187         | - 3 719         |
| Trésorerie de clôture   |       | - 506           | - 334           |

## V - Etat de variation des capitaux propres

| en milliers d'euros   | Capital | Primes liées au capital | Titres d'auto-contrôle | Réserves de consolidation |                 |                                     | Résultats accumulés | Total attribuable aux actionnaires de la société mère | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|---------|-------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------------|---------------------|---|---|----------------------------|
|   |         |                         |                        | Réserves de conversion    | Autres réserves | Total des réserves de consolidation |                     |   |   |                            |
| Montant au 30 juin 2013                                     | 3 303   | 9 336                   | - 257                  | 0                         | 0               | 0                                   | 34 007              | 46 389  | 106                                       | 46 495                     |
| Résultat de la période                                      |         |                         |                        |                           |                 |                                     | 5 115               | 5 115   | 109                                       | 5 224                      |
| Autres éléments du résultat global                          |         |                         |                        |                           |                 |                                     |                     |   |   |                            |
| Résultat global consolidé                                   | 0       | 0                       | 0                      | 0                         | 0               | 0                                   | 5 115               | 5 115   | 109                                       | 5 224                      |
| Dividendes versés   |         |                         |                        |                           |                 |                                     | - 1 375             | - 1 375   | - 119                                     | - 1 494                    |
| Variations de périmètre                                     |         |                         |                        |                           |                 |                                     | - 58                | - 58  |   | - 58                       |
| Variation autocontrôle                                      |         |                         | - 83                   |                           |                 |                                     |                     | - 83  |   | - 83                       |
| Variation paiement fondés sur les actions                   |         |                         |                        |                           |                 |                                     | 105                 | 105   |   | 105                        |
| Variation put sur participations ne donnant pas le contrôle |         |                         |                        |                           |                 |                                     | 134                 | 134   |   | 134                        |
| Autres variations   |         |                         |                        |                           |                 |                                     | - 4                 | - 4   | 1   | - 3                        |
| Total des transactions avec les actionnaires                | 0       | 0                       | - 83                   | 0                         | 0               | 0                                   | - 1 198             | - 1 281   | - 118                                     | - 1 399                    |
| Montant au 30 juin 2014                                     | 3 303   | 9 336                   | - 340                  | 0                         | 0               | 0                                   | 37 924              | 50 223  | 97  | 50 320                     |
| Résultat de la période                                      |         |                         |                        |                           |                 |                                     | 6 800               | 6 800   | 200                                       | 7 000                      |
| Autres éléments du résultat global                          |         |                         |                        |                           |                 |                                     |                     |   |   |                            |
| Résultat global consolidé                                   | 0       | 0                       | 0                      | 0                         | 0               | 0                                   | 6 797               | 6 797   | 200                                       | 6 997                      |
| Dividendes versés   |         |                         |                        |                           |                 |                                     | - 1 615             | - 1 615   |   | - 1 615                    |
| Variations de périmètre                                     |         |                         |                        |                           |                 |                                     | 184                 | 184   | 525                                       | 709                        |
| Variation autocontrôle                                      |         |                         | 41                     |                           |                 |                                     |                     | 41  |   | 41                         |
| Variation paiement fondés sur les actions                   |         |                         |                        |                           |                 |                                     | 11                  | 11  |   | 11                         |
| Variation put sur participations ne donnant pas le contrôle |         |                         |                        |                           |                 |                                     | - 2 007             | - 2 007   |   | - 2 007                    |
| Autres variations   |         |                         |                        |                           |                 |                                     | - 5                 | - 5   |   | - 6                        |
| Total des transactions avec les actionnaires                | 0       | 0                       | 41                     | 0                         | 0               | 0                                   | - 3 432             | - 3 391   | 524                                       | - 2 867                    |
| Montant au 30 juin 2015                                     | 3 303   | 9 336                   | - 299                  | 0                         | 0               | 0                                   | 41 289              | 53 629  | 821                                       | 54 450                     |



## VI - Notes annexes

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le Groupe ») au 30 juin 2015 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 9 octobre 2015. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires de la même société lors de leur Assemblée Générale, qui se tiendra le 27 novembre 2015.

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Av. de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme cotée sur le compartiment C du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

### NOTE 1 : Principes et méthodes comptables

#### ■ 1.1 Référentiel

##### 1.1.1 - Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2015 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

##### 1.1.2 - Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2015 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 30 juin 2014 à l'exception des normes et amendements de normes qui sont décrits ci-après :

##### **Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014**

Les normes et amendements suivants, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, ont été appliqués aux états financiers consolidés au 30 juin 2015 :

- IFRS 10 - États financiers consolidés ;
- IFRS 11 - Partenariat ;
- IFRS 12 - Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28 ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 : dispositions transitoires ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement ;
- Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs et des passifs financiers ;
- Amendements à IAS 39 - Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture ;
- Amendements à IAS 36 - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- IFRIC 21 - Droits et taxes.

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2015.

##### **Nouvelles normes, interprétations et amendements pouvant être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014**

Au 30 juin 2015, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne, notamment en ce qui concerne :

- Amendements à IAS 19 - Avantage au personnel - cotisation des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles IFRS 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles IFRS 2011-2013.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de ses applications sur les états financiers consolidés. A ce stade il n'y a pas d'impact significatif attendu.

**Nouvelles normes, interprétations et amendements ne pouvant pas être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 :**

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de ses applications sur les états financiers consolidés. A ce stade il n'y a pas d'impact significatif attendu.

## ■ 1.2 - Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés sur option à la juste valeur, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Au 30 juin 2015, le Groupe n'a pas identifié d'actifs ou passifs devant être évalués autrement qu'au coût historique sauf les puts sur participations ne donnant pas le contrôle qui sont évalués à la juste valeur.

## ■ 1.3 - Base de présentation des Etats Financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

## ■ 1.4 - Méthodes de consolidation

### 1.4.1 - Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

#### Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur une entité,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- à la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

#### Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

#### **Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées**

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

#### **1.4.2 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises**

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des entreprises associées ou des coentreprises au 30 juin 2015.

#### **1.4.3 - Participations dans des activités conjointes**

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2015.

### **■ 1.5 - Opérations sur le périmètre**

#### **1.5.1 - Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3.

En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans les notes 4.3 et 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.



Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

### 1.5.2 - Actifs et Passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Au 30 juin 2015 il n'existe aucune intention de cession ou d'abandon d'activité entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 5.

## 1.6 - Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2015, l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation évolue dans la zone Euro.

## 1.7 - Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Au 30 juin 2015, il n'existe pas d'opérations en devises significatives au sein du Groupe.

## ■ 1.8 - Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

|                                | Durée retenue |
|--------------------------------|---------------|
| Constructions                  | 20 ans        |
| Agencements de constructions   | 5 à 10 ans    |
| Matériel et outillage          | 4 à 8 ans     |
| Installations générales        | 5 ans         |
| Matériel de transport          | 5 ans         |
| Matériel et mobilier de bureau | 5 ans         |

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

### Contrats de location-financement

Le Groupe utilise fréquemment des contrats de location-financement. Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Par la suite, le Groupe n'applique pas le modèle de la réévaluation mais le modèle du coût, conformément aux normes IAS 16 et IAS 38.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée de vie prévue de l'actif et la durée du contrat sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra propriété du preneur à la fin du bail.

## ■ 1.9 - Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

|                                  | Durée retenue |
|----------------------------------|---------------|
| Logiciels, Droits d'exploitation | 1 à 3 ans     |
| Bases clientèles                 | 10 ans        |

## Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique, un test de dépréciation complémentaire utilisant des données prospectives pouvant amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité à la date de clôture.

## Frais de développement

Les frais de développement, d'un montant non significatif pour le Groupe, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels réalisés par Tara Santé pour 312 milliers d'euros et amortis à hauteur de 174 milliers d'euros.

## ■ 1.10 - Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

## Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

## Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le Groupe sont décrites dans la note 4.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.



## ■ 1.11 - Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## ■ 1.12 - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions, dont l'échéance est à plus d'un an, sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

## ■ 1.13 - Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

### 1.13.1 - Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances.

### Actifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les états financiers consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie présentés dans la note 1.13.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

### Actifs financiers disponibles à la vente

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris en résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014 détenus par le Groupe sont des titres de participation non consolidés. Ils sont évalués sur la base du coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

### Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

### Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.



### 1.13.2 - Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs.

La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Le Groupe dispose au 30 juin 2015 de puts sur participation ne donnant pas le contrôle qui concernent essentiellement les sociétés AB2M et S'Care Assistance. Ces derniers sont évalués sur la base d'un modèle Black & Scholes jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice. Leur montant global est estimé à 2 007 milliers d'euros au 30 juin 2015.

### 1.13.3 - Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

### 1.13.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que des OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2015 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

## 1.14 - Hiérarchie des justes valeurs

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1 :** (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

- **Niveau 2 :** (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

- **Niveau 3 :** (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

## 1.15 - Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne

des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant. Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2015 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 2.06% (contre 2.29% au 30 juin 2014) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2012 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.50 % ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

## ■ 1.16 - Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

## ■ 1.17 - Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de biens et de services évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La reconnaissance des revenus s'effectue :

- Le transfert effectif des risques et avantages des biens cédés pour l'activité « Ventes » s'effectue sur la base de critères permettant d'apprécier la date de celui-ci. Les critères utilisés par le Groupe sont essentiellement des critères juridiques d'extinction du risque d'assurance pour le cédant et d'acceptation de la réception physique par le cessionnaire.
- A l'avancement sur une base temporelle pour l'activité « Locations » ; les contrats conclus par le Groupe étant exclusivement considérés comme étant à exécution successive continue.

## ■ 1.18 - Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs et les litiges et événements très inhabituels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les résultats incluant la CVAE.

Le Groupe a pris l'option de présenter le CICE, dont le montant s'élève à 1 539 milliers d'euros au 30 juin 2015, en diminution des charges de personnel.

### ■ 1.19 - Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

### ■ 1.20 - Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

## NOTE 2 : Recours à des appréciations de la Direction dans l'application des normes comptables du groupe

Le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement.



Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, les états financiers consolidés ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Les notes 1.5.1, 1.10 et 4 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill décrivent les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les notes 11 et 24 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le Groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

## NOTE 3 : Évènements significatifs

### Evolutions au sein du Groupe

#### ■ 3.1 - Acquisition de S'Care Assistance

Au cours du mois de juillet 2014 la Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 66% des parts de la société S'Care Assistance. Cette société, située à Nîmes, est spécialisée dans la

prévention et le traitement de l'escarre par la mise à disposition de matelas et accessoires adaptés aux besoins des patients. Elle comprend une vingtaine de collaborateurs répartis sur trois sites et traite essentiellement avec les hôpitaux, cliniques, SSR et EHPAD. Les impacts chiffrés de cette acquisition sont présentés dans la note 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

#### ■ 3.2 - Acquisition de Dyna Médical

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition en décembre 2014 de la totalité des parts de la société Dyna Médical située à Uccle en Belgique. Cette société propose une offre complète de solutions allant de la bandagisterie jusqu'aux matériels de maintien à domicile en passant par les dispositifs de prévention et de traitement des escarres. Les impacts chiffrés de cette acquisition sont présentés dans la note 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

#### ■ 3.3 - Acquisition de Cica Plus

En avril 2015 la Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de la totalité des parts de la société Cica Plus située à Dardilly en région Rhône Alpes. Cette société est spécialisée dans le conseil dans le domaine pharmaceutique, la formation, et la vente de matériel médical. Les impacts chiffrés de cette acquisition sont présentés dans la note 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

#### ■ 3.4 - Prise de participation complémentaire dans Tara Santé

Au cours du mois d'octobre 2014, la Société Bastide Le Confort Médical a porté sa participation dans le capital de la société Tara Santé à 91.01%. Située à Neuilly sur Seine en Ile de France elle est actuellement en phase de développement d'un dossier médical nomade partagé à destination des professionnels de santé (E-Toile). Les impacts chiffrés de cette prise de participation complémentaire sont présentés dans la note 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

#### ■ 3.5 - Autres événements significatifs

Il n'y a pas d'autre événement significatif à signaler au 30 juin 2015.



## NOTE 4 : Goodwill

### ■ 4.1 - Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill complet. Au 30 juin 2015, les goodwill se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros       | 30/06/2015    | 30/06/2014    |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Montant brut              | 21 903        | 17 757        |
| Pertes de valeur cumulées | 0             | 0             |
| <b>Montant net</b>        | <b>21 903</b> | <b>17 757</b> |

La ventilation au 30 juin 2015 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

| en milliers d'euros                   | Nb agences | 30/06/2014    | Accroissement | Diminution | 30/06/2015    |
|---------------------------------------|------------|---------------|---------------|------------|---------------|
| <b>UGT Bastide Le Confort Médical</b> |            |               |               |            |               |
| Lhomme Rabier                         | 1          | 320           |               |            | 320           |
| Escande                               | 1          | 331           |               |            | 331           |
| Aerodom                               | 2          | 710           |               |            | 710           |
| Médical Chaubet                       | 1          | 554           |               |            | 554           |
| Médico Savoie                         | 1          | 54            |               |            | 54            |
| Hygiène Service                       | 2          | 297           |               |            | 297           |
| SPM                                   | 1          | 124           |               |            | 124           |
| Sète                                  | 1          | 11            |               |            | 11            |
| Médical Guiraud                       | 2          | 472           |               |            | 472           |
| Tours                                 | 1          | 95            |               |            | 95            |
| Sésame                                | 1          | 146           |               |            | 146           |
| BAB                                   | 1          |               | 700           |            | 700           |
| <b>Total</b>                          | <b>15</b>  | <b>3 114</b>  | <b>700</b>    | <b>0</b>   | <b>3 814</b>  |
| <b>Autres UGT</b>                     |            |               |               |            |               |
| Confortis                             | 17         | 5 937         |               |            | 5 937         |
| Medical Home Santé                    | 1          | 776           |               |            | 776           |
| Novem                                 | 1          | 94            |               |            | 94            |
| Centre Stomatherapie / Medikea        | 1          | 1 254         |               |            | 1 254         |
| AA Z Santé                            | 1          | 2 356         |               |            | 2 356         |
| AB2M                                  | 1          | 997           |               |            | 997           |
| Dom'Air                               | 1          | 686           |               |            | 686           |
| Dorge Medic                           | 1          | 2 543         |               |            | 2 543         |
| S'Care                                | 1          |               | 684           |            | 684           |
| Dyna Médical                          | 1          |               | 1 293         |            | 1 293         |
| Tara Santé                            | 1          |               | 678           |            | 678           |
| Cica Plus                             | 1          |               | 791           |            | 791           |
| <b>Total</b>                          | <b>28</b>  | <b>14 643</b> | <b>3 446</b>  | <b>0</b>   | <b>18 089</b> |
| <b>Total Général</b>                  | <b>43</b>  | <b>17 757</b> | <b>4 146</b>  | <b>0</b>   | <b>21 903</b> |

L'augmentation du goodwill provient essentiellement de l'acquisition de Dyna Médical, S'Care Assistance et Cica Plus et de la prise de contrôle complémentaire de Tara Santé.

Par ailleurs la société Bastide Le Confort Médical a fait l'acquisition du fonds de commerce de la société BAB pour 700 milliers d'euros en juin 2015. L'acquisition de ce fonds a été analysée comme un goodwill par la Direction. Il a été affecté à l'UGT « Bastide Le Confort Médical ».

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill pour Dyna Médical, S'Care Assistance, Tara Santé et Cica Plus sont provisoires à ce stade.

## ■ 4.2 - Effets des variations de périmètre

L'effet des variations de périmètre de l'année sont les suivants :

| DYNA MEDICAL   | Valeur nette comptable | Juste valeur |
|--|------------------------|--------------|
| Actif net immobilisé   | 105                    | 1 398        |
| Goodwill   | 0                      | 1 293        |
| Immobilisations corporelles  | 104                    | 104          |
| Immobilisations incorporelles  | 1                      | 1            |
| Impôts différés  | 0                      | 0            |
| Besoin en fonds de roulement   | 39                     | 39           |
| Trésorerie nette de l'endettement  | - 65                   | - 65         |
| Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère          |                        | 1 293        |
| Part du Goodwill complet attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle |                        | 0            |
| Coût du regroupement   |                        | 1372         |

| S'CARE ASSISTANCE  | Valeur nette comptable | Juste valeur |
|--|------------------------|--------------|
| Actif net immobilisé   | 965                    | 1 626        |
| Goodwill   | 0                      | 684          |
| Immobilisations corporelles  | 895                    | 895          |
| Immobilisations incorporelles  | 70                     | 70           |
| Impôts différés  | 0                      | - 23         |
| Besoin en fonds de roulement   | - 45                   | - 134        |
| Trésorerie nette de l'endettement  | 15                     | 15           |
| Put sur participation ne donnant pas le contrôle                                   |                        | - 649        |
| Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère          |                        | 451          |
| Part du Goodwill complet attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle |                        | 233          |
| Coût du regroupement   |                        | 858          |

| CICA PLUS  | Valeur nette comptable | Juste valeur |
|--|------------------------|--------------|
| Actif net immobilisé   | 16                     | 813          |
| Goodwill   | 0                      | 791          |
| Immobilisations corporelles  | 16                     | 16           |
| Immobilisations incorporelles  | 0                      | 0            |
| Impôts différés  | 0                      | 6            |
| Besoin en fonds de roulement   | 9                      | 9            |
| Trésorerie nette de l'endettement  | - 12                   | - 12         |
| Put sur participation ne donnant pas le contrôle                                   |                        |              |
| Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère          |                        | 791          |
| Part du Goodwill complet attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle |                        |              |
| Coût du regroupement   |                        | 810          |

| TARA SANTE   | Valeur nette comptable | Juste valeur |
|--|------------------------|--------------|
| Actif net immobilisé   | 101                    | 779          |
| Goodwill   | 0                      | 678          |
| Immobilisations corporelles  | 9                      | 9            |
| Immobilisations incorporelles  | 92                     | 92           |
| Impôts différés  | 0                      | 0            |
| Besoin en fonds de roulement   | - 121                  | - 121        |
| Endettement net  | - 176                  | - 176        |
| Put sur participation ne donnant pas le contrôle                                   |                        |              |
| Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère          |                        | 618          |
| Part du Goodwill complet attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle |                        | 60           |
| Coût du regroupement   |                        | 482          |

La société Tara Santé est incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2015 du fait de la prise de participation complémentaire réalisée au cours du mois d'octobre 2014 comme expliqué dans la note 3.1.4 de l'annexe des états financiers consolidés.



### ■ 4.3 - Tests de dépréciation

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers de l'exercice 2015-2016 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini de 1.5%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2015 est de 10.40% (12.02% au 30 juin 2014). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :

- Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2015 ;
- Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le Groupe ;
- Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le Groupe ;

- Un gearing correspondant à celui observé au niveau du Groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du Groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2015.

### ■ 4.4 - Analyse de la sensibilité

La sensibilité des deux paramètres suivants a été testée sur les UGT du Groupe :

- hausse de 0.5 point du taux d'actualisation
- baisse de 0.5 point du taux de croissance à long terme

Au 30 juin 2015 une dépréciation maximale de 157 milliers d'euros devrait être constatée si ces hypothèses étaient retenues.

## NOTE 5 : Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros                       | 30/06/2014   | Acquisitions/<br>Augmentation | Cessions/<br>Diminutions | Variation de<br>Périmètre | 30/06/2015   |
|---|--------------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------|
| Logiciels                                 | 1 208        | 229                           | 5                        | 433                       | 1 865        |
| Frais de développement                    | 150          |                               |                          |                           | 150          |
| Droits au bail                            | 1 356        | 313                           | 45                       | 4                         | 1 628        |
| Honoraires baux commerciaux               | 249          |                               |                          |                           | 249          |
| Bases clientèle                           | 2 531        |                               |                          |                           | 2 531        |
| Immobilisations en cours                  | 0            | 232                           |                          |                           | 232          |
| Avances et acomptes                       | 0            | 23                            |                          | 3                         | 26           |
| <b>Total Brut</b>                         | <b>5 494</b> | <b>797</b>                    | <b>50</b>                | <b>440</b>                | <b>6 681</b> |
| Logiciels                                 | 1 247        | 260                           | 4                        | 219                       | 1 722        |
| Frais de développement                    | 150          |                               |                          |                           | 150          |
| Droits au bail                            | 140          | 27                            | 10                       | 4                         | 161          |
| Honoraires baux commerciaux               | 0            |                               |                          |                           | 0            |
| Bases clientèle                           | 579          | 256                           |                          |                           | 835          |
| Immobilisations en cours                  | 0            |                               |                          |                           | 0            |
| <b>Total Amortissements/Dépréciations</b> | <b>2 118</b> | <b>543</b>                    | <b>14</b>                | <b>223</b>                | <b>2 868</b> |
| <b>Total Net</b>                          | <b>3 376</b> | <b>254</b>                    | <b>36</b>                | <b>217</b>                | <b>3 811</b> |

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2015.

## NOTE 6 : Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros                   | 30/06/2014     | Acquisitions/<br>Augmentation | Cessions/<br>Diminutions | Variation de<br>Périmètre | 30/06/2015     |
|---------------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------|
| Terrain                               | 100            | 107                           | 30                       |                           | 177            |
| dont Locations-financement            | 70             |                               |                          |                           | 70             |
| Agencements,Aménagements,Inst.        | 16 412         | 3 948                         | 805                      | 31                        | 19 586         |
| dont Locations-financement            | 200            |                               |                          |                           | 200            |
| Installations techniques et outillage | 109 477        | 20 506                        | 3 970                    | 1 504                     | 127 517        |
| dont Locations-financement            | 0              |                               |                          |                           | 0              |
| Autres immobilisations                | 9 147          | 3 233                         | 1 543                    | 623                       | 11 460         |
| dont Locations-financement            | 5 352          | 2 480                         | 1 409                    |                           | 6 423          |
| Immobilisations en cours              | 2 213          | 428                           | 1 510                    |                           | 1 131          |
| <b>Total Brut</b>                     | <b>137 349</b> | <b>28 222</b>                 | <b>7 858</b>             | <b>2 158</b>              | <b>159 871</b> |
| Agencements,Aménagements,Inst.        | 11 690         | 1 212                         | 560                      | 12                        | 12 354         |
| dont Locations-financement            | 192            |                               |                          |                           | 192            |
| Installations techniques et outillage | 63 036         | 14 650                        | 3 160                    | 739                       | 75 265         |
| dont retraitement loc-financements    | 0              |                               |                          |                           | 0              |
| Autres immobilisations                | 5 288          | 2 546                         | 1 546                    | 379                       | 6 667          |
| dont Locations-financement            | 2 470          | 1 916                         | 1 409                    |                           | 2 977          |
| Immobilisations en cours              |                |                               |                          |                           |                |
| <b>Total Amortissements</b>           | <b>80 014</b>  | <b>18 408</b>                 | <b>5 266</b>             | <b>1 130</b>              | <b>94 286</b>  |
| <b>Total Net</b>                      | <b>57 335</b>  | <b>9 814</b>                  | <b>2 592</b>             | <b>1 028</b>              | <b>65 585</b>  |

## NOTE 7 : Actifs financiers

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

### ■ 7.1 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants non exclus de la norme IAS 39 se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros                                    | 30/06/2015   | 30/06/2014   | Nature                                   |
|--|--------------|--------------|--|
| Titres de participation non consolidés                 | 341          | 426          | Actifs financiers disponibles à la vente |
| Créances rattachées aux participations non consolidées | 65           | 65           | Prêts et créances                        |
| Prêts divers   | 733          | 659          | Prêts et créances                        |
| Dépôts de garantie                                     | 1 917        | 2 175        | Prêts et créances                        |
| <b>Total brut</b>                                      | <b>3 056</b> | <b>3 325</b> |  |
| Dépréciation   | - 70         | - 360        | Actifs financiers disponibles à la vente |
| <b>Total net</b>                                       | <b>2 986</b> | <b>2 965</b> |  |

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.14 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2015 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

L'analyse du contrôle de la société Tara Santé au 30 juin 2015 a mené à sa consolidation du fait de la prise de participation supplémentaire réalisée sur l'exercice, portant le pourcentage de contrôle du Groupe à 91.01 %. Cette prise de participation complémentaire s'est faite sur les mêmes bases que la prise de participation initiale.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 6 et 20 ans.

## ■ 7.2 - Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants non exclus de la norme IAS 39 se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros                                  | 30/06/2015    | 30/06/2014    | Nature            |
|--|---------------|---------------|-------------------|
| Créances clients                                     | 31 177        | 25 725        | Prêts et créances |
| Fournisseurs débiteurs                               | 2 393         | 2 237         | Prêts et créances |
| Avances courantes sur participations non consolidées | 304           | 169           | Prêts et créances |
| <b>Total brut</b>                                    | <b>33 874</b> | <b>28 131</b> |                   |
| Dépréciation   | - 349         | - 168         | Prêts et créances |
| <b>Total net</b>                                     | <b>33 525</b> | <b>27 963</b> |                   |

Les avances courantes sur participations non consolidées correspondent à des avances de trésorerie dans le cadre de la gestion quotidienne du Groupe.

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

## NOTE 8 : Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros            | 30/06/2015    | 30/06/2014    |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Stocks et en cours bruts       | 19 040        | 17 220        |
| Dépréciation                   | - 53          | - 94          |
| <b>Stocks et en cours nets</b> | <b>18 987</b> | <b>17 126</b> |
| Créances clients brutes        | 31 177        | 25 725        |
| Dépréciation                   | - 349         | - 168         |
| <b>Créances clients nettes</b> | <b>30 828</b> | <b>25 557</b> |
| Fournisseurs débiteurs         | 2 393         | 2 237         |
| Créances sociales              | 199           | 173           |
| Créances fiscales              | 5 058         | 2 631         |
| Créances diverses              | 1 221         | 2 931         |
| Dépréciation                   | 0             | 0             |
| <b>Autres créances</b>         | <b>8 871</b>  | <b>7 972</b>  |
| <b>Autres actifs courants</b>  | <b>2 127</b>  | <b>1 824</b>  |

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance.

Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

## NOTE 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

| en milliers d'euros                     | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|------------|------------|
| Disponibilités                          | 4 076      | 2 975      |
| Equivalents de trésorerie               | 605        | 410        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 681      | 3 385      |
| Trésorerie passive                      | - 5 187    | - 3 719    |
| Trésorerie nette                        | - 506      | - 334      |

## NOTE 10 : Capitaux propres

### ■ 10.1 -Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

#### Capital :

Le capital, entièrement libéré, est de 3 303 261 euros. Il est composé de 7 340 580 actions d'une valeur nominale de 0.45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille BASTIDE à hauteur de 56.26%, et cela au travers d'une holding familiale (Société d'Investissement Bastide) pour 49.29% et par une détention directe de certains de ses membres à hauteur de 6.97%.

La société Bastide Le Confort Médical n'a pas procédé à une augmentation de capital sur l'année.

#### Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

La société Bastide Le Confort Médical détient 31 639 de ses propres actions au 30 juin 2015, pour une valeur d'acquisition de 299 milliers d'euros, soit une valeur unitaire moyenne de 9.45 euros

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2015 s'élevait à 18.20 euros.

#### Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 28 novembre 2014 de la société Bastide Le Confort Médical a voté la distribution d'un dividende d'un montant de 1 615 milliers d'euros.



## ■ 10.2 - Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

## ■ 10.3 - Paiements fondés sur les actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions sous conditions de présence dans la société à l'issue des plans. Les plans en cours au 30 juin 2015 sont les suivants :

|  | Plan 3     | Plan 4     |
|--|------------|------------|
| Date de l'Assemblée Générale   | 09/12/2011 | 29/11/2013 |
| Date du Conseil d'administration   | 27/09/2013 | 29/09/2014 |
| Nombre de bénéficiaires  | 8          | 7          |
| Nombre d'attributions gratuites d'actions  | 19 684     | 6 765      |
| Date d'acquisition définitive des droits   | 27/09/2015 | 29/09/2016 |
| Juste valeur de l'action (en euros)  | 10         | 15         |
| Nombre d'actions définitivement acquises au 30 juin 2015                                   | -          | -          |
| Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 30 juin 2015                            | 10 593     | 0          |
| Nombre d'attribution gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 30 juin 2015 | 9 091      | 6 765      |

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du groupe de - 11 milliers d'euros.

## NOTE 11 : Provisions

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 2 de l'annexe des états financiers consolidés.

| en milliers d'euros               | 30/06/2014 | Dotations  | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation de périmètre | Autres variations | 30/06/2015   |
|-----------------------------------|------------|------------|--------------------|------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| <b>Passifs non courants</b>       |            |            |                    |                        |                        |                   |              |
| Indemnités fin de carrière        | 194        | 42         |                    | 21                     | 35                     | 4                 | 254          |
| <b>Total Passifs non courants</b> | <b>194</b> | <b>42</b>  | <b>0</b>           | <b>21</b>              | <b>35</b>              | <b>4</b>          | <b>254</b>   |
| <b>Passifs courants</b>           |            |            |                    |                        |                        |                   |              |
| Contentieux fiscal                | 475        |            |                    |                        |                        |                   | 475          |
| Autres contentieux                | 286        | 214        |                    | 112                    |                        |                   | 388          |
| <b>Total Passifs courants</b>     | <b>761</b> | <b>214</b> | <b>0</b>           | <b>112</b>             | <b>0</b>               | <b>0</b>          | <b>863</b>   |
| <b>Total Provisions</b>           | <b>955</b> | <b>256</b> | <b>0</b>           | <b>133</b>             | <b>35</b>              | <b>4</b>          | <b>1 117</b> |

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation de un point entrainerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

Des explications complémentaires relatives à la provision pour le contentieux fiscal sont données dans la note 24 de l'annexe des états financiers consolidés.

## NOTE 12 : Dettes financières courantes et non courantes

### ■ 12.1 - Evolution

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

| en milliers d'euros                           | Courant       |               | Non courant   |               | Total         |               |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|   | 30/06/2015    | 30/06/2014    | 30/06/2015    | 30/06/2014    | 30/06/2015    | 30/06/2014    |
| Emprunts auprès des établissements financiers | 15 459        | 11 797        | 35 949        | 30 055        | 51 408        | 41 852        |
| Emprunts sur les locations-financement        | 1 658         | 1 538         | 2 001         | 1 487         | 3 659         | 3 025         |
| Concours bancaires courants                   | 5 187         | 3 720         | 0             | 0             | 5 187         | 3 720         |
| <b>Total</b>                                  | <b>22 304</b> | <b>17 055</b> | <b>37 950</b> | <b>31 542</b> | <b>60 254</b> | <b>48 597</b> |

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.14 de l'annexe des états financiers consolidés.

Des nantissements de titres ont été effectués lors de l'acquisition des sociétés Medikea, AAZ Santé, Dorge Medic, S'Care Assistance, Dyna Medical et Cica Plus qui ont été financées par emprunts auprès d'établissements financiers par la société Bastide Le Confort Médical. Le montant du capital restant dû desdits emprunts au 30 juin 2015 est de 5 854 milliers d'euros (contre 4 553 milliers d'euros au 30 juin 2014).

Il existe par ailleurs un gage du fonds de commerce pour 62 milliers d'euros et un engagement hypothécaire de 485 milliers d'euros pris par Dorge Medic auprès de la banque Delta Lloyd.

L'emprunt d'un montant de 2 millions d'euros souscrit le 15 juin 2015 auprès de la Banque Palatine prévoit un engagement de maintenir une situation nette après déduction des participations ne donnant pas le contrôle et affectation du résultat à un niveau au moins égal à 90% de la situation nette existante au 30 juin 2014, soit un montant de 43.7 millions d'euros.

La documentation juridique des autres financements bancaires contractés par le Groupe ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

## ■ 12.2 - Répartition de la nature des emprunts auprès des établissements financiers

Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements financiers se répartit de la façon suivante :

|                     | 30/06/2015     | 30/06/2014     |
|---------------------|----------------|----------------|
| Taux fixe           | 88,34%         | 89,32%         |
| Taux variable swapé | 11,66%         | 9,88%          |
| Taux variable capé  | 0,00%          | 0,80%          |
| <b>Total</b>        | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b> |

Les impacts liés aux emprunts couverts par des SWAP ont été enregistrés directement dans le compte de résultat du Groupe compte tenu de leur caractère non significatif au 30 juin 2015 et 30 juin 2014.

## ■ 12.2 - Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivantes :

| en milliers d'euros                           | Total         | Avant le<br>30/06/2016 | Avant le<br>30/06/2017 | Avant le<br>30/06/2018 | Avant le<br>30/06/2019 | Avant le<br>30/06/2020 | Au-delà de<br>juin 2020 |
|---|---------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| Emprunts auprès des établissements financiers | 51 408        | 15 459                 | 13 797                 | 10 981                 | 7 281                  | 3 104                  | 786                     |
| Emprunts sur les locations-financement        | 3 659         | 1 658                  | 1 282                  | 719                    |                        |                        |                         |
| Concours bancaires courants                   | 5 187         | 5 187                  |                        |                        |                        |                        |                         |
| <b>Dettes financières</b>                     | <b>60 254</b> | <b>22 304</b>          | <b>15 079</b>          | <b>11 700</b>          | <b>7 281</b>           | <b>3 104</b>           | <b>786</b>              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie       | 4 681         | 4 681                  |                        |                        |                        |                        |                         |
| <b>Endettement net</b>                        | <b>55 573</b> | <b>17 623</b>          | <b>15 079</b>          | <b>11 700</b>          | <b>7 281</b>           | <b>3 104</b>           | <b>786</b>              |

### NOTE 13 : Passifs courants

Les passifs courants se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros                                | 30/06/2015    | 30/06/2014    | Nature                            |
|--|---------------|---------------|-----------------------------------|
| Dettes fournisseurs                                | 27 557        | 25 203        | Passifs financiers au coût amorti |
| Dettes sociales et fiscales                        | 13 142        | 10 818        | Exclu du champ de la norme IAS 39 |
| Puts sur participations ne donnant pas le contrôle | 2 007         | 270           | Juste valeur par capitaux propres |
| Autres dettes                                      | 1 087         | 797           | Passifs financiers au coût amorti |
| Autres passifs courants                            | 16 236        | 11 885        |                                   |
| <b>Total</b>                                       | <b>43 793</b> | <b>37 088</b> |                                   |

Toutes les dettes inscrites sont à échéance à moins d'un an.

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.14 de l'annexe des états financiers consolidés.

### NOTE 14 : besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

| en milliers d'euros               | 30/06/2014    | Mouvements de l'activité | Pertes de valeur nettes | Variations de périmètre | Autres mouvements | 30/06/2015    |
|-----------------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|---------------|
| Stocks et en-cours                | 17 126        | 1 628                    | - 41                    | 274                     |                   | 18 987        |
| Clients et comptes rattachés      | 25 557        | 3 786                    | - 181                   | 1 666                   |                   | 30 828        |
| Fournisseurs et comptes rattachés | - 25 203      | - 1 436                  |                         | - 918                   |                   | - 27 557      |
| Autres créances et dettes         | - 2 089       | - 194                    |                         | - 912                   | - 2 057           | - 5 252       |
| <b>BFR Net</b>                    | <b>15 391</b> | <b>3 784</b>             | <b>- 222</b>            | <b>110</b>              | <b>- 2 057</b>    | <b>17 006</b> |

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ». Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

Les autres mouvements correspondent principalement aux ajustements de juste valeur sur les puts sur minoritaires sur AB2M et S'Care Assistance et les compléments de prix sur Dyna Médical et Cica Plus.

### NOTE 15 : Instruments dérivés

Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à l'exception des contrats de SWAP de taux d'intérêts décrits dans la note 12.2 de l'annexe des états financiers consolidés.



## NOTE 16 : Produits

### ■ 16.1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'année se décompose de la façon suivante :

| en milliers d'euros     | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Ventes                  | 85 933          | 78 871          |
| Prestations de services | 85 234          | 73 260          |
| <b>Total</b>            | <b>171 167</b>  | <b>152 131</b>  |

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

| en milliers d'euros | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| Respiratoire        | 28 949          | 25 494          |
| Nutrition-Perfusion | 31 370          | 29 174          |
| MAD                 | 110 848         | 97 463          |
| Autres              | 0               | 0               |
| <b>Total</b>        | <b>171 167</b>  | <b>152 131</b>  |

La ventilation par zone géographique est la suivante :

| en milliers d'euros         | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Ventes                      | 85 933          | 78 871          |
| dont réalisées à l'étranger | 3 350           | 1 954           |
| Prestations                 | 85 234          | 73 260          |
| dont réalisées à l'étranger | 1 590           | 1 421           |
| <b>Total</b>                | <b>171 167</b>  | <b>152 131</b>  |

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de Dorge Medic pour la période intégrée (2 692 milliers d'euros dont 1 271 milliers d'euros réalisés dans les « Ventes » et 1 421 milliers d'euros dans les « Prestations »).

### ■ 16.2 - Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont nuls au 30 juin 2015.

## NOTE 17 : Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

| en milliers d'euros                                   | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 0               | 0               |
| Intérêts sur emprunts                                 | - 1 074         | - 951           |
| Intérêts sur les locations-financement                | - 894           | - 749           |
| Autres  | 0               | 0               |
| Coût de l'endettement financier brut                  | - 1 968         | - 1 700         |
| Total   | - 1 968         | - 1 700         |

## NOTE 18 : Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

| en milliers d'euros  | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|--|-----------------|-----------------|
| Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées | 360             | 0               |
| Autres   | 118             | 68              |
| Autres produits financiers   | 478             | 68              |
| Dépréciation sur participations et créances non consolidées            | - 70            | - 360           |
| Autres   | - 352           | 0               |
| Autres charges financières   | - 422           | - 360           |
| Total  | 56              | - 292           |

## NOTE 19 : Impôts sur le résultat

### ■ 19.1 - Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---------------------|------------|------------|
| Impôts exigibles    | 3 787      | 3 574      |
| Impôts différés     | 98         | - 250      |
| Total               | 3 885      | 3 324      |

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis
- Bastide Franchise
- Aerodom
- Medikea
- Centre de Stomathérapie
- AAZ Santé
- SB Formation
- Dom'Air

## ■ 19.2 - Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

| en milliers d'euros  | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|----------------------|------------|------------|
| Impôt différé actif  | 0          | 0          |
| Impôt différé passif | 165        | 337        |
| dont CVAE            | 0          | 31         |

## ■ 19.3 - Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

| en milliers d'euros                                     | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|---|------------|------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt        | 7 000      | 5 224      |
| Charge d'impôt comptabilisée                            | 3 885      | 3 324      |
| Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées   |            |            |
| Résultat avant impôt                                    | 10 885     | 8 548      |
| Taux d'impôt  | 34,33%     | 34,33%     |
| Charge d'impôt théorique                                | 3 737      | 2 935      |
| Eléments de rapprochement                               |            |            |
| Différences permanentes                                 | 84         | 162        |
| Non activation des déficits reportables                 | - 14       | 0          |
| Incidence du CICE                                       | - 528      | - 391      |
| Incidence de la CVAE                                    | 692        | 611        |
| Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale | - 55       | 0          |
| Imposition à un taux différencié                        | - 29       | 0          |
| Autres  | - 2        | 7          |
| <b>Total</b>  | <b>148</b> | <b>389</b> |

## NOTE 20 : Information par secteur opérationnel

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 16 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

## NOTE 21 : Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

## NOTE 22 : Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements contractuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| en milliers d'euros               | Montant brut | A - 1 an | de 1 à 5 ans | A + 5 ans |
|-----------------------------------|--------------|----------|--------------|-----------|
| Dettes à moyen terme              |              |          |              |           |
| Etablissements de crédit          | 6 338        | 1 416    | 4 280        | 642       |
| Contrats de location financement  |              |          |              |           |
| Contrats de location simple       | 10 652       | 5 854    | 4 798        |           |
| Obligations d'achats irrévocables |              |          |              |           |
| Autres obligations à long terme   |              |          |              |           |

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire sont présentés en note 12.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

## NOTE 23 : Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités.
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 12.2 de l'annexe des états financiers consolidés donne la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.
- il existe un emprunt de 2 millions d'euros assorti d'un covenant souscrit auprès de la Banque Palatine. La note 12.1 de l'annexe des états financiers consolidés décrit la nature de ce covenant.



## NOTE 24 : Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2015, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

### Litige avec l'administration fiscale

La société Bastide Le Confort Médical a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle a accepté une partie des redressements. Elle conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en première instance la société Bastide Le Confort Médical à payer la somme de 961 milliers d'euros, qui se décompose comme suit :

- Principal : 716 milliers d'euros
- Pénalités et intérêts de retard : 245 milliers d'euros

Un jugement rendu en appel sur le premier semestre 2014 a confirmé la position des juges de première instance.

La société Bastide Le Confort Médical a décidé de se pourvoir auprès du Conseil d'Etat.

Le montant total de la provision pour risques à ce titre s'élève à 487 milliers d'euros et le montant comptabilisé dans les créances fiscales s'élève à 961 milliers d'euros.

### Litiges commerciaux

Un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 milliers d'euros hors taxes a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de première instance favorable à la société Bastide Le Confort Médical a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. Un appel de ce jugement a été introduit par le fournisseur. L'arrêt de la Cour d'Appel en date du 27 mai 2015 a statué en faveur d'une position inverse à celle du jugement de première instance. La société Bastide Le Confort Médical a décidé de se pourvoir auprès de la Cour de Cassation. Le Groupe n'a constitué aucune provision au titre de ce litige.

Un litige commercial entraînant la contestation de factures par un de nos clients ainsi qu'une demande d'indemnités non justifiée sont intervenus sur l'exercice précédent. Le Groupe n'a pas souhaité conclure d'accord amiable. Une action contentieuse a été initiée. Un jugement de première instance a été favorable à la société Bastide Le Confort Médical. L'arrêt de la Cour d'Appel a confirmé ce premier jugement. Le Groupe a constitué les dépréciations de créances clients qu'il estime nécessaire pour faire face au risque éventuel de non recouvrement des créances commerciales concernées.

## NOTE 25 : Opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

| en milliers d'euros         | Nature de la prestation   | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|-----------------------------|---|-----------------|-----------------|
| SCI BASTIDE 1               | Location immobilière de l'agence de Valence                                     | 82              | 75              |
| SCI BASTIDE 2               | Location immobilière du siège social de la société Bastide Le Confort Médical   | 156             | 130             |
| SCI BASTIDE 3               | Location immobilière du siège social de la société Bastide Le Confort Médical   | 115             | 101             |
| SCI BASTIDE 4               | Location immobilière de l'agence de Nîmes                                       | 166             | 144             |
| SCI BASTIDE Gallargues      | Location immobilière de l'agence de la plateforme logistique de Gallargues      | 372             | 330             |
| SCI BASTIDE Orange          | Location immobilière de l'agence de l'agence d'Orange                           | 43              | 38              |
| SCI BASTIDE Villabé         | Location immobilière de l'agence de Villabé                                     | 191             | 154             |
| SCI BASTIDE Chaponnay       | Location immobilière de l'agence de Chaponnay                                   | 64              | 58              |
| SCI Toulouse Harmonies      | Location immobilière de l'agence de Toulouse                                    | 0               | 45              |
| SCI BASTIDE Châteauroux     | Location immobilière de l'agence de Chateauroux                                 | 66              | 60              |
| SCI BASTIDE Dunkerque       | Location immobilière de locaux pour AAZ Santé                                   | 39              | 40              |
| SCI BASTIDE Dol de Bretagne | Location immobilière de l'agence de la plateforme logistique de Dol de Bretagne | 279             | 272             |
| SCI BASTIDE Valence         | Location immobilière de bureaux à Valence                                       | 19              | 18              |
| SCI BASTIDE Soissons        | Location immobilière de l'agence de Soissons                                    | 26              | 23              |
| SCI BASTIDE Mitry-Mory      | Location immobilière de l'agence de Mitry-Mory                                  | 250             | 179             |
| SCI BASTIDE Arles           | Location immobilière de l'agence d'Arles  | 4               | 0               |
| SCI BASTIDE Rodez           | Location immobilière de l'agence de Rodez                                       | 75              | 29              |
| SCI BASTIDE Pissy-Poville   | Location immobilière de l'agence de Pissy-Poville                               | 28              | 0               |
| SCI BASTIDE Mauguio         | Location immobilière de la plateforme logistique de Mauguio                     | 35              | 0               |
| SCI BASTIDE Toulouse        | Location immobilière de l'agence de Toulouse                                    | 11              | 0               |
| SA SIB et SAS I&D           | Redevances Holding  | 1086            | 670             |
| SARL TARA Santé             | Ventes de licences  | 0               | 50              |
| Vincent BASTIDE             | Cessions de parts SCI BASTIDE 3   | 0               | 133             |
| <b>Total</b>                |   | <b>3 107</b>    | <b>2 549</b>    |

## NOTE 26 : Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

| en milliers d'euros                 | 30/06/2015 | 30/06/2014 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Rémunération et avantages en nature | 318        | 296        |
| Jetons de présence                  | 0          | 0          |
| Autres avantages à court terme      | 36         | 36         |
| Total avantages à court terme       | 354        | 332        |
| Indemnités de fin de contrat        | 0          | 0          |
| Paiement fondé sur des actions      | 0          | 0          |
| Autres avantages à long terme       | 0          | 0          |
| Total avantages à long terme        | 0          | 0          |

|       |     |     |
|-------|-----|-----|
| Total | 354 | 332 |
|-------|-----|-----|

## NOTE 27 : Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

|   | Au 30 juin 2015 | Au 30 juin 2014 |
|---|-----------------|-----------------|
| Cadres                                  | 188             | 172             |
| dont société Bastide Le Confort Médical | 174             | 158             |
| Employés                                | 1 135           | 1 030           |
| dont société Bastide Le Confort Médical | 1 091           | 976             |
| Total                                   | 1 323           | 1 202           |

## NOTE 28 : Evénements postérieurs à la clôture

Au mois de juillet 2015 le Groupe a finalisé l'acquisition de la totalité du capital de la société S'Care Assistance en rachetant le solde de participation qui était encore détenu par les fondateurs.

Le Groupe a également finalisé en juillet 2015 l'acquisition de 51% des parts de la société Cicadam. Basée à Rouen, cette société est spécialisée dans les domaines de la cicatrisation et la prise en charge des plaies chroniques et aiguës, la stomathérapie, et l'incontinence. Cette opération, qui fait suite à l'acquisition en mai 2015 de la société Cica Plus, confirme la volonté du Groupe de se développer rapidement sur les domaines de la cicatrisation et de la prise en charge des plaies chroniques et aiguës.

## NOTE 29 :

### Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

| Société                       | Siège social   | N° Siret           | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode             |
|-------------------------------|--|--------------------|---------------|-------------|---------------------|
| SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France | 305 635 039 001 94 | 100,00%       | 100,00%     | Société Mère        |
| SAS CONFORTIS                 | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France | 342 086 915 002 83 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration globale |
| SAS BASTIDE FRANCHISE         | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France | 498 615 640 000 14 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration globale |

| SAS A à Z Santé                | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France                 | 450 367 297 000 22 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
|--------------------------------|--|--------------------|---------------|-------------|------------------------|
| Société                        | Siège social   | N° Siret           | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode                |
| SAS MEDIKEA                    | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France                 | 522 530 104 000 28 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SAS CENTRE DE<br>STOMATHERAPIE | 157 Bd. De Suisse<br>31200 Toulouse<br>France                        | 312 367 824 000 66 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SARL AB2M                      | 39 Rue Jean Jaures<br>78 190 Trappes<br>France                       | 451 224 943 000 14 | 51,33%        | 51,33%      | Intégration<br>globale |
| SAS AERODOM                    | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France                 | 530 497 023 000 16 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SAS SB FORMATION               | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France                 | 750 541 748 000 17 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SAS DIAB Santé                 | 3, avenue de la Fontanisse<br>30660 Gallargues Le Montueux<br>France | 790 199 111 000 36 | 60,00%        | 60,00%      | Intégration<br>globale |
| SARL DOM'Air                   | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France                 | 478 148 752 000 31 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SARL TARA SANTE                | 280, rue Louis-Philippe<br>92200 Neuilly sur Seine<br>France         | 524 669 785 000 15 | 91,01%        | 91,01%      | Intégration<br>globale |
| SAS S'CARE ASSISTANCE          | 2000, avenue du Maréchal Juin<br>Bâtiment 5<br>30900 Nîmes<br>France | 450 171 343 000 38 | 66,00%        | 66,00%      | Intégration<br>globale |
| SAS CICA PLUS                  | 12, Avenue de la Dame<br>30132 Caissargues<br>France                 | 799 289 327 000 22 | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SA DORGE MEDIC                 | 351, Chaussée de Nivelles<br>5020 Temploux<br>Belgique               | 0443 678 988       | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |
| SPRL DYNA MEDICAL              | 40C, rue Egide Van Ophem<br>1180 Uccle<br>Belgique                   | 0455 935 038       | 100,00%       | 100,00%     | Intégration<br>globale |



**NOTE 30 : Honoraires des contrôleurs légaux**

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| en milliers d'euros                                    | KPMG       |            |                |              | BMA Audit  |            |                |              |
|--|------------|------------|----------------|--------------|------------|------------|----------------|--------------|
|  | Montant    |            | Pourcentage    |              | Montant    |            | Pourcentage    |              |
|  | 30/06/2015 | 30/06/2014 | 30/06/2015     | 30/06/2014   | 30/06/2015 | 30/06/2014 | 30/06/2015     | 30/06/2014   |
| <b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b> |            |            |                |              |            |            |                |              |
| - Émetteur   | 69         | 0          | 82,14%         | 0,00%        | 69         | 48         | 67,65%         | 64,86%       |
| - Filiales intégrées globalement                       | 9          | 0          | 10,71%         | 0,00%        | 33         | 26         | 32,35%         | 35,14%       |
| <b>Prestations et diligences directement liées</b>     |            |            |                |              |            |            |                |              |
| - Émetteur   | 6          | 0          | 7,14%          | 0,00%        | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%        |
| - Filiales intégrées globalement                       | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%        | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%        |
| <b>Sous total</b>                                      | <b>84</b>  | <b>0</b>   | <b>100,00%</b> | <b>0,00%</b> | <b>102</b> | <b>74</b>  | <b>100,00%</b> | <b>0,00%</b> |
| Honoraires versés pour d'autres prestations            | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%        | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%        |
| <b>Total</b>   | <b>84</b>  | <b>0</b>   | <b>100,00%</b> | <b>0,00%</b> | <b>102</b> | <b>74</b>  | <b>100,00%</b> | <b>0,00%</b> |

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL

### Exercice clos le 30 juin 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2015 s'établit à 21 903 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les paragraphes 1.10 et 4.3 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les paragraphes 1.10 et 4.3 des notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- le paragraphe 24 « Actifs et passifs éventuels » des notes aux états financiers consolidés mentionne l'existence de litiges (fiscal et commerciaux) ainsi que la position retenue par le Groupe sur chacun de ces litiges. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la Direction Générale et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes aux états financiers consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 23 octobre 2015

Les commissaires aux comptes

■ **KPMG**

Didier Redon

■ **BMA AUDIT**

Jean-Yves Baldit



## CHAPITRE 4 : COMPTES SOCIAUX (au 30 juin 2015)

## → BILAN ACTIF

|   | BRUT               | AMORT,<br>PROV    | NET AU 30.06.15    | NET AU 30.06.14    |
|---|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                         |                    |                   |                    |                    |
| <b>IMMOB. INCORPORELLES</b>                     |                    |                   |                    |                    |
| Frais d'établissement                           |                    |                   |                    |                    |
| Concessions, brevets et droits similaires       | 1 559 722          | 1 364 260         | 195 461            | 227 802            |
| Fonds commercial                                | 7 169 952          | 170 145           | 6 999 806          | 6 049 323          |
| Autres immobilisations incorporelles            |                    |                   |                    |                    |
| <b>IMMOB. CORPORELLES</b>                       |                    |                   |                    |                    |
| Terrains  |                    |                   |                    |                    |
| Constructions                                   | 17 904 067         | 11 180 161        | 6 723 905          | 4 730 287          |
| Installations techniques, mat. out. Industriels | 121 888 075        | 73 035 307        | 48 852 767         | 44 441 311         |
| Autres immobilisations corporelles              | 3 991 402          | 3 003 160         | 988 242            | 925 459            |
| Immobilisations en cours                        | 1 125 176          |                   | 1 125 176          | 2 207 057          |
| Avances et acomptes                             |                    |                   |                    |                    |
| <b>IMMOB. FINANCIERES</b>                       |                    |                   |                    |                    |
| Participations                                  | 19 939 982         | 3 000 000         | 16 939 982         | 13 338 934         |
| Créances rattachées à des participations        | 64 999             |                   | 64 999             | 64 999             |
| Autres titres immobilisés                       | 176 845            |                   | 176 845            | 131 406            |
| Prêts   | 733 848            |                   | 733 848            | 659 533            |
| Autres immobilisations financières              | 1 831 780          | 70 000            | 1 761 780          | 2 184 894          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>176 385 854</b> | <b>91 823 036</b> | <b>84 562 818</b>  | <b>74 961 010</b>  |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                          |                    |                   |                    |                    |
| <b>STOCKS</b>                                   |                    |                   |                    |                    |
| Matières premières, approvisionnements          | 295 750            |                   | 295 750            | 302 023            |
| Marchandises                                    | 17 629 934         | 50 470            | 17 579 464         | 16 166 282         |
| <b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b> | <b>170 199</b>     |                   | <b>170 199</b>     |                    |
| <b>CREANCES</b>                                 |                    |                   |                    |                    |
| Clients et comptes rattachés                    | 27 701 369         | 250 382           | 27 450 987         | 24 075 464         |
| Autres créances                                 | 15 116 141         |                   | 15 116 141         | 15 323 127         |
| <b>DIVERS</b>                                   |                    |                   |                    |                    |
| Valeurs mobilières de placement                 | 246 117            |                   | 246 117            | 102 262            |
| Disponibilités                                  | 1 939 456          |                   | 1 939 456          | 435 838            |
| Charges constatées d'avance                     | 2 052 069          |                   | 2 052 069          | 1 785 498          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>65 151 038</b>  | <b>300 852</b>    | <b>64 850 185</b>  | <b>58 190 496</b>  |
| Comptes de régularisation                       |                    |                   |                    |                    |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                            | <b>241 536 892</b> | <b>92 123 889</b> | <b>149 413 003</b> | <b>133 151 507</b> |



## → PASSIF

|  | NET au 30.06.15    | NET au 30.06.14    |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                |                    |                    |
| Capital social   | 3 303 261          | 3 303 261          |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport                  | 9 341 527          | 9 341 527          |
| Réserves   |                    |                    |
| Réserve légale   | 330 326            | 330 326            |
| Réserves réglementées                                  |                    |                    |
| Autres réserves  | 31 222 057         | 28 151 019         |
| Report à nouveau                                       | 33 002             | 33 002             |
| Résultats antérieurs en instance d'affectation         |                    |                    |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                          | <b>3 810 340</b>   | <b>4 685 966</b>   |
| Provisions réglementées                                | 266 683            | 144 632            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>48 307 199</b>  | <b>45 989 735</b>  |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>              |                    |                    |
| Provisions pour risques                                | 945 641            | 810 429            |
| Provisions pour charges                                | 175 785            | 138 008            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 121 426</b>   | <b>948 437</b>     |
| <b>DETTES</b>  |                    |                    |
| Emprunts et dettes assimilées                          |                    |                    |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 55 022 659         | 44 949 603         |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 180 599            |                    |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 27 248 884         | 25 538 825         |
| Dettes fiscales et sociales                            | 11 421 503         | 9 661 094          |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        |                    |                    |
| Autres dettes  | 6 110 730          | 6 063 810          |
| Produits constatés d'avance                            |                    |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>99 984 377</b>  | <b>86 213 334</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                   | <b>149 413 003</b> | <b>133 151 507</b> |

## → COMPTE DE RESULTAT

|  | 01.07.14-30.06.15  | 01.07.13-30.06.14  |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                           |                    |                    |
| Ventes de marchandises                                   | 75 412 819         | 71 131 654         |
| Production vendue de services                            | 78 696 471         | 69 746 597         |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>                            | <b>154 109 290</b> | <b>140 878 252</b> |
| Subventions d'exploitation                               | 4 050              | 6 800              |
| Reprise sur amts. & prov., transfert charges             | 2 712 645          | 2 399 021          |
| Autres produits  | 1 470 039          | 152 327            |
| <b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                 | <b>158 296 025</b> | <b>143 436 401</b> |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                            |                    |                    |
| Achats de marchandises                                   | 53 926 418         | 49 848 367         |
| Variation de stock (marchandises)                        | -1 373 067         | -1 373 672         |
| Achats de matières premières & autres approvisionnements | 730 259            | 721 836            |
| Variation de stock (matières premières & autres)         | 6 273              | 25 047             |
| Autres achats et charges externes                        | 40 137 178         | 37 196 376         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                    | 2 441 256          | 2 235 728          |
| Salaires et traitements                                  | 30 909 394         | 27 252 266         |
| Charges sociales   | 9 463 181          | 8 739 916          |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations         | 15 618 470         | 13 403 183         |
| Dotations d'exploitation sur actif circulant             | 441 444            | 45 000             |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges         | 314 993            | 695 983            |
| Autres charges   | 230 038            | 129 674            |
| <b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                  | <b>152 845 841</b> | <b>138 919 708</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                           | <b>5 450 183</b>   | <b>4 516 692</b>   |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                               |                    |                    |
| Produits financiers de participation                     | 492 042            | 5 482 006          |
| Produits des autres valeurs mobilières                   |                    |                    |
| Autres intérêts et produits assimilés                    | 5 527              | 3 298              |
| Reprises sur provisions et transferts de charges         | 360 000            |                    |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières          | 5 711              | 44 016             |
| <b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>                         | <b>863 281</b>     | <b>5 529 320</b>   |

|   | 01.07.14-30.06.15 | 01.07.13-30.06.14 |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                            |                   |                   |
| Dotations financières aux amortissements & provisions | 70 000            | 3 360 000         |
| Intérêts et charges assimilées                        | 1 385 681         | 937 311           |
| Différences négatives de change                       | -959              | -39               |
| Charges nettes sur cession VMP                        | 423               |                   |
| <b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>                      | <b>1 455 145</b>  | <b>4 297 271</b>  |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                             | <b>-591 864</b>   | <b>1 232 048</b>  |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>                  | <b>4 858 319</b>  | <b>5 748 741</b>  |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                         |                   |                   |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion      | 117 650           | 710               |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital      | 234 610           | 421 565           |
| Reprises sur provisions et transferts de charges      |                   | 9 991             |
| <b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                   | <b>352 260</b>    | <b>432 267</b>    |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                        |                   |                   |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion     | 30 706            | 104 236           |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital     | 205 822           | 420 529           |
| Dotations exceptionnelles amortissements provisions   | 122 051           | 115 194           |
| <b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                  | <b>358 580</b>    | <b>639 959</b>    |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                          | <b>-6 319</b>     | <b>-207 691</b>   |
| Participation des salariés                            |                   |                   |
| Impôts sur les bénéfices                              | 1 041 659         | 855 083           |
| <b>BENEFICE</b>                                       | <b>3 810 340</b>  | <b>4 685 966</b>  |

## → ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2015, dont le total est de 149 413 003 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 3 810 340 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Juillet 2014 au 30 Juin 2015.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ 1 - Faits significatifs

La Société a réalisé l'acquisition de 66% des parts de la société S'CARE ASSISTANCE au cours du mois de juillet 2014. Cette société est spécialisée dans la prévention et le traitement de l'escarre, par la mise à disposition de matelas et accessoires adaptés aux besoins des patients. La société, qui comprend une vingtaine de collaborateurs répartis sur 3 sites, traite essentiellement avec les collectivités (hôpitaux, cliniques, SSR et EHPAD).

La Société a réalisé l'acquisition en décembre 2014 de 100% des parts de la société DYNA MEDICAL, située à Uccle en Belgique. Cette société propose une offre complète de solutions allant de la bandagisterie jusqu'aux matériels de maintien à domicile en passant par les dispositifs de prévention et de traitement des escarres.

Au cours du mois d'octobre 2014, la Société a complété sa participation dans le capital de la société TARA SANTE basée à Neuilly sur Seine en Ile de France, pour la porter à 91.01%. Cette société, est actuellement en phase de développement d'un dossier médical nomade partagé à destination des professionnels de santé (Dossier E-Toile).

La Société a réalisé l'acquisition de 100% des parts de la société CICA PLUS, situé à Dardilly en Rhône Alpes, au cours du mois d'avril 2015. Cette société est spécialisée dans le conseil dans le domaine pharmaceutique et médical, la formation, et la vente de matériel médical.

### ■ 2 - Règles et méthodes comptables

#### Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment le règlement CRC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| Type d'immobilisation.....          | Durée     |
| AAI Constructions.....              | 5 -10 ans |
| Matériel et outillage.....          | 4 - 8 ans |
| Matériel de transport.....          | 5 ans     |
| Matériel et Mobilier de bureau..... | 3 à 5 ans |

#### Immobilisations incorporelles :



Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

#### **Participations et autres titres immobilisés :**

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. Ainsi, les frais accessoires d'achat des titres de S'CARE ASSISTANCE, DYNA MEDICAL, TARA SANTE et CICA PLUS ont été inclus dans le coût d'acquisition des titres. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 .

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 (plus 20% en nue-propriété).

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 4 .

La SA Bastide détient 100% de la SAS Confortis.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Bastide Franchise.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Médikéa.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Centre de Stomathérapie via la SAS Médikéa.

La SA Bastide détient 100% de la SAS A à Z Santé.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Aérodom.

La SA Bastide détient 60% de la SAS DIABSANTE via la SAS AERODOM.

La SA Bastide détient 100% de la SAS SB Formation.

La SA Bastide détient 51.33% de la SARL AB2M.

La SA Bastide détient 100% de la SARL Dom'Air Santé.

La SA Bastide détient 30% de la SCI Basque

La SA Bastide détient 91.01% de la SARL Tara Santé

La SA Bastide détient 100% de la SA Dorge Medic

La SA Bastide détient 66% de la SAS S'Care Assistance

La SA Bastide détient 100% de la SPRL Dyna Medical

La SA Bastide détient 100% de la SAS Cica Plus

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

#### **Autres immobilisations financières :**

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.

Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

#### **Valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

#### **Stocks :**

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

### **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

### **Opérations en devises :**

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

### **Engagements de retraite :**

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel forte en cohérence avec le turnover effectivement constaté.
- la table de mortalité de INSEE 2012
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement.
- Le taux de charges sociales de 36.50%

### **Autres provisions :**

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement des provisions relatives à des contentieux judiciaires.

Le risque est apprécié par la direction générale, en lien avec les avocats et conseils, en fonction de situations factuelles.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

### **Emprunts et dettes financières :**

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 0.435 à 3.77%.

Les taux variables avec swap de taux sont compris dans entre 1.28 et 3.10%.

Seul l'emprunt souscrit auprès de la Banque Palatine comporte une clause de covenant bancaire qui est la suivante : Non respect du maintien de la Situation Nette de l'Emprunteur à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 30/06/2014. Par Situation Nette, il faut entendre le total des Capitaux Propres consolidés après déduction des Intérêts Minoritaires, et après Affectation des Résultats soit un montant de 43,7 millions d'euros.

Les autres emprunts souscrits n'en comportent pas.

**Passifs éventuels :**

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle a accepté une partie des redressements. Elle conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée :

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide Le Confort Médical à payer la somme de 961 milliers d'euros, qui se décompose comme suit :

Principal : 716 milliers d'euros

Pénalités et intérêts de retard : 245 milliers d'euros

Un jugement rendu en appel sur le premier semestre 2014 confirme la position des juges de première instance.

BASTIDE Le Confort Médical a formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat.

Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée sur cet exercice. Le montant total de la provision pour risques s'élève à 474 milliers d'euros. A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 961 milliers d'euros.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 K€ HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu en 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. L'appel de ce jugement introduit par le fournisseur a statué en faveur d'une position inverse. La société Bastide s'est pourvue en Cassation. La société n'a constitué aucune provision au titre de ce litige.

## ■ Informations complémentaires relatives au bilan

### ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE :

| IMMOBILISATIONS                                       | Valeur Brute au début de l'exercice | Augmentation acquisition créations | Augmentation par fusion |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Frais d'établissement de recherche & développement    |                                     |                                    |                         |
| <b>TOTAL 1</b>  | <b>0</b>                            | <b>0</b>                           | <b>0</b>                |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles         | 7 623 991                           | 1 150 869                          |                         |
| <b>TOTAL 2</b>  | <b>7 623 991</b>                    | <b>1 150 869</b>                   | <b>0</b>                |
| Terrains  |                                     |                                    |                         |
| Installations générales agencements des constructions | 15 138 018                          | 3 181 640                          |                         |
| Installations techniques, matériels et outillages     | 106 231 302                         | 18 566 406                         |                         |
| Autres immobilisations corporelles                    |                                     |                                    |                         |
| Matériels de transport                                | 185 461                             | 0                                  |                         |
| Matériels de bureau & informatique                    | 3 296 748                           | 552 356                            |                         |
| Immobilisations corporelles en cours                  | 2 207 057                           | 769 862                            |                         |
| <b>TOTAL 3</b>  | <b>127 058 588</b>                  | <b>23 070 266</b>                  | <b>0</b>                |
| Participations et créances rattachées                 | 16 763 934                          | 3 243 335                          |                         |
| Autres titres immobilisés                             | 131 406                             | 5 711                              |                         |
| Prêts et autres immobilisations financières           | 2 844 428                           | 3 561 481                          |                         |
| <b>TOTAL 4</b>  | <b>19 739 768</b>                   | <b>6 810 528</b>                   | <b>0</b>                |
| <b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>                        | <b>154 422 348</b>                  | <b>31 031 664</b>                  | <b>0</b>                |

| IMMOBILISATIONS   | Virement<br>poste à poste | Diminutions<br>par cession | Valeur immob.<br>À la fin de l'ex. |
|---|---------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Frais d'établissement de recherche & développement        |                           |                            |                                    |
| <b>TOTAL 1</b>  | 0                         | 0                          | 0                                  |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles             |                           |                            |                                    |
| <b>TOTAL 2</b>  | 0                         | 45 186                     | 8 729 674                          |
| Terrains  |                           |                            |                                    |
| Installations générales agencements des constructions     |                           |                            |                                    |
|   |                           | 415 591                    | 17 904 067                         |
| Installations techniques matériels outillages industriels |                           |                            |                                    |
|   |                           | 2 909 633                  | 121 888 075                        |
| Autres immobilisations corporelles                        |                           |                            |                                    |
| Matériels de transport                                    |                           |                            |                                    |
|   |                           | 0                          | 185 461                            |
| Matériels de bureau & informatique                        |                           |                            |                                    |
|   |                           | 43 163                     | 3 805 941                          |
| Immobilisations corporelles en cours                      |                           |                            |                                    |
|   | 1 851 743                 |                            | 1 125 176                          |
| <b>TOTAL 3</b>  | <b>1 851 743</b>          | <b>3 368 389</b>           | <b>144 908 722</b>                 |
| Participations et créances rattachées                     |                           |                            |                                    |
|   |                           | 2 287                      | 20 004 982                         |
| Autres titres immobilisés                                 |                           |                            |                                    |
|   | 105 888                   | 66 160                     | 176 845                            |
| Prêts et autres immobilisations financières               |                           |                            |                                    |
|   | - 105 888                 | 3 734 392                  | 2 565 629                          |
| <b>TOTAL 4</b>  |                           | <b>3 802 840</b>           | <b>22 747 457</b>                  |
| <b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>                            | <b>1 851 743</b>          | <b>7 216 415</b>           | <b>176 385 854</b>                 |

### ETATS DES AMORTISSEMENTS :

| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES                                    | Montant des amortissements début<br>exercice | Augmentation des<br>dotations de<br>l'exercice | Diminution amort.<br>afférents élém.<br>sortis de actif et<br>reprises | Montant amort. à la<br>fin de l'ex. |
|--|--|--|--|-------------------------------------|
| Frais d'établissement et de développement                        |  |  |  |                                     |
| <b>TOTAL 1</b>   | 0  | 0  | 0  | 0                                   |
| Autres immobilisations incorporelles                             |  |  |  |                                     |
| <b>TOTAL 2</b>   | 1 346 865                                    | 198 082  | 10 541   | 1 534 406                           |
| Constructions  |  |  |  |                                     |
| - Installations, agencements et<br>aménagement des constructions |  |  |  |                                     |
|  | 10 407 731                                   | 1 149 000                                      | 376 569  | 11 180 161                          |
| - Installations techniques, matériels<br>et outillages           |  |  |  |                                     |
|  | 61 789 990                                   | 13 908 136                                     | 2 662 819  | 73 035 307                          |
| Autres immobilisations corporelles                               |  |  |  |                                     |
| - Matériels de transport   |  |  |  |                                     |
|  | 81 010                                       | 23 360   | 0  | 104 371                             |
| - Matériels de bureau et informatique                            |  |  |  |                                     |
|  | 2 475 739                                    | 465 223  | 42 174   | 2 898 789                           |
| <b>TOTAL 3</b>   | <b>74 754 472</b>                            | <b>15 545 720</b>                              | <b>3 081 563</b>   | <b>87 218 629</b>                   |
| <b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>                                     | <b>76 101 337</b>                            | <b>15 743 803</b>                              | <b>3 092 105</b>   | <b>88 753 036</b>                   |



## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

| Immobilisations amortissables   | Dotations      | Reprises | Mouvements net fin exercice |
|---|----------------|----------|-----------------------------|
| Frais établissement et recherche                                      |                |          |                             |
| <b>TOTAL 1</b>  |                |          |                             |
| Autres Immobilisations incorporelles                                  |                |          |                             |
| <b>TOTAL 2</b>  |                |          |                             |
| Terrains  |                |          |                             |
| Constructions   |                |          |                             |
| - Installations générales, agencements .aménagement des constructions |                |          |                             |
| - Installations techniques, matériels et outillages                   |                |          |                             |
| Autres immobilisations  |                |          |                             |
| - Matériels de transport  |                |          |                             |
| - Matériels de bureau et informatique                                 |                |          |                             |
| <b>TOTAL 3</b>  |                |          |                             |
| Frais d'acquisition de titres de participations                       | 122 051        |          | 122 051                     |
| <b>TOTAL 4</b>  | <b>122 051</b> |          | <b>122 051</b>              |

## ETAT DES PROVISIONS :

| NATURE DES PROVISIONS                              | Montant début exercice | Augmentation de l'exercice | Diminution de l'exercice | Montant fin exercice |
|--|------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------|
| Amortissements dérogatoires                        | 144 632                | 122 051                    | 0                        | 266 683              |
| <b>TOTAL 1</b>                                     | <b>144 632</b>         | <b>122 051</b>             | <b>0</b>                 | <b>266 683</b>       |
| Provisions pour litiges                            | 750 017                | 218 750                    | 112 000                  | 856 767              |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | 138 008                | 37 777                     |                          | 175 785              |
| Autres Provisions risques et charges               | 60 412                 | 58 466                     | 30 005                   | 88 874               |
| <b>TOTAL 2</b>                                     | <b>948 437</b>         | <b>314 993</b>             | <b>142 005</b>           | <b>1 121 426</b>     |
| Dépréciation sur immobilisations                   | 3 360 000              | 70 000                     | 360 000                  | 3 070 000            |
| Dépréciation sur stocks                            | 90 576                 | 358 444                    | 398 549                  | 50 470               |
| Dépréciation sur comptes clients                   | 167 382                | 83 000                     | 0                        | 250 382              |
| <b>TOTAL 3</b>                                     | <b>3 617 958</b>       | <b>511 444</b>             | <b>758 549</b>           | <b>3 370 852</b>     |
| <b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>                       | <b>4 711 028</b>       | <b>948 489</b>             | <b>900 554</b>           | <b>4 758 963</b>     |
| dont dotations et reprises d'exploitation          |                        | 756 437                    | 540 554                  |                      |
| dont dotations et reprises financières             |                        | 70 000                     | 360 000                  |                      |
| dont dotations et reprises exceptionnelles         |                        | 122 051                    | 0                        |                      |

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

| ETAT DES CREANCES  | Montant Brut      | A - 1 an          | A + 1 an       |
|--|-------------------|-------------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations                       | 64 999            | 64 999            | 0              |
| Prêts  | 733 848           | 0                 | 733 848        |
| Autres immobilisations financières                             | 1 831 780         | 1 831 780         |                |
| Clients douteux ou litigieux                                   | 622 506           | 622 506           |                |
| Autres créances clients  | 27 078 863        | 27 078 863        |                |
| Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie | 89                | 89                |                |
| Personnel & comptes rattachés                                  | 95 562            | 95 562            |                |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                  | 0                 | 0                 |                |
| État & autres collectivités publiques                          | 0                 | 0                 |                |
| - Impôts sur les bénéficiaires                                 | 753 472           | 753 472           |                |
| - Taxe/Valeur Ajoutée  | 3 231 176         | 3 231 176         |                |
| - Divers   | 795 910           | 795 910           |                |
| Groupe & associés  | 6 359 997         | 6 359 997         |                |
| Débiteurs divers   | 3 879 931         | 3 879 931         |                |
| Charges constatées d'avance                                    | 2 052 069         | 2 052 069         |                |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>47 500 208</b> | <b>46 766 360</b> | <b>733 848</b> |

| ETAT DES DETTES  | Montant Brut      | A - 1 an          | de 1 à 5 ans      | A +5 ans       |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| <b>Emprunts &amp; dettes auprès des établissements de crédit</b> |                   |                   |                   |                |
| - à - 1 an à l'origine   | 5 062 473         | 5 062 473         |                   |                |
| - à + 1 an à l'origine   | 49 960 186        | 14 811 610        | 34 642 325        | 506 251        |
| Emprunts et dettes financières divers                            | 174 200           | 174 200           |                   |                |
| Fournisseurs & comptes rattachés                                 | 27 248 884        | 27 248 884        |                   |                |
| Personnel et comptes rattachés                                   | 3 198 952         | 3 198 952         |                   |                |
| Sécurité Sociale & autres organismes sociaux                     | 3 427 746         | 3 427 746         |                   |                |
| <b>État &amp; autres collectivités publiques :</b>               |                   |                   |                   |                |
| - Impôt/bénéfice   |                   |                   |                   |                |
| - Taxe/Valeur Ajoutée  | 4 425 966         | 4 425 966         |                   |                |
| - Autres impôts et taxes   | 368 837           | 368 837           |                   |                |
| <b>Dettes sur immobilisations</b>                                |                   |                   |                   |                |
| Groupe & associés  | 5 480 152         | 5 480 152         |                   |                |
| Autres dettes  | 636 977           | 636 977           |                   |                |
| Produits constatés d'avance                                      |                   |                   |                   |                |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>99 984 377</b> | <b>64 835 801</b> | <b>34 642 325</b> | <b>506 251</b> |

**FONDS COMMERCIAL :**

|   |                    |   |                    |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Droit au bail (Montpellier).....        | 53 357 €           | Fds de Commerce (Montauban).....        | 434 820 €          |
| Droit au bail (Bordeaux).....           | 7 622 €            | Fds de Commerce (Paris).....            | 370 395 €          |
| Droit au bail (Narbonne).....           | 30 490 €           | Fds de Commerce (Soissons).....         | 154 529 €          |
| Droit au bail (Montauban).....          | 22 867 €           | Fds de Commerce (Sète).....             | 15 245 €           |
| Droit au bail (Agen).....               | 15 245 €           | Fds de Commerce (Ariège).....           | 691 701 €          |
| Droit au bail (Chambéry).....           | 15 245 €           | Fds de commerce (Chambéry).....         | 69 440 €           |
| Droit au bail (Amiens).....             | 70 375 €           | Fds de commerce (Tours).....            | 118 910 €          |
| Droit au bail (Toulon).....             | 15 245 €           | Fds de commerce (Lyon Cx).....          | 991 948 €          |
| Droit au bail (Pau).....                | 5 685 €            | Fds de commerce (Amiens - Rouen).....   | 834 366 €          |
| Droit au bail (Nantes).....             | 76 225 €           | Fds de commerce (Clermont Ferrand)..... | 434 879 €          |
| Droit au bail (Mulhouse).....           | 91 469 €           | Fds de commerce (Carcassonne).....      | 442 073 €          |
| Droit au bail (Troyes).....             | 15 000 €           | Fds de commerce (Oullins) .....         | 172 156 €          |
| Droit au bail (Strasbourg).....         | 15 000 €           | Fds de commerce (Vaulx En Velin).....   | 790 351 €          |
| Droit au bail (Besançon).....           | 75 000 €           | Fds de commerce (Brive).....            | 115 192 €          |
| Droit au bail (Portet sur garonne)..... | 141 000 €          | <b>Total.....</b>                       | <b>5 636 005 €</b> |
| Droit au bail (Niort).....              | 29 500 €           |   |                    |
| Droit au bail (Orange).....             | 15 000 €           |   |                    |
| Droit au bail (Evry).....               | 50 000 €           |   |                    |
| Droit au bail (Clermont).....           | 197 402 €          |   |                    |
| Droit au bail (Annecy).....             | 30 000 €           |   |                    |
| Droit au bail (Crosnes).....            | 6 000 €            |   |                    |
| Droit au bail (Aix) .....               | 20 000 €           |   |                    |
| Droit au bail (Arles).....              | 75 000 €           |   |                    |
| Droit au bail (Le Cannet).....          | 195 716 €          |   |                    |
| <b>Total</b>                            | <b>1 268 443 €</b> |   |                    |

**ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN :**

| Rubriques                      | Entreprises liées | Participations | Dettes, Créances en effet comm. |
|--------------------------------|-------------------|----------------|---------------------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISE :</b>      |                   |                |                                 |
| - Participations               |                   | 16 868 004     |                                 |
| - Créances rattachées          |                   |                |                                 |
| <b>ACTIF CIRCULANT :</b>       |                   |                |                                 |
| - Créances clients             |                   | 415 387        |                                 |
| - Autres créances              | 148 751           | 7 462 170      |                                 |
| <b>DETTES :</b>                |                   |                |                                 |
| - Emprunts, dettes financières |                   |                |                                 |
| - Dettes fournisseurs          | -60 000           | 1 858 216      |                                 |
| - Autres dettes                | 11 101            | 5 480 152      |                                 |

Le montant de la location gérance entre Bastide le Confort Médical et Confortis s'élève à 3 445 000 €.

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR :**

| <b>MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b> |                  |
|---|------------------|
| Clients - Factures à établir  | 5 275 230        |
| Autres créances   | 1 167 917        |
| Organismes sociaux à recevoir   | 0                |
| RFA fournisseurs  | 2 206 634        |
| <b>PRODUITS A RECEVOIR</b>  | <b>110 000</b>   |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>8 759 781</b> |

**DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

|                             | <b>CHARGES</b> | <b>PRODUITS</b> |
|-----------------------------|----------------|-----------------|
| Montant à la clôture        | 2 052 069      |                 |
| Charges constatées d'avance | 2 052 069      |                 |



**DETAIL DES CHARGES A PAYER :****MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>EMPRUNTS &amp; DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT</b> |                  |
| Intérêts à payer sur emprunts                      | 38 052           |
| Intérêts courus à payer                            |                  |
| <b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>    |                  |
| Fournisseurs, factures non parvenues               | 3 900 394        |
| <b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>                 |                  |
| Dettes provisionnées congés payés                  | 2 460 700        |
| Dettes provisionnées participation                 |                  |
| Personnel autres charges à payer                   | 669 610          |
| Organismes sociaux charges à payer sur CP          | 905 093          |
| Organismes fiscaux charges à payer                 | 368 838          |
| Autres charges sociales à payer                    | 144 832          |
| <b>AUTRES DETTES</b>                               |                  |
| Divers - charges à payer                           | 530 794          |
| <b>TOTAUX</b>                                      | <b>9 018 313</b> |

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :**

|  | <b>NOMBRE</b> | <b>VALEUR NOMINALE</b> |
|--|---------------|------------------------|
| 1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice | 7 340 580     | 0.45 €                 |
| 2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin exercice      | 7 340 580     | 0.45 €                 |

**ACTIONS PROPRES :**

|            | <b>Nombre titres au 30.06.2014</b> | <b>Acquisitions</b> | <b>Cessions</b> | <b>Nombre de titres au 30.06.2015</b> |
|------------|------------------------------------|---------------------|-----------------|---------------------------------------|
| LIQUIDITES | 6 744                              | 158 320             | 159 874         | 5 190                                 |
| RACHAT     | 30 687                             |                     | 4 238           | 26 449*                               |

\*dont 15 858 actions, objets d'une attribution gratuite d'actions.

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a décidé d'une attribution gratuite d'actions lors de son Conseil d'Administration de 27 septembre 2013 et 29 septembre 2014. Ces attributions portant sur 15 858 actions visées et conditionnée à la présence des bénéficiaires devant occuper un poste de direction au terme de la période d'acquisition des droits s'achevant le 26 septembre 2017 et le 28 septembre 2018.

Leur valeur de réalisation au 30 juin 2015 (contrat liquidités) est de 94 458 € pour une valeur comptable de 95 115 €.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

**VARIATION CAPITAUX PROPRES :**

|  | Au 30/06/2015 | Au 30/06/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur brute au début de l'exercice                      | 45 989 735    | 42 574 184    |
| Augmentation de capital (hors incorporation de réserves) |               |               |
| Augmentation de la prime d'émission                      |               |               |
| Augmentation de la prime de fusion                       |               |               |
| Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent   | -1 614 927    | - 1 394 710   |
| Autres répartition                                       |               | 19 092        |
| Provisions réglementées                                  | 122 051       | 105 202       |
| Capitaux propres avant résultat de l'exercice            | 44 496 859    | 41 303 769    |
| Résultat de l'exercice                                   | 3 810 340     | 4 685 966     |
| Valeur à la fin de l'exercice                            | 48 307 199    | 45 989 735    |

**1 - Informations complémentaires relatives compte de résultat****VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :**

|              | EXPORT | FRANCE             | TOTAL              |
|--------------|--------|--------------------|--------------------|
| Ventes       | 18 508 | 75 394 311         | 75 412 819         |
| Prestations  |        | 78 696 471         | 78 696 471         |
| <b>Total</b> |        | <b>154 109 290</b> | <b>154 109 290</b> |

**TRANSFERT DE CHARGES :**

| Nature des transferts |           |
|-----------------------|-----------|
| Avantages en nature   | 422 554   |
| Transfert charges     | 1 749 538 |

**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :**

| Nature des charges :                                |                  | dont Entreprises liées |
|---|------------------|------------------------|
| - Dotations financières amortissements & provisions | 70 000           |                        |
| - Intérêts sur emprunts                             | 984 253          |                        |
| - Intérêts comptes courants                         | 22 517           | 22 517                 |
| - Intérêts bancaires                                | 26 938           |                        |
| - Autres  | 351 437          |                        |
| <b>Total</b>  | <b>1 455 145</b> | <b>22 517</b>          |
| Nature des produits :                               |                  |                        |
| - Produits de participation                         | 492 042          | 492 042                |
| - Revenus des créances                              | 5 527            |                        |
| - Autres produits financiers                        | 365 712          |                        |
| <b>Total</b>  | <b>863 281</b>   | <b>492 042</b>         |

**CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

| Nature des charges :                                     |                |
|--|----------------|
| - Charges diverses                                       | 17 838         |
| - Cession d'immobilisations                              | 205 823        |
| - Autres charges   | 12 868         |
| - Dotations exceptionnelles amortissements et provisions | 122 051        |
| <b>Total</b>   | <b>358 580</b> |

| Nature des produits :       |                |
|-----------------------------|----------------|
| - Produits divers           | 112 873        |
| - Cession d'immobilisations | 234 610        |
| - Produits excep. Divers    | 4 777          |
| <b>Total</b>                | <b>352 260</b> |

**REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE :**

| Répartition           | Résultat avant impôt | Impôt dû  | Résultat net après impôt |
|-----------------------|----------------------|-----------|--------------------------|
| Résultat courant      | 4 858 319            | 1 043 013 | 3 815 306                |
| Résultat exceptionnel | -6 319               | -1 354    | -4 965                   |
| Participation         |                      |           |                          |
| Résultat comptable    | 4 852 000            | 1 041 659 | 3 810 340                |

**CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :**

Depuis le 1er juillet 2012, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales ou sous filiales, Confortis, Bastide Franchise, Aérodom, SB Formation, AAZ Santé, Médikéa et Centre Stomathérapie.

Depuis le 1er juillet 2014, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et sa filiale Dom'air, venant s'ajouter à la convention déjà existante.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

**ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE :**

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

| NATURE DES ELEMENTS                                  | MONTANTS       |
|--|----------------|
| Dettes provisionnées pour participation des salariés |                |
| Contribution sociale de solidarité                   | 121 606        |
| <b>Total</b>   | <b>121 606</b> |

### INFORMATION RELATIVE A L'UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI :

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 1 446 994 €. Il est comptabilisé en moins des charges de personnel. Son utilisation a été essentiellement affectée à l'embauche de nouveaux collaborateurs et au maintien de la capacité d'investissement.

### ENGAGEMENT de CREDIT BAIL PAR ECHEANCE :

| n° | fin de contrat | engagement | -1 an (30.06.16) | de 1 à 5 ans | à + de 5 ans |
|----|----------------|------------|------------------|--------------|--------------|
| 1  | 08/11/2016     | 08/06/2015 | 7 680,12         | 2 560,04     | 0,00         |
| 2  | 27/05/2016     | 27/06/2015 | 15 394,40        | 0,00         | 0,00         |
| 3  | 18/12/2016     | 18/06/2015 | 4 232,64         | 1 763,60     | 0,00         |
| 4  | 11/07/2017     | 11/06/2015 | 9 290,40         | 9 290,40     | 0,00         |
|    |                |            | 36 597,56        | 13 614,04    | 0,00         |

1. Autres Informations et engagements hors bilan

### DETAIL LOCATIONS VEHICULES :

SUR LA BASE DES VÉHICULES PRÉSENTS AU 30/06/2015 (DONNÉES EN K€).

| en K€                     | 2009-2014 | 30/06/2015 | 2016-2018 |
|---------------------------|-----------|------------|-----------|
| Loyers par périodes       | 3 654     | 457        | 2 529     |
| Interêts de la période    | 799       | 150        | 372       |
| Rbt capital de la période | 2 965     | 348        | 2 116     |
| Amortissements période    | 3 095     | 381        | 2 083     |
| Val.Brutes au 30/06/15    |           | 4 765      |           |
| Amortiss. Au 30/06/15     |           | 2 464      |           |
| VNC au 30/06/15           |           | 2 301      |           |

### ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2

152



**AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

| Obligations contractuelles                       | Montant Brut | A - 1 an  | de 1 à 5 ans | A +5 ans |
|--|--------------|-----------|--------------|----------|
| Dettes à moyen terme                             |              |           |              |          |
| - Etablissements de Crédit                       | 5 853 572    | 1 347 705 | 3 999 616    | 506 251  |
| - Dettes financières                             |              |           |              |          |
| - Retraitement Crédit Bail                       |              |           |              |          |
| Contrat de Location Simple<br>(Baux commerciaux) | 10 652 129   | 5 853 966 | 4 798 163    | 0        |
| Obligations d'achat irrévocables                 |              |           |              |          |
| Autres obligations à long terme                  |              |           |              |          |

**DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION DEVENU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :**

Le DIF n'existe plus depuis le 01 Janvier 2015. Ce dispositif a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le CPF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :**

Nantissement de titres 5 853 572 €.

**REMUNERATION DES DIRIGEANTS :**

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 115 200 €

VINCENT BASTIDE, D.G DÉLÉGUÉ : 203 218 €

**EFFECTIF MOYEN – 2014/2015 :**

| EFFECTIFS | Personnel salarié | Personnel à disposition de l'entreprise |
|-----------|-------------------|---|
| Cadres    | 174               | 1                                       |
| Employés  | 1 091             | 0                                       |
| Total     | 1 265             | 1                                       |

**EFFECTIF MOYEN – 2013/2014 :**

| EFFECTIFS | Personnel salarié | Personnel à disposition de l'entreprise |
|-----------|-------------------|---|
| Cadres    | 157               | 1                                       |
| Employés  | 974               | 0                                       |
| Total     | 1 131             | 1                                       |

**SOCIETE CONSOLIDANTE :**

La société BASTIDE établit des comptes consolidés, et cette dernière est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :**

|  | SAS<br>CONFORTIS<br>Caissargues | SAS BASTIDE<br>FRANCHISE<br>Caissargues | AB2M<br>Trappes | SAS AAZ<br>SANTE<br>Caissargues | SAS<br>AERODOM<br>Caissargues |
|--|---------------------------------|---|-----------------|---------------------------------|-------------------------------|
|  | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15          | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15                  | EX. 31/12/14    | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15          | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15        |
| Capital  | 1 000 000                       | 37 000                                  | 15 000          | 8 000                           | 5 000                         |
| Capitaux propres autres que le capital           | 4 930 885                       | 351 999                                 | 291 251         | 604 753                         | -12 541                       |
| Quote-part du capital détenu (en %)              | 100                             | 100                                     | 51,33           | 100                             | 100                           |
| Valeur comptable brute des titres détenus        | 3 584 340                       | 37 000                                  | 705 000         | 5 683 200                       | 5 000                         |
| Valeur comptable nette des titres détenus        | 3 584 340                       | 37 000                                  | 705 000         | 2 683 200                       | 5 000                         |
| Prêts et avances consentis et non remboursés     | -3 989 996                      | -311 550                                | 0               | 357 998                         | 16 501                        |
| Créances rattachées                              |                                 |   |                 |                                 |                               |
| Montant des cautions et avals donnés             |                                 |   |                 |                                 |                               |
| Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice | 3 544 343                       | 726 597                                 | 2 805 558       | 1 578 025                       | 0                             |
| Résultat   | 2 316 651                       | 38 478                                  | 289 748         | 180 602                         | -3 019                        |
| Dividendes encaissés au cours de l'exercice      | 0                               | 99 160                                  | 125 860*        | 206 000                         | 0                             |
| Observations                                     | Néant                           | Néant                                   | Néant           | Néant                           | Néant                         |

\* : données 31 décembre 2014

## Filiale (+ de 10 % du capital détenu)

| Renseignements détaillés<br>concernant les filiales et<br>participations | S.C.I. BASTIDE<br>2   | S.C.I. BASTIDE<br>3   | S.C.I BASTIDE<br>4    | SAS MEDIKEA            | SAS SB FOR-<br>MATION  | SARL<br>DOM'AIR        |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|  | 30 132<br>Caissargues | 30 132<br>Caissargues | 30 132<br>Caissargues | 30 132<br>Caissargues  | 30 132<br>Caissargues  | 30 132<br>Caissargues  |
|  | Exercice 2014         | Exercice 2014         | Exercice 2014         | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15 | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15 | Ex. 1/7/14-<br>30/6/15 |
| Capital  | 1 524                 | 1 524                 | 1 500                 | 5 000                  | 5 000                  | 40 000                 |
| Capitaux propres autres<br>que le capital                                | 95 665                | 80 726                | 50 073                | 1 051 908              | 44 684                 | -529 240               |
| Quote-part du capital<br>détenu (en pourcentage)                         | 10                    | 10                    | 10                    | 100                    | 100                    | 100                    |
| Valeur comptable des titres<br>détenus brute                             | 152                   | 133 236               | 150                   | 1 149 084              | 5 000                  | 736 100                |
| Valeur comptable des titres<br>détenus nette                             | 152                   | 133 236               | 150                   | 1 149 084              | 5 000                  | 736 100                |
| Prêts et avances consentis<br>et non remboursés                          | 55 209                | 0                     | 100 000               | 915 178                | 32 105                 | 565 657                |
| Montant des cautions et<br>avals donnés                                  | 152                   | 0                     | 0                     | 0                      | 0                      | 0                      |
| Chiffre affaires hors taxes  | 149 239               | 111 152               | 166 547               | 1 045 203              | 86 150                 | 428 245                |
| Résultat   | 95 569                | 74 760                | 35 827                | 528 176                | 20 210                 | -222 006               |
| Dividendes encaissés au<br>cours de l'exercice                           | 9 300*                | 3 200*                | 0                     | 0                      | 0                      | 0                      |
| observations   | Néant                 | Néant                 | Néant                 | Néant                  | Néant                  | Néant                  |

## Filiale (+ de 10 % du capital détenu)

| Renseignements détaillés concernant les filiales et participations | SCI BASQUE       | TARA SANTE         | DORGE MEDIC        | DYNA MEDICAL       | CICA PLUS          | S'CARE             |
|--|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|  | Bourgoin Jallieu | Neuilly Sur Seine  | BELGIQUE           | BELGIQUE           | 30 132 Caissargues | Nîmes              |
|  | Exercice 2014    | Ex. 1/7/14-30/6/15 | Ex. 1/7/14-30/6/15 | Ex. 1/7/14-30/6/15 | Exercice 2014      | Ex. 1/4/14-31/3/15 |
| Capital  | 1 000            | 16 800             | 86 765             | 105 065            | 10 000             | 360 000            |
| Capitaux propres autres que le capital                             | -3 754           | -675 635           | 1 121 056          | 7 549              | -13 740            | 630 107            |
| Quote-part du capital détenu (en pourcentage)                      | 30               | 91                 | 100                | 100                | 100                | 66                 |
| Valeur comptable des titres détenus brute                          | 300              | 482 369            | 3 811 278          | 1 241 705          | 640 000            | 876 077            |
| Valeur comptable des titres détenus nette                          | 300              | 482 369            | 3 811 278          | 1 241 705          | 640 000            | 876 077            |
| Prêts et avances consentis et non remboursés                       | 0                | 758 911            | 388 697            | 425 359            | 40 000             | 620 000            |
| Montant des cautions et avals donnés                               | 0                | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  |
| Chiffre affaires hors taxes  | 44 541           | 34 170             | 2 687 571          | 4 495 290          | 476 006            | 2 432 172          |
| <b>Résultat</b>  | <b>-3 754</b>    | <b>-271 259</b>    | <b>187 927</b>     | <b>40 567</b>      | <b>-13 740</b>     | <b>192 256</b>     |
| Dividendes encaissés au cours de l'exercice                        | 0                | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  | 0                  |
| observations   | Néant            | Néant              | Néant              | Néant              | Néant              | Néant              |



**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES (En milliers d'Euros) :**

| SOCIETE                         | OBJET       | Charge/Produit | Immobilisations |
|---------------------------------|-------------|----------------|-----------------|
| S.I.B & ID                      | prestations | 807            | 278             |
| SCI BASTIDE 1                   | Location    | 82             |                 |
| SCI BASTIDE 2                   | Location    | 156            |                 |
| SCI BASTIDE 3                   | Location    | 115            |                 |
| SCI BASTIDE 4                   | Location    | 166            |                 |
| SCI BASTIDE GALLARGUES          | Location    | 372            |                 |
| SCI BASTIDE ORANGE              | Location    | 43             |                 |
| SCI BASTIDE VILLABE             | Location    | 191            |                 |
| SCI BASTIDE CHAPONNAY           | Location    | 64             |                 |
| SCI BASTIDE HARMONIE            | Location    | 45             |                 |
| SCI BASTIDE CHATEAUROUX         | Location    | 66             |                 |
| SCI BASTIDE DUNKERQUE           | Location    | 39             |                 |
| SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE     | Location    | 279            |                 |
| SCI BASTIDE VALENCE             | Location    | 19             |                 |
| SCI BASTIDE SOISSONS            | Location    | 26             |                 |
| SCI BASTIDE MITRY MORY          | Location    | 250            |                 |
| SCI BASTIDE MITRY ARLES         | Location    | 4              |                 |
| SCI BASTIDE MITRY RODEZ         | Location    | 75             |                 |
| SCI BASTIDE MITRY PISSY POVILLE | Location    | 28             |                 |
| SCI BASTIDE MAUGIO              | Location    | 35             |                 |
| SCI BASTIDE TOULOUSE            | Location    | 11             |                 |
| CONFORTIS (ST CONTEST)          | Location    | 99             |                 |

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL

### Exercice clos le 30 juin 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les fonds commerciaux et les titres de participation dont les montants nets figurant au bilan au 30 juin 2015 s'établissent respectivement à 7 000 K€ et 16 940 K€ sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Participations et autres titres immobilisés ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces évaluations, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la Direction Générale. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphe « Passifs éventuels » mentionne l'existence de litiges (fiscal et commercial) ainsi que la position retenue par la société sur chacun de ces litiges. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la Direction Générale et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes annexes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 23 octobre 2015

Les commissaires aux comptes

■ **KPMG**

Didier Redon

■ **BMA AUDIT**

Jean-Yves Baldit

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

## SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Conseil d'administration du 29 septembre 2014

#### Avenant à la convention de prestations de services et d'assistance conclue avec la SA Société d'Investissement Bastide

- **Personnes concernées :** Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Olivier Pellenc et Emmanuel Romieu
- **Nature et objet :** Votre société a conclu une convention de prestations de services et d'assistance en date du 22 juillet 2003 dans les domaines de la direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication. Un avenant a été conclu en date du 3 novembre 2014.
- **Modalités :** L'avenant modifie la durée de la convention et lui confère une durée indéterminée. Les autres modalités de la convention demeurent inchangées.



- Motivation de l'intérêt : «Compte tenu de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, il est apparu opportun pour le Conseil de modifier cette convention afin de lui conférer une durée indéterminée et amende en ce sens ladite convention. »

## Conseil d'administration du 28 novembre 2014

### Bail commercial avec la SCI Bastide Mauguio

- **Personne concernée** : Vincent Bastide
- **Nature et objet** : Votre société a conclu un bail commercial concernant un local d'une surface d'environ 760 m<sup>2</sup> situé à Mauguio.
- **Modalités** : Le bail est consenti pour une durée de neuf ans avec prise d'effet le 1er janvier 2015. Le loyer annuel s'élève à 66 600 euros HT. Les taxes et les charges de l'immeuble sont supportées par le preneur. Le dépôt de garantie s'élève à 16 650 euros.
- **Motivation de l'intérêt** : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas la motivation justifiant l'intérêt de la convention pour la société, prévue à l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conseil d'administration du 20 février 2015

### Bail commercial avec la SCI Bastide Arles

- **Personne concernée** : Vincent Bastide
- **Nature et objet** : Votre société a conclu un bail commercial concernant un local d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> situé à Arles.
- **Modalités** : Le bail est consenti pour une durée de neuf ans avec prise d'effet le 1er juin 2015. Le loyer annuel s'élève à 58 008 euros HT. Les taxes et les charges de l'immeuble sont supportées par le preneur. Le dépôt de garantie s'élève à 13 752 euros.
- **Motivation de l'intérêt** : «Le Conseil juge opportun de signer un nouveau bail commercial avec la SCI Bastide Arles lui assurant la propriété commerciale des lieux pour une nouvelle période de neuf ans et ce de manière anticipée (le bail initial ayant été conclu en mars 2013), ce nouveau bail permettant de protéger les intérêts de la SA Bastide le Confort Médical compte tenu du statut protecteur des baux commerciaux. De surcroît, la SA Bastide le Confort Médical a tout intérêt à voir son bail se renouveler de manière anticipée et bénéficier du statut protecteur des baux commerciaux ayant versé lors de son entrée en jouissance avec le précédent bailleur un droit d'entrée.»

### Bail commercial avec la SCI Bastide Toulouse

- **Personne concernée** : Vincent Bastide
- **Nature et objet** : Votre société a conclu un bail commercial concernant un local d'une surface d'environ 715 m<sup>2</sup> situé à Toulouse.
- **Modalités** : Le bail est consenti pour une durée de neuf ans avec prise d'effet le 14 avril 2015. Le loyer annuel s'élève à 49 800 euros HT. Les taxes et les charges de l'immeuble sont supportées par le preneur. Le dépôt de garantie s'élève à 12 450 euros.
- **Motivation de l'intérêt** : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas la motivation justifiant l'intérêt de la convention pour la société, prévue à l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conseil d'administration du 24 avril 2015

### Contrat de réservation pour un bien immobilier avec la SCI Bastide Clermont Ferrand

- **Personne concernée** : Vincent Bastide
- **Nature et objet** : Votre société a convenu le versement d'un droit d'option dans le cadre d'un contrat de réservation préalable à la signature d'un bail commercial portant sur un bien immobilier situé à Clermont Ferrand.
- **Modalités** : Le montant du droit d'option s'élève à 16 500 euros.
- **Motivation de l'intérêt** : «La SA Bastide a tout intérêt à souscrire une option sur ce local dont le positionnement géographique sur la commune, la surface, les caractéristiques principales du bail commercial ont retenu tout son intérêt.»

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention de prestations de services et d'assistance

- SA Société d'Investissement Bastide :
  - **Facturation annuelle** : 1 086 milliers d'euros (dont 807 milliers d'euros pris en charge)
  - **Règlements intervenus** : 1 166 milliers d'euros
  - **Intérêt de maintenir cette convention précisé par le conseil d'administration** : « Les sociétés Bastide le Confort Médical et SIB ont conclu un contrat de prestations de services le 1er Mai 2003 au titre duquel la société SIB fournit à la société BCM SA des prestations d'assistance en matière de gestion, de stratégie et de finance, de développement et de croissance externe et d'organisation et de gestion des cadres dirigeants. Elle prévoit une rémunération annuelle sur la base du coût des services rendus, augmenté d'une marge de 5 %. Cette convention pour une durée indéterminée, a été approuvée par l'assemblée générale du 05 décembre 2003. Cette convention se justifie notamment par l'obtention d'une prestation correspondant spécifiquement aux besoins du Groupe obtenue à un tarif plus avantageux que si la Société Bastide la Confort Médical avait dû l'obtenir auprès de divers fournisseurs ou conseils. »

**Prise à bail de locaux commerciaux**

| Entité cocontractante       | Montant pris en charge (en K€) |
|-----------------------------|--------------------------------|
| SCI Bastide 1               | 82                             |
| SCI Bastide 2               | 156                            |
| SCI Bastide 3               | 114                            |
| SCI Bastide 4               | 166                            |
| SCI Bastide Gallargues      | 372                            |
| SCI Bastide Orange          | 43                             |
| SCI Bastide Villabe         | 191                            |
| SAS Confortis               | 99                             |
| SCI Bastide Chaponnay       | 64                             |
| SCI Bastide Chateauroux     | 66                             |
| SCI Bastide Soissons        | 26                             |
| SCI Bastide Valence         | 19                             |
| SCI Bastide Dol de Bretagne | 279                            |
| SCI Bastide Mitry Mory      | 250                            |
| SCI Bastide Pissy Poville   | 28                             |
| SCI Bastide Rodez           | 75                             |

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Le conseil d'administration motive l'intérêt de maintenir ces conventions pour la société de la manière suivante : « 1/ Intérêt d'occuper de nouveaux locaux compte tenu notamment de leur localisation géographique et leur capacité opérationnelle à répondre de manière satisfaisante aux besoins de la SA Bastide le Confort Médical, notamment en termes d'attractivité et de réponse au besoin de l'accroissement d'activité ; 2/ La conclusion de conventions sous la forme d'une location non-financière permet au Groupe de ne pas obérer sa capacité d'endettement et par là-même d'investissement sur ses activités opérationnelles qui sont en fort développement. »

Montpellier, le 23 octobre 2015

Les commissaires aux comptes

■ **KPMG**

Didier Redon

■ **BMA AUDIT**

Jean-Yves Baldit

## CHAPITRE 5 : INFORMATIONS JURIDIQUES ET SOCIALES

### I - Politique en matière de risque

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

#### ■ 1 - Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

#### ■ 2 - Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites

sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

#### ■ 3 - Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le FEDEPSAD. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 19 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

#### ■ 4 - Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.



## ■ 5 - Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société dispose d'un serveur relais déporté qui la protège de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

## ■ 6 - Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément

au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

## ■ 7 - Risques financiers

### a/ Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant quasiment la moitié de l'activité du Groupe, est principalement réalisée par l'Assurance Maladie et les mutuelles. Cette activité règlementée n'autorise pas la diversification.
- Par ailleurs les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide hors assurance maladie et régimes complémentaires ne représentent qu'environ un tiers de l'activité non couverte par le tiers payant.

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2015.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

### b/ Risque de liquidité

Le groupe Bastide dispose d'un ensemble de lignes de découverts bancaires autorisés par ses partenaires financiers à hauteur de 8.800 K€.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2015, le solde des emprunts encours de Bastide Le Confort Médical (hors Crédit-bail) s'élève à 49.998 K€.

**c/ Risque de taux d'intérêts**

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

La proportion des emprunts est de 88% à taux fixe et 12 % à taux variable (systématiquement capés ou swappés).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste donc très limité et connu, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

**d/ Risque de change**

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 171 167 K€. Tous les échanges sont réalisés en euros et essentiellement sur le marché national.

Par conséquent, le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures.

## ■ 8 - Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure une protection contre les OPA inamicales notamment.

## ■ 9 - Autres risques

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle a accepté une partie des redressements. Elle conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée :

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide Le Confort Médical à payer la somme de 961 milliers d'euros, qui se décompose comme suit :

Principal : 716 milliers d'euros

Pénalités et intérêts de retard : 245 milliers d'euros

Un jugement rendu en appel sur le premier semestre 2014 confirme la position des juges de première instance.

BASTIDE Le Confort Médical a décidé de se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'Etat.

Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée sur cet exercice. Le montant total de la provision pour risques s'élève à 474 milliers d'euros. A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 961 milliers d'euros.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 K€ HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu en 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. L'appel de ce jugement introduit par le fournisseur a statué en faveur d'une position inverse. La société Bastide s'est pourvue en Cassation. La société n'a constitué aucune provision au titre de ce litige.

## ■ 10 - Assurance et couverture des risques

Au 30 juin 2015

| Type de contrat  | Compagnie | Description   | Montant des garanties  |
|--|-----------|---|--|
| Dommages aux biens   | MASCF     |   | Sans limitation de somme   |
| A/ Incendie, foudre, explosions, implosions,<br>Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers |           | Bâtiments et/ou risques locatifs                        | 750 000 €  |
|  |           | Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks | 1.500.000 € pour certains sites<br>6.000.000 € pour les deux plateformes |
| B/ Dommages aux appareils électriques et électroniques   |           | Ensemble des matériels                                  | 62.184 €   |
| C/ Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie  |           | Ensemble des matériels                                  | 93.276 €   |
| D/ Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme  |           | Ensemble du contenu                                     | 93.276 €   |

| Type de contrat                    | Compagnie   | Description   | Montant des garanties                   |
|------------------------------------|-------------|---|---|
| Responsabilité Civile              | COVEA RISKS |   |   |
| Responsabilité Civile Exploitation |             | Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs | 10 M€ par sinistre<br>4 M€ par sinistre |
| Responsabilité Civile Produits     |             | Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs | 8 M € par sinistre<br>8 M€ par sinistre |

| Type de contrat                          | Compagnie | Description                             | Montant des garanties |
|--|-----------|---|-----------------------|
| Responsabilité Civile mandataire sociaux | GENERALI  | Mandataires sociaux de droit et de fait | 3 M€                  |

| Type de contrat                       | Compagnie   | Description   | Montant des garanties                       |
|---------------------------------------|-------------|---|---|
| Responsabilité Civile professionnelle | COVEA RISKS | Ce contrat couvre l'activité de franchise                         |   |
| Responsabilité Civile Exploitation    |             | Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs | 10 M€ par sinistre<br>2 M€ par sinistre     |
| Responsabilité Civile Produits        |             | Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs | 2,5 M € par sinistre<br>2,5 M€ par sinistre |

## II Le gouvernement d'entreprise

### ■ 2.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, au 30 juin 2015, est composé de six membres.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Deux membres du conseil sont rémunérés par Société d'Investissement Bastide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

#### Liste des mandataires :

**Guy Bastide** est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant quatorze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

**Vincent Bastide** est Directeur Général Délégué de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ses expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

**Brigitte Bastide** est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

**Philippe Bastide**, Docteur en pharmacie et diplômé d'H.E.C. Entrepreneurs. Après avoir été Directeur des ventes de Pfizer France, puis Vice Président Europe des laboratoires Guerbet,

est actuellement Directeur des projets stratégiques pour Amgen International, après avoir dirigé la Division Oncologie en France et la division Grands Comptes en Espagne.

**Emmanuel Romieu** est responsable informatique de la société Bastide le Confort Médical. Après son DUT en partenariat avec l'ISIM, il a commencé son activité dans différents secteurs pour intégrer finalement le groupe Bastide le confort médical en 1999.

**Olivier Pellenc** est responsable juridique de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'un troisième cycle en droit des affaires, il a commencé son activité au sein du secteur de la prestation de services dans le domaine de l'industrie. Fort de son expérience, il a intégré le groupe Bastide le confort médical en 2004.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

Les informations relatives au comité d'audit figure dans le rapport de gouvernance du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne point 4/ Evaluation des travaux du conseil.

### ■ 2.2. Le comité de direction

#### 1/ Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit huit personnes au 30 juin 2015 :



## Nom Fonction

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Guy Bastide.....        | Président Directeur Général                         |
| Vincent Bastide.....    | Directeur Général Délégué                           |
| Pascal Brunet.....      | Directeur logistique                                |
| Bertrand Pitras.....    | Directeur des ressources humaines                   |
| Stéphane Choffart.....  | Directeur des Achats                                |
| Nicols Rey.....         | Directeur Administratif et Financier                |
| Julie Roche-Clavel..... | Directrice Qualité et Pharmacienne responsable      |
| Jérôme Yvanez.....      | Directeur Division Maintien à domicile et Franchise |

## 2/ Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

## 3/ Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

| Guy BASTIDE   | Exercice N<br>01/07/2014 au 30/06/2015 | Exercice N-1<br>01/07/2013 au 30/06/2014 |
|---|--|--|
| Rémunération dues au titre de l'exercice                                  | 115.200 €                              | 115.200 €                                |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | Néant                                  | Néant                                    |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant                                  | Néant                                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>115.200 €</b>                       | <b>115.200 €</b>                         |

| Vincent BASTIDE   | Exercice N<br>01/07/2014 au 30/06/2015 | Exercice N-1<br>01/07/2013 au 30/06/2014 |
|---|--|--|
| Rémunération dues au titre de l'exercice                                  | 239.218 €                              | 217.274 €                                |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | Néant                                  | Néant                                    |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant                                  | Néant                                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>239.218 €</b>                       | <b>217.274 €</b>                         |

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

| Guy BASTIDE                 | Exercice N<br>01/07/2014 au 30/06/2015 |                | Exercice N-1<br>01/07/2013 au 30/06/2014 |                |
|-----------------------------|--|----------------|--|----------------|
|                             | Montants dus                           | Montant versés | Montants dus                             | Montant versés |
| Rémunération fixe           | 115.200 €                              | 115.200 €      | 115.200 €                                | 115.200 €      |
| Rémunération variable       | Néant                                  | Néant          | Néant                                    | Néant          |
| Rémunération exceptionnelle | Néant                                  | Néant          | Néant                                    | Néant          |
| Jetons de présence          | Néant                                  | Néant          | Néant                                    | Néant          |
| Avantage en nature          | Néant                                  | Néant          | Néant                                    | Néant          |
| Total                       | 115.200 €                              | 115.200 €      | 115.200 €                                | 115.200 €      |

| Vincent BASTIDE               | Exercice N<br>01/07/2014 au 30/06/2015 |                | Exercice N-1<br>01/07/2013 au 30/06/2014 |                |
|-------------------------------|--|----------------|--|----------------|
|                               | Montants dus                           | Montant versés | Montants dus                             | Montant versés |
| Rémunération fixe             | 128.400 €                              | 128.400 €      | 128.400 €                                | 128.400 €      |
| Rémunération variable         | 74.335                                 | 74.335€        | 52.154 €                                 | 52.154 €       |
| Rémunération exceptionnelle   | Néant                                  | Néant          | Néant                                    | Néant          |
| Jetons de présence            | Néant                                  | Néant          | Néant                                    | Néant          |
| Avantage en nature            | 483 €                                  | 483 €          | 720 €                                    | 720 €          |
| Autres rémunération du Groupe | 36.000 €                               | 36.000 €       | 36.000 €                                 | 36.000 €       |
| Total                         | 239.218 €                              | 239.218 €      | 217.274 €                                | 217.274 €      |

**Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence**

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montant versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2014 | Montants versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 |
|------------------------------------|--|---|
| <b>Brigitte BASTIDE</b>            |  |   |
| Jetons de présence                 | Néant  | Néant   |
| Autres rémunérations               | Néant  | Néant   |
| <b>Philippe BASTIDE</b>            |  |   |
| Jetons de présence                 | Néant  | Néant   |
| Autres rémunérations               | Néant  | Néant   |
| <b>Emmanuel ROMIEU</b>             |  |   |
| Jetons de présence                 | Néant  | Néant   |
| Autres rémunérations               | Néant  | Néant   |
| <b>Olivier PELLENC</b>             |  |   |
| Jetons de présence                 | Néant  | Néant   |
| Autres rémunérations               | Néant  | Néant   |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>Néant</b>   | <b>Néant</b>  |

**Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social**

Néant

**Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Néant

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Néant

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**

néant

**Tableau 8 : Historique des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions**

Néant

**Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés**

Néant

Tableau 10 : Non cumul du contrat de travail et du mandat social

|  | contrat de travail |     | régime de retraite supplémentaire |     | indemnités dues en cas de cessation ou de changement de fonction |     | clause de non concurrence |     |
|--|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|--|-----|---------------------------|-----|
|  | oui                | non | oui                               | non | oui  | non | oui                       | non |
| <b>Guy BASTIDE - Président Directeur Général</b>   |                    |     |                                   |     |  |     |                           |     |
| AG 11/12/2009                                      |                    | X   |                                   | X   |  | X   |                           | X   |
| 30-juin-15   |                    | X   |                                   | X   |  | X   |                           | X   |
| <b>Vincent BASTIDE - Directeur Général Délégué</b> |                    |     |                                   |     |  |     |                           |     |
| AG 11/12/2009                                      | X                  |     |                                   | X   |  | X   |                           | X   |
| 30-juin-15   | X                  |     |                                   | X   |  | X   |                           | X   |

■ 2.3. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 30 juin 2015

|                  | Bastide le Confort Médical | SIB     |
|------------------|----------------------------|---------|
| Guy Bastide      | 2,85 %                     | 26,83 % |
| Brigitte Bastide | 1,77 %                     | 13,82 % |
| Philippe Bastide | 1,29 %                     | 16,67 % |
| Vincent Bastide  | non significatif           | 26,01 % |

■ 2.4. Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

■ 2.5. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

■ 2.6. Rémunération des Commissaires aux Comptes

### 1/ Commissaires aux Comptes titulaires

BMA AUDIT – 17, rue des Palourdes BP 6, 34750 Villeneuve les Maguelonne a été nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.



le cabinet KPMG SA, représenté par Monsieur Didier REDON (ayant son siège social au 2 Avenue Gambetta, Tour EQHO 92066 PARIS La Défense Cedex), est nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2015, expire lors de l'exercice clos le 30 juin 2021.

## 2/ Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Alain HUDULLET - 6, boulevard Kennedy – 66100 PERPIGNAN a été nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.

Le cabinet SALUSTRO REYDEL représenté par Thierry BOREL dont le siège social est le Belvédère, 1, cours de Valmy CS 50034 92923 Paris la défense Cedex est nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2015, expire lors de l'exercice clos le 30 juin 2021.

## 3/ Rémunération des Commissaires aux Comptes

| En milliers d'euros                                    | KPMG Audit Sud Est |            |                |              | BMA Audit  |            |                |                |
|--|--------------------|------------|----------------|--------------|------------|------------|----------------|----------------|
|  | Montant            |            | Pourcentage    |              | Montant    |            | Pourcentage    |                |
|  | 30/06/2015         | 30/06/2014 | 30/06/2015     | 30/06/2014   | 30/06/2015 | 30/06/2014 | 30/06/2015     | 30/06/2014     |
| <b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b> |                    |            |                |              |            |            |                |                |
| - Émetteur   | 69                 | 0          | 82,14%         | 0,00%        | 69         | 48         | 68%            | 65%            |
| - Filiales intégrées globalement                       | 9                  | 0          | 10,71%         | 0,00%        | 33         | 26         | 32%            | 35%            |
| <b>Prestations et diligences directement liées</b>     |                    |            |                |              |            |            |                |                |
| - Émetteur   | 6                  | 0          | 7,14%          | 0,00%        | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%          |
| - Filiales intégrées globalement                       |                    | 0          | 0,00%          | 0,00%        | 0          | 0          | 0,00%          | 0,00%          |
| <b>Sous total</b>                                      | <b>84</b>          | <b>0</b>   | <b>100,00%</b> | <b>0,00%</b> | <b>102</b> | <b>74</b>  | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b> |
| Honoraires versés pour d'autres prestations            |                    | 0          | 0,00%          | 0,00%        |            | 0          | 0,00%          | 0,00%          |
| <b>Total</b>   | <b>84</b>          | <b>0</b>   | <b>100,00%</b> | <b>0,00%</b> | <b>102</b> | <b>74</b>  | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b> |

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

## III - L'organisation de la société

### ■ 3.1 - Les implantations

L'entreprise dispose de 70 points de ventes (réseau intégré) au 30 juin 2015.

Le territoire national est divisé actuellement en 5 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord-Est et Ouest, et l'Île de France. Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige selon la taille de l'agence, une équipe plus ou moins étoffée comprenant des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation et de livraison.

La partie logistique comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m<sup>2</sup>, ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide le Confort Médical.

Dans certaines villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII.

La société dispose de pôles de prestations

Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs la société a mis en place de Pôles d'Activités technologiques : Respiratoire, Nutrition et Perfusion.

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des Dispositifs et des Prescripteurs.

Ces pôles spécialisés en prestation de service fonctionnent à Toulon pour la Région PACA, à Paris (Mitry Mory) pour l'Île de France, à Chaponnay pour la région Rhône Alpes, à Tours pour la région Centre, à Bordeaux pour la région pôle aquitaine, à Toulouse pour la région Midi-Pyrénées, à Clermont Ferrand (région Auvergne), Metz (région Nord-Est) et à Montpellier pour la Région Languedoc Roussillon.

Ils seront progressivement étendus sur toute la France selon les besoins de l'activité.

## ■ 3.2 - Les divisions spécialisées

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, cinq divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités,
- la Division Maintien à domicile,
- la Division Stomathérapie.

### 1/ Division Respiratoire

Elle est composée de Pharmaciens Responsables encadrant la dispensation de l'oxygène à usage médical, d'un Directeur de Division, national qui encadre l'ensemble des commerciaux régionaux et d'un Responsable national « pôle de prestation » qui doit garantir la qualité de nos prestations.

Des techniciens conseils respiratoires, conformément à nos obligations (texte LPPR et BPDOM), sont chargés :

- d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs médicaux, ainsi que les consignes de sécurité
- de les sensibiliser aux risques liés à leur traitement notamment avec l'oxygène,
- d'insister sur l'importance de respecter la prescription.

Ils assurent aussi du suivi du traitement et du matériel conformément à nos obligations réglementaires et aux demandes des prescripteurs.

Des Assistants techniques sont responsables du réapprovisionnement en oxygène liquide et gazeux chez nos patients.

Un service d'astreinte est assuré 24h/24 et 7jours/7.

### 2/ Division Nutrition-Perfusion (NP)

La division NP est composée d'un Directeur de Division France, d'un chef produits, de Délégués Nutrition-Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin

de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement.

Elles ont également pour rôle de les informer sur services proposés par l'entreprise, sur l'évolution du matériel, et les produits.

Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les infirmiers conseils et les diététiciens conseils en charge du suivi des patients à domicile. Elles assurent de la formation des infirmières exerçant en établissement de santé et dans le secteur libéral.

### 3/ Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité d'un directeur de division France, et d'un responsable régional nord et sud. Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

### 4/ Division Maintien à Domicile

Cette division est dirigée par un directeur de division France. L'objectif est de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation.

### 5/ Division Stomathérapie

Cette division a pour mission de visiter les professionnels de santé et fournir les patients nécessitant ce type de dispositifs médicaux.

## ■ 3.3 - Les ressources humaines

### **Formation :**

Voir chapitre rapport de gestion

### **Politique salariale :**

Voir chapitre rapport de gestion

### ■ 3.4 - La qualité

Depuis 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médical sur la liste des médicaments.

Nos certifications ont été renouvelées en septembre 2014, pour l'ensemble de nos activités. De plus, cette année la Direction a souhaité ajouter à notre cible de certification, le référentiel QUALI PSAD qui est spécifique de nos métiers.

Par conséquent, notre société BLCM a désormais la détention d'une triple certification.

C'est la traduction de la mise en place de processus solides : qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients/patients et en constante amélioration, qui montrent une organisation efficace et respectée.

Bastide le confort médical est l'une des seules sociétés du secteur à détenir cette triple certification pour la totalité de ses métiers et pour tous ses sites.



# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE

## EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration. Pour la partie relative à la composition et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, il a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions fonctionnelles de la Société, notamment les Directions juridique et financière.

## I - COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### ■ 1.1 - Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 55,40 % par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide (administrateurs). Ces derniers détiennent 69,97 % des droits de vote. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

Ces données ne prennent en compte que les actions et droits de votes des membres de la famille ayant un mandat d'administrateur au 30 juin 2015

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

### ■ 1.2 - Rôle et Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société. À ce titre, il examine et approuve les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il veille à la mise en oeuvre de ces orientations par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs attribués aux Assemblées Générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

À la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration est composé de six membres, à savoir, Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, et Monsieur Vincent BASTIDE, Monsieur Philippe BASTIDE, Monsieur Emmanuel ROMIEU, Monsieur Olivier PELLENC. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années compte tenu de la composition familiale du conseil et de l'intérêt commun dans lequel oeuvre le conseil. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Le conseil dans sa composition recherche à créer une représentativité équilibrée homme / femme.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence, l'intégrité, l'expérience et leur volonté de prendre en compte l'intérêt de tous les actionnaires.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Les règles légales et règlementaires relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

## A - Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs oeuvrent dans un but commun.

## B - Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

### 1/ Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président sept jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois.

Le taux de présence de ses membres est de 69 % durant l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission :

- Le suivi de la gestion courante du Groupe et de sa rentabilité ;
- La stratégie de financement et d'endettement du Groupe ainsi que sa mise en oeuvre ;
- L'examen et l'approbation du budget annuel ;
- L'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin ainsi que des comptes semestriels arrêtés au 31 décembre ;
- L'examen du bilan social et des documents de gestion prévisionnelle ;
- L'examen et l'allocation déléguée des programmes d'attribution d'actions de bons ou d'options ;
- L'examen et l'autorisation des opérations de croissance externes significatives ;
- La préparation de l'assemblée générale annuelle (ordre du jour, projet des résolutions, rapport de gestion, sections du document de référence ou autres rapports devant émaner du Conseil) ;
- Examen de la politique de ressources humaines et particulièrement aux Lois du 28 juillet 2011 (Prime de partage des profits) et du 27 janvier 2011 (Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale).

Le Conseil d'administration détermine également les orientations stratégiques de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question ponctuelle intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Le Président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Le Conseil a changé de code de référence par décision du 18 juin 2014 pour adopter le code Middlednext, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 plus approprié aux valeurs moyennes.

## 2/ Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

## 3/ L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents préparés préalablement par l'ensemble des services administratifs sous forme d'un dossier de synthèse avant séance afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

## 4/ Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil juge son fonctionnement satisfaisant.

Compte tenu de la taille réduite du conseil, le Conseil débat, à tout moment opportun, lors de ses séances ou hors de la tenue

de séances, de son fonctionnement et de ses travaux.

Concernant la constitution d'un comité d'audit, le conseil d'administration a considéré que l'article 823-20 du Code de commerce prévoit des cas d'exonération à cette constitution :

« Les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition. »

Il en est donc ainsi si les fonctions du Comité d'audit sont remplies et exercées par le Conseil d'administration.

Compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration, et afin de ne pas alourdir le fonctionnement dudit Conseil, il a été préconisé d'attribuer les compétences du Comité d'audit au Conseil. Le Conseil en a décidé ainsi par une décision du 23 février 2011.

## 5/ Principes et règles en matière de rémunération et avantages en natures

Les administrateurs ne sont pas rémunérés par Bastide le confort médical, aucun jeton de présence n'étant alloué au Conseil.

## C - Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Les pouvoirs de M. Guy Bastide (Directeur Général) et de M. Vincent Bastide (Directeur Général Délégué) ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

La nomination de M. Olivier Jourdanney en qualité de Directeur Général Délégué a été assortie de limitations de pouvoir par le Conseil d'Administration :

- Opérations de cessions ou acquisitions limitées à un montant de 100.000 € ;
- Opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- Opérations susceptibles de modifier substantiellement la stratégie du Groupe ;

## D - Modalités d'exercice de la Direction



## Générale et unicité des fonctions de Direction

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général a été renouvelé par Décision du conseil le 11 décembre 2009.

Le maintien de fonctions de Direction unifiées de Président et de Directeur Général autour de la personne de Guy Bastide s'effectue dans le cadre du respect des règles de gouvernance historiques qui ont contribué à la croissance du Groupe ainsi qu'à la confiance des actionnaires. La parfaite connaissance du Groupe et des métiers exercés au sein de celui-ci garantissent la définition d'une stratégie considérant les intérêts des actionnaires sur un horizon de long terme.

L'exercice de ses missions s'appuie ainsi sur :

- Une délégation de pouvoirs limitée, après autorisation du Conseil d'Administration, auprès de Directeurs Généraux Délégués :
  - M. Vincent Bastide, renouvelé dans ses fonctions par décision du Conseil d'administration du 11 décembre 2009
  - M. Olivier Jourdanney, chargé d'une mission spéciale de portée administrative et financière, nommé dans ses fonctions par décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2015 ;

Le pouvoir conféré par les statuts aux administrateurs de convoquer un Conseil d'Administration et d'en fixer l'ordre du jour ;

Toutefois afin de permettre une gouvernance réaménagée permettant de dissocier les fonctions d'Administration et de Direction, il est envisagé par le Conseil d'Administration à l'issue de l'assemblée générale :

- Que M. Guy BASTIDE soit nommé Président du Conseil d'Administration et occupe exclusivement les dites fonctions ;
- Que M. Vincent BASTIDE soit nommé aux fonctions de Directeur Général, assisté de M. Olivier JOURDANNEY dans une fonction de Directeur Général Délégué.

## II - CODE DE

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil a changé de code de référence par décision du 18 juin 2014 pour adopter le code Middlenext, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 plus approprié aux valeurs moyennes.

La société se réfère aux préconisations Middlenext, sous réserve des exclusions justifiées dans le présent rapport conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Ce code Middlenext est consultable sur le site internet [www.middlenext.com/IMG/pdf/Code\\_de\\_gouvernance\\_site.pdf](http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf). La société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce code de gouvernement à disposition permanente des membres composant les organes de cette gouvernance.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Les membres du Conseil d'administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroites relations avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du Conseil d'administration, cette auto-évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement. De surcroît, le conseil évalue annuellement son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car sa taille réduite ne nécessite pas un tel comité.

Aucun comité des rémunérations n'a été constitué en l'absence de rémunérations des administrateurs par la Société.

## III - LES MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A



## L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La société tient son assemblée générale à son siège social situé à Caissargues dans le Gard.

Les statuts de la société sont déposés au Greffe du Registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

## IV - LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

## V - IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

Notre société a identifié un certain nombre de risques (A) et a mis en place une procédure afin d'en suivre la gestion (B).

### A - Les principaux facteurs de risques identifiés

- qualifiés d'exploitation dans notre activité sont les suivants
  - risque lié principalement à la facturation aux organismes sociaux (assurance maladie) et d'anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnement multiples,
  - risque lié à une mauvaise utilisation de matériel ou défaut de fonctionnement ou une contamination par notre appareillage,
  - risque pharmaceutique ou risque lié à l'utilisation

d'oxygène liquide stockés à -185°C.

- de nature financière
  - risque de taux d'intérêt lié à la variabilité des taux au titre des emprunts souscrits
  - risque de change lié aux devises

### B - Suivi de la gestion des risques

La Direction Générale a mis en place les procédures suivantes afin d'assurer le suivi de la gestion des risques :

- Pour les risques d'activités :
  - implication et participation dans la négociation des textes qui définissent le cahier des charges et la tarification de la liste des produits et prestations remboursables,
  - mise en place d'un système qualité (certifié ISO 9001) relatif à l'installation et au suivi des dispositifs médicaux,
  - suivi des homologations et autorisations reçues pour le stockage et la manipulation de l'oxygène liquide,
  - revue périodique des polices d'assurances souscrites afin de s'assurer que le niveau de couverture soit toujours adapté à l'évolution de l'entreprise.
- Pour les risques financiers :
  - Risque de taux d'intérêts : La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.
  - Risque sur le taux de change : Tous les échanges sont réalisés en euros et essentiellement sur le marché national. Le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de

couvertures.

## VI - PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en oeuvre contribuent ainsi à

réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en oeuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend la société Bastide le confort médical et ses filiales, la SASU Confortis, la SASU Bastide Franchise, la SASU MEDIKEA, la SASU Centre de stomathérapie, la SASU AERODOM, la SASU A à Z Santé, et la SASU SB FORMATION, la SAS DIABSANTE, la SARL DOM'AIR, la SARL AB2M, la SARL TARA SANTE, la SAS S'CARE ASSISTANCE, la SA DORGE MEDIC, la SPRL DYNA MEDICAL et la SAS CICA PLUS.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en oeuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en oeuvre.

### ■ 1 - Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

### A - Mise en place de programmes

## de contrôle

### A.1 - au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un directeur financier.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

### A.2 - au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés bi annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en oeuvre des standards du contrôle interne du groupe et à



coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

## B - Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration (il est précisé que le conseil assume les missions du comité d'audit compte tenu de l'effectif réduit du dit conseil)
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
  - en encadrant la mise en place de procédures et,
  - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

## C - Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,

- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en oeuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

## ■ 2 - Les procédures externes de contrôle

### A - Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste



des produits et prestation remboursables,

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485.

## B - Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles diligences directement liées (DDL).

## C - Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2016, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de continuer de mettre à jour et actualiser les procédures internes existantes en fonction des spécificités de l'activité.

Fait à Caissargues, le 9 octobre 2015

**Monsieur Guy BASTIDE**

Président du Conseil d'administration

## Annexe : Tableau des mandats au 30 juin 2015

| Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat  | Fonctions et mandats exercés dans le groupe   | Autres mandats et fonctions exercés hors groupe   |
|--|---|---|
| <p><b>Guy BASTIDE</b></p> <p>12/2014 – 06/2020</p> <p>Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> | <p><b>12/2009 - 12/2015</b></p> <p>Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général. de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS BASTIDE FRANCHISE</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CONFORTIS</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS MEDIKEA</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS A à Z SANTE</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS AERODOM</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS SB FORMATION</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SA Dorge MEDIC</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CICA PLUS</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS S'CARE ASSISTANCE</li> </ul> | <p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la SCI BASTIDE</p> <p>Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCI BASTIDE 2</li> <li>- SCI BASTIDE 3</li> <li>- SCI BASTIDE 4</li> </ul> <p>Président de la SAS BASTIDE FINANCIERE</p> |

| Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat   | Fonctions et mandats exercés dans le groupe  | Autres mandats et fonctions exercés hors groupe   |
|---|--|---|
| <p><b>Brigitte BASTIDE</b></p> <p>12/2014 – 06/2020</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p> |  | <p>12/2009 – 12/2015</p> <p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bastide, Le Confort Médical SA</li> </ul> <p>Gérant de la SCI ENTREPOTS CHAINE SOLEIL</p>   |
| <p><b>Vincent BASTIDE</b></p> <p>12/2012 – 06/2016</p> <p>Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Présidence du Directoire</p>  | <p><b>12/2009 – 12/2015</b></p> <p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bastide, Le Confort Médical SA Directeur Général Délégué</li> <li>- Société Bastide, Le Confort Médical</li> <li>- SAS MEDIKEA ; Directeur Général</li> <li>- SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE : Directeur Général</li> <li>- SARL DOM'AIR : gérant</li> <li>- SA DORGE MEDIC : administrateur</li> <li>- SARL TARA SANTE : gérant</li> </ul> <p>Représentant de la société Bastide le confort médical cogérante de la SPRL DYNA MEDICAL</p> <p>Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CICA PLUS</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCI BASTIDE 1 : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE VILLABE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE ORANGE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE CAEN : gérant</li> <li>- SCI TOULOUSE HARMONIES : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE SOISSONS : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE RODEZ : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE VALENCE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE GARONS : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE ARLES : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE CLERMONT-FERRAND : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE MAUGIUO : gérant</li> <li>- SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président</li> <li>- SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE FENOUILLET : gérant</li> <li>- SCI BASTIDE MONTPELLIER GAROSUD: gérant</li> <li>- SAS INVESTISSEMENT et DEVELOPPEMENT : Président</li> </ul> <p>Directeur Général de la SAS FINANCIERE BASTIDE : Directeur Général</p> |

| Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat | Fonctions et mandats exercés dans le groupe | Autres mandats et fonctions exercés hors groupe |
|---|---|---|
|---|---|---|

**Philippe BASTIDE**

Directeur commercial AMGEN

12/2009 – 12/2015

Administrateur de :  
- Bastide, Le Confort Médical SA

**Emmanuel ROMIEU**

08/2014 – 06/2020

12/2014 – 06/2020

Administrateur de :  
- Bastide, Le Confort Médical SA

Membre du Conseil de Surveillance de  
Société d'Investissement Bastide SA

**Olivier PELLENC**

08/2014 – 12/2020

12/2014 – 06/2020

Administrateur de :  
- Bastide, Le Confort Médical SA

Membre du Conseil de Surveillance de  
Société d'Investissement Bastide SA



# Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

## Exercice clos le 30 juin 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bastide le Confort Médical, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des

risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Montpellier, le 23 octobre 2015

Les commissaires aux comptes

■ KPMG

Didier Redon

■ BMA AUDIT

Jean-Yves Baldit

## CHAPITRE 6 : TABLEAU DE BORD

# I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

### LA SOCIÉTÉ

#### ■ 1.1 - Dénomination sociale

Bastide le Confort Médical.

#### ■ 1.2 - Siège social

12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues

#### ■ 1.3 - Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

#### ■ 1.4 - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### ■ 1.5 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

#### ■ 1.6 - Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

#### ■ 1.7 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1er juillet pour s'achever le 30 juin.

#### ■ 1.8 - N° Siret : 305 635 039 00194

#### ■ 1.9 - N° APE

4774Z : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

#### ■ 1.10 - Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12, Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

#### ■ 1.11 - Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de trois jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout tiers ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

#### ■ 1.12 - Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution, de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

### ■ 1.13 - Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33%, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

### ■ 1.14 - Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

## II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### ■ 2.1 - Capital social

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 7 340 580 actions de 0,45€ de valeur nominale. Toutes les actions sont de même catégorie.

### ■ 2.2 - Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2013 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social.

Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 29 janvier 2016.

Il n'a pas été fait usage de cette délégation.



### ■ 2.3 - Tableau d'évolution du capital (en €)

Tableau identique à l'an dernier.

| Nature des opérations                      | Nominal des actions | Augmentation de capital | Prises d'émission ou apport | Nombre d'action créées après l'opération | Nombre d'actions après l'opération | Montant du capital après opération |
|--|---------------------|-------------------------|-----------------------------|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Création                                   | 15,24               |                         |                             | 200                                      | 200                                | 3 048,98                           |
| Incorporation de réserves                  | 15,24               | 12 195,92               |                             | 800                                      | 1 000                              | 15 244,90                          |
| Augmentation de capital                    | 15,24               | 22 867,35               | 19 437,25                   | 1 500                                    | 2 500                              | 38 112,25                          |
| Incorporation de réserves                  | 15,24               | 114 336,76              |                             | 7 500                                    | 10 000                             | 1 52 449,02                        |
| Incorporation de réserves                  | 182,93              | 1 676 939,19            |                             | 0  | 10 000                             | 1 829 388,21                       |
| Réduction du nominal                       | 6,1                 | 0                       |                             | 290 000                                  | 300 000                            | 1 829 388,21                       |
| Réduction du nominal                       | 3,05                | 0                       |                             | 300 000                                  | 600 000                            | 1 829 388,21                       |
| Augmentation de capital                    | 3,05                | 228 673,52              | 1 852 255,56                | 75 000                                   | 675 000                            | 2 058 061,73                       |
| Augmentation de capital                    | 3,05                | 9,15                    | 95,66                       | 3  | 675 003                            | 2 058 070,88                       |
| Incorporation de réserves                  | 4                   | 641 942                 |                             | 0  | 675 003                            | 2 700 012                          |
| Apport en numéraire                        | 4                   | 12 000                  | 33 734,71                   | 3 000                                    | 678 003                            | 2 712 012                          |
| Apport en numéraire                        | 4                   | 8 000                   | 22 489,80                   | 2 000                                    | 680 003                            | 2 720 012                          |
| Augmentation de capital                    | 4                   | 542 400                 | 7 593 600                   | 135 600                                  | 815 603                            | 3 262 412                          |
| Augmentation de capital                    | 4                   | 28                      | 497                         | 7  | 815 610                            | 3 262 440                          |
| Augmentation de capital                    | 4                   | 40                      |                             | 10                                       | 815 620                            | 3 262 480                          |
| Augmentation de capital                    | 1,35                | 40 781                  |                             |  | 2 446 860                          | 3 303 261                          |
| Division de la valeur nominale de l'action | 0,45                |                         |                             |  | 7 340 580                          | 3 303 261                          |

### ■ 2.4 - Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2015

| Actionnaire       | Nombre d'actions | % du capital     | % des droits de vote |
|-------------------|------------------|------------------|----------------------|
| SIB               | 3 618 000        | 49,29            | 62,47                |
| Guy Bastide       | 209 252          | 2,85             | 3,61                 |
| Brigitte Bastide  | 129 654          | 1,77             | 2,24                 |
| Philippe Bastide  | 94 830           | 1,29             | 1,63                 |
| Vincent Bastide   | non significatif | non significatif | non significatif     |
| Emmanuel ROMIEU   | non significatif | non significatif | non significatif     |
| Olivier PELLENC   | non significatif | non significatif | non significatif     |
| Public            | 2 989 033        | 40,71            | 25,74                |
| Autres nominatifs | 299 694          | 4,08             | 4,44                 |
| <b>Total</b>      | <b>7 340 580</b> | <b>100,00</b>    | <b>100,00</b>        |

(Droits de vote théorique)



La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 3 618 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller, Denis Volpilière.

## ■ 2.5 - Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration au 30 juin 2015

|                        | % du capital | % des droits de vote |
|------------------------|--------------|----------------------|
| Conseil Administration | 55,20        | 69,95                |
| dont SIB               | 49,29        | 62,47                |

## ■ 2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

La Société est contrôlée par la SIB qui regroupe les participations de l'ensemble des membres de la famille Bastide.

Messieurs Guy Bastide et Vincent Bastide, dirigeants et associés majoritaires de SIB, ont émis le souhait d'apporter l'ensemble de leurs participations dans SIB à une holding, Financière Bastide, dont ils détiendraient la totalité des titres. Cette opération restait notamment conditionnée à l'obtention de l'Autorité des marchés financiers d'une décision de dérogation, devenue définitive après l'expiration des délais de recours, à l'obligation pour Financière Bastide de déposer un projet d'offre publique obligatoire visant la Société.

## ■ 2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'actionnariat au cours des trois derniers exercices.

## ■ 2.8 - Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## ■ 2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

Les titres de la filiale A à Z santé sont nantis.

Les titres de la filiale AB2M sont nantis.

Les titres de la filiale DORGE MEDIC sont nantis.

Les titres de la filiale SCARE ASSISTANCE sont nantis.

Les titres de la filiale CICA PLUS sont nantis.

Les titres de la filiale DYNA MEDICAL sont nantis.

## DIVIDENDES

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

## III - PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

L'action Bastide Le Confort Médical (FR0000035370) est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C.

Suite à la dernière division du nominal de ses actions par 3 en décembre 2007, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

### ■ 3.1 - Cours de bourse et transactions

| 2015    | nombre de jours de bourse | cours moyen | cours extreme plus haut | cours extreme plus bas | volumes | Montant en K€ |
|---------|---------------------------|-------------|-------------------------|------------------------|---------|---------------|
| janvier | 21,00                     | 18,49       | 19,59                   | 16,51                  | 191017  | 3532508       |
| février | 20,00                     | 18,58       | 19,00                   | 18,01                  | 103766  | 1927509       |
| mars    | 22,00                     | 19,30       | 20,65                   | 17,98                  | 213033  | 4111774       |
| avril   | 20,00                     | 18,18       | 19,15                   | 17,11                  | 121900  | 2215858       |
| mai     | 20,00                     | 18,31       | 18,81                   | 17,85                  | 83018   | 1519759       |
| juin    | 22,00                     | 18,46       | 19,00                   | 17,86                  | 117230  | 2164193       |
| juillet | 23,00                     | 19,09       | 19,88                   | 18,00                  | 74060   | 1413653       |

### ■ 3.2 - HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION

Le tableau ci-dessous est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo.

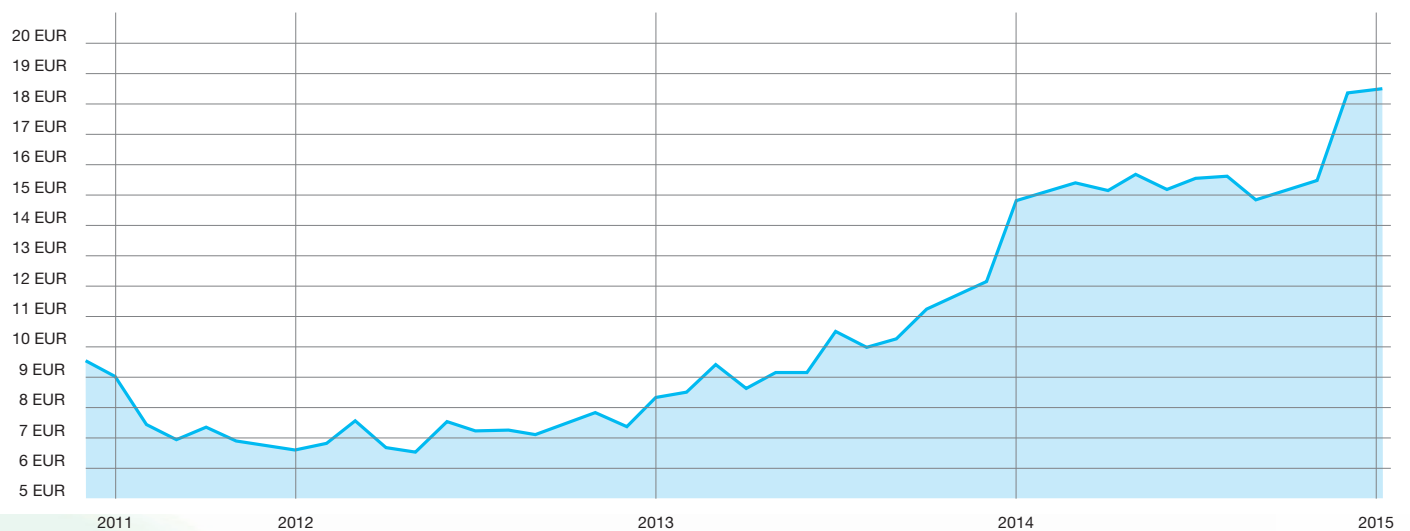
| transaction journalière | exercice clos 30 juin 12 | exercice clos 30 juin 13 | exercice clos 30 juin 14 | exercice clos 30 juin 15 |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| en nombre               | 3 830                    | 9 490                    | 14 016                   | 20 037                   |
| en milliers €           | 28,55                    | 44,48                    | 71,59                    | 96,91                    |

| cours extrême en € |      |     |       |       |
|--------------------|------|-----|-------|-------|
| plus haut          | 9,68 | 9,7 | 16,35 | 20,65 |
| plus bas           | 6,27 | 6,9 | 9,09  | 13,81 |

|                               |       |       |       |       |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| derniers cours de l'exercice  | 7,55  | 9,15  | 15,17 | 18,2  |
| rendement net de l'action (1) | 2,25% | 2,08% | 1,45% | 1,37% |

(1) dividende net rapporté au dernier cours de l'exercice

Le graphique ci-dessous est établi selon les données communiquées par Boursorama.



## CHAPITRE 7 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 27 NOVEMBRE 2015

### ■ PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3 810 340 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

### ■ DEUXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 7 000 k€.

### ■ TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, approuve les dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts de l'exercice clos le 30 juin 2015, d'un montant de 154.573 € telles qu'elles lui ont été présentées.

### ■ QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- 1.975.195 € en autres réserves
- la somme de 1.835.145 € à titre de distribution de dividende, soit 0,25 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

### ■ CINQUIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L225-38 ANTÉRIEUREMENT CONCLUS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constate que les conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

### ■ SIXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE MAUGUIO AVEC LA SCI BASTIDE MAUGUIO

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE MAUGUIO.



## ■ SEPTIÈME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL D'ARLES AVEC LA SCI BASTIDE ARLES

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE ARLES.

## ■ HUITIÈME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE TOULOUSE AVEC LA SCI BASTIDE TOULOUSE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE TOULOUSE.

## ■ NEUVIÈME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE A UN CONTRAT DE RESERVATION POUR UN BIEN SITUE A CLERMONT FERRAND

Par le Conseil d'Administration en date du 24 avril 2015, il a été autorisé de verser la somme de 16.500 euros au titre du droit d'option concernant la réservation un bien situé à louer à

Clermont-Ferrand (Puy de Dôme).

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE CLERMONT FERRAND.

## ■ DIXIÈME RÉOLUTION : EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT

L'Assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet KPMG SA, représenté par Monsieur Didier REDON (ayant son siège social au Parc Eureka - 251 rue Euclide -CS 79516 - 34960 Montpellier CEDEX), nommé commissaire aux comptes suppléant du commissaire aux comptes titulaire TSA AUDIT lors de l'assemblée générale du 04 août 2014, expire lors de l'exercice clos le 30 juin 2015.

L'Assemblée générale constaté également que le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet SALUSTRO REYDEL représenté par Thierry BOREL dont le siège social est le Belvédère 1, cours de Valmy CS 50034 92923 Paris la défense Cedex France pour une durée d'un exercice, en remplacement du cabinet KPMG expire lors de l'exercice clos le 30 juin 2015.

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire KPMG et du commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL pour une durée de six exercices. Leurs mandats expireront lors de l'exercice clos au 30 juin 2021.

## ■ ONZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR GUY BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guy BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2021, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

## ■ DOUZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATRICE DE MADAME BRIGITTE BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Brigitte BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2021, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

## ■ TREIZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR VINCENT BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2021, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

## ■ QUATORZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR PHILIPPE BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2021, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

## ■ QUINZIÈME DECISION : NOMINATION DE MONSIEUR CABANIS EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil expose qu'il apparaît important pour la société d'associer un nouvel administrateur ayant des connaissances dans le domaine de la santé.

Le conseil souhaite proposer à l'Assemblée générale de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Noël CABANIS, ancien fonctionnaire rattaché au Ministère de la santé.

Sa nomination serait d'une durée de six années, soit jusqu'au terme de l'Assemblée générale tenue en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Ce mandat donnerait lieu à rémunération par des jetons de présence jusqu'à un montant maximum de 20 000 euros. Il aurait droit également au remboursement sur présentation des justificatifs de tous les frais exposés dans l'exercice de son mandat.

## ■ SEIZIÈME RÉOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2014 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L225-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à procéder à des acquisitions d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum à 50 (cinquante) euros. Aucun prix minimum de vente ne sera retenu, celui-ci étant facultatif.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI reconnue par l'AMF ;

- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Cette nouvelle autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 novembre 2014, dans sa onzième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### ■ DIX- SEPTIÈME RÉSOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT IMMEDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le capital était entièrement libéré et entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, sa compétence et tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la Société (assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, mais à l'exclusion d'actions de préférence donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital social de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute manière.

L'Assemblée générale décide que chaque action nouvelle émise en vertu ou par suite de la présente délégation sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux décisions des assemblées générales d'actionnaires de la Société.

L'Assemblée générale décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit de souscription à titre irréductible.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration, pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après, à savoir :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières dont le primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les trois quarts de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible ;



- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titre de capital, sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté, en une ou plusieurs fois, de subdélégation au Directeur général ou, avec l'accord de celui-ci à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions fixées par l'article L. 225-129-4, a) du Code de Commerce pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et/ou taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation, et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 225-132 du Code de Commerce, la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donnera droit, à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés ci-dessus.

En outre, le Conseil d'Administration ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions et ce, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 232-9 du Code de Commerce.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable à compter de la présente Assemblée pour la durée prévue au premier alinéa de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à savoir vingt-six mois.

## L'Assemblée générale décide :

- que le montant total des augmentations de capital résultant, immédiatement ou à terme, de l'ensemble des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant nominal total de deux millions d'euros (2.000.000 €) ;
- que chaque valeur mobilière émise à titre onéreux (hormis des actions d'apports) en vertu de la première délégation devra être libérée conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ;
- que chaque valeur mobilière émise en vertu de la présente délégation revêtira la forme nominative ou au porteur dès son entière libération, au choix du souscripteur.

## ■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT IMMEDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION



L'Assemblée générale, après avoir constaté que le capital était entièrement libéré et entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, sa compétence et tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la Société (assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, mais à l'exclusion d'actions de préférence donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital social de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute manière.

L'Assemblée générale décide que chaque action nouvelle émise en vertu ou par suite de la présente délégation sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux décisions des assemblées générales d'actionnaires de la Société.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration, pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après, à savoir :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières dont le primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les trois quarts de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titre de capital, sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté, en une ou plusieurs fois, de subdélégation au Directeur général ou, avec l'accord de celui-ci à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions fixées par l'article L. 225-129-4, a) du Code de Commerce pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et/ou taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation, et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 225-132 du Code de Commerce, la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donnera droit, à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés ci-dessus.

En outre, le Conseil d'Administration ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions et ce, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 232-9 du Code de Commerce.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable à compter de la présente Assemblée

pour la durée prévue au premier alinéa de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à savoir vingt-six mois.

## L'Assemblée générale décide :

- que le montant total des augmentations de capital résultant, immédiatement ou à terme, de l'ensemble des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant nominal total de deux millions d'euros (2.000.000 €) ;
- que chaque valeur mobilière émise à titre onéreux (hormis des actions d'apports) en vertu de la première délégation devra être libérée conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ;
- que chaque valeur mobilière émise en vertu de la présente délégation revêtira la forme nominative ou au porteur dès son entière libération, au choix du souscripteur.

## ■ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS DE NUMÉ- RAIRE RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DES DISPO- SITIONS DE L'ARTICLE L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE AVEC SUP- PRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet, sur ses seules délibérations, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérents d'un plan épargne d'entreprise de la Société ;
- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription, tant à titre réductible qu'à titre irréductible, attribué aux actionnaires par les dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, pour les actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette délégation qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature ;
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

**Toutes les résolutions proposées ont été adoptées à la majorité exceptée la 19ème résolution.**

## ■ VINGTIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

## ■ VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION : APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION RÉGLEMENTÉE VISÉE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE AVEC LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT BASTIDE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'avenant à la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SA Société d'Investissement Bastide.

**CHAPITRE 8 : ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

Responsables du document de référence :

Monsieur Vincent BASTIDE,  
Directeur Général

et Monsieur Olivier JOURDANNEY,  
Directeur Général Délégué

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 18 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Caissagues, le 2 mai 2016

**Vincent BASTIDE**  
Directeur Général

**Olivier JOURDANNEY**  
Directeur Général Délégué



# Rapports d'activités comptes consolidés de Bastide le Confort Médical et rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence.

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2012-2013 tels que présentés dans le document de références déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 Juin 2014 sous le n° D. 14-0648.
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2013-2014 tels que présentés dans le document de références déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 Juin 2015 sous le n° D. 15-0573.
- Le rapport financier semestriel de l'exercice 2015-2016, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Bastide Le Confort Médical [www.bastide-groupe.fr](http://www.bastide-groupe.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Tableau de concordance du document de référence

Conformément à l'annexe du règlement européen n° 809/2004

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondant.

|             | Rubrique  | Pages     |
|-------------|---|-----------|
| <b>1</b>    | Personnes responsables  | 162       |
| <b>2</b>    | Contrôleurs légaux des comptes  | 91        |
| <b>3</b>    | Informations financières sélectionnées  |           |
| <b>3.1.</b> | Informations historiques  | 7 à 28    |
| <b>4</b>    | Facteurs de risque  | 122 à 124 |
| <b>5</b>    | Informations concernant l'émetteur  |           |
| <b>5.1</b>  | Histoire et évolution de la société   | 6         |
| <b>5.2</b>  | Investissements   | 29        |
| <b>6.</b>   | Aperçu des activités  |           |
| <b>6.1</b>  | Principales activités   | 8 à 11    |
| <b>6.2</b>  | Principaux marchés  | 14 à 15   |
| <b>6.4</b>  | Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | na        |
| <b>7</b>    | Organigramme  |           |
| <b>7.1</b>  | Description sommaire du groupe  | 90        |
| <b>7.2</b>  | Liste des filiales importantes  |           |
| <b>8</b>    | Propriétés immobilières, usines et équipements  |           |
| <b>8.1</b>  | Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée   | 76        |
| <b>8.2</b>  | Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles  | na        |
| <b>9</b>    | Examen de la situation financière et du résultat  |           |
| <b>9.1</b>  | Situation financière  | 24        |
| <b>9.2</b>  | Résultat d'exploitation   |           |
| <b>10</b>   | Trésorerie et capitaux  |           |
| <b>10.1</b> | Capitaux de l'émetteur  | 60        |
| <b>11.2</b> | Source et montant des flux de trésorerie  | 59        |
| <b>10.3</b> | Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière   | 80 à 81   |

|             | Rubrique  | Pages     |
|-------------|---|-----------|
| <b>10.4</b> | Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur | na        |
| <b>10.5</b> | Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus   | na        |
| <b>11</b>   | Recherche et Développement, brevets et licences   | 30        |
| <b>12</b>   | Information sur les tendances   | 26        |
| <b>13</b>   | Prévisions ou estimations du bénéfice   |           |
| <b>14</b>   | Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale   | 126 à 130 |
| <b>14.1</b> | Organes d'administration et de direction  | 126       |
| <b>14.2</b> | Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction  | na        |
| <b>15</b>   | Rémunérations et avantages  |           |
| <b>15.1</b> | Montant de la rémunération versée et avantages en nature  | 127       |
| <b>15.2</b> | Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages                              | na        |
| <b>16</b>   | Fonctionnement des organes d'administration et de direction   |           |
| <b>16.1</b> | Date d'expiration des mandats actuels   | 144 à 146 |
| <b>16.2</b> | Contrats de service liant les membres des organes d'administration  | na        |
| <b>16.3</b> | Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations   | 135       |
| <b>16.4</b> | Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur  | 138       |
| <b>17</b>   | Salariés  |           |
| <b>17.1</b> | Nombre de salariés  | 39        |
| <b>17.2</b> | Participations et stock-options   | 35        |

|             | Rubrique  | Pages   |
|-------------|---|---------|
| <b>17.3</b> | Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur  | 39      |
| <b>18</b>   | Principaux actionnaires   |         |
| <b>18.1</b> | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote   |         |
| <b>18.2</b> | Existence de droits de vote différents  | 31      |
| <b>18.3</b> | Détention et contrôle de l'émetteur   |         |
| <b>18.4</b> | Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle | na      |
| <b>19</b>   | Opérations avec des apparentés  | 88      |
| <b>20</b>   | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur                 |         |
| <b>20.1</b> | Informations financières historiques  | 28      |
| <b>20.2</b> | Informations financières pro forma  | na      |
| <b>20.3</b> | États financiers  | 56 à 91 |
| <b>20.4</b> | Vérification des informations historiques annuelles   | 92      |
| <b>20.5</b> | Date des dernières informations financières   | 17      |
| <b>20.6</b> | Informations financières intermédiaires et autres   | 56 à 91 |
| <b>20.7</b> | Politique de distribution des dividendes  | 16      |
| <b>20.8</b> | Procédures judiciaires et d'arbitrage   | 122     |
| <b>20.9</b> | Changement significatif de la situation commerciale ou financière depuis la fin de l'exercice                             | na      |
| <b>21</b>   | Informations complémentaires  |         |
| <b>21.1</b> | Capital social  | 149     |
| <b>21.2</b> | Acte constitutif et statut  | 148     |
| <b>22</b>   | Contrats importants   | na      |
| <b>23</b>   | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts  | na      |
| <b>24</b>   | Documents accessibles au public   | 17      |
| <b>25</b>   | Informations sur les participations   | 18      |





## C'est aussi...

### ■ Une prestation globale



Assistance  
respiratoire



Nutrition  
artificielle



Perfusion



Diabète



Stomathérapie  
Urologie  
Cicatrisation



Prestations en  
établissements  
de santé



Prestataire des  
établissements  
HAD

### ■ Un réseau de plus de 100 agences spécialisées



Orthopédie



Maintien  
à domicile

